



NIGER

Décembre 2020

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le cadre de la sixième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la demande de dérogation pour non-observation d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration ;
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 26 octobre 2020. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités nigériennes qui ont pris fin le 29 septembre 2020 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 9 octobre 2020 ;
- une **analyse de viabilité de la dette** établie par les services du FMI et de la Banque mondiale ;
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève la sixième revue de l'accord en faveur du Niger au titre de la Facilité élargie de crédit et approuve un décaissement de 19,9 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *La pandémie de COVID-19 est restée bien maîtrisée et le recul de la croissance économique cette année devrait être largement surmonté en 2021, même s'il subsiste des risques à la baisse.*
- *Des déficits budgétaires plus élevés sont appropriés pour 2020 et 2021, mais il convient d'éviter qu'ils persistent et de redoubler d'efforts pour accroître les recettes et améliorer la qualité des dépenses.*
- *L'exécution du programme a été mitigée : les arriérés ont été apurés et la gestion des finances publiques a été améliorée, mais il est resté difficile d'augmenter les recettes et de maîtriser les dépenses.*

Washington, le 26 octobre 2020. Le 26 octobre 2020, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la sixième et dernière revue du programme économique et financier du Niger appuyé par la [Facilité élargie de crédit](#) (FEC). L'achèvement de la revue permet de décaisser 14,1 millions de DTS (environ 19,9 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 118,44 millions de DTS (environ 167,86 millions de dollars).

Le conseil d'administration a approuvé aussi la demande que les autorités ont présentée afin d'obtenir une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation relatif au financement budgétaire intérieur à fin décembre 2019. L'accord triennal en faveur du Niger a été approuvé le 23 janvier 2017 pour un montant de 98,7 millions de DTS (environ 134,04 millions de dollars) à l'appui du plan national de développement économique élaboré par les autorités. Il vise à consolider la stabilité macroéconomique et à favoriser une croissance économique élevée et équitable, à accroître les revenus et à créer des emplois, tout en renforçant les bases d'un développement durable. Le 10 décembre 2018, le conseil d'administration du FMI a décidé de porter le montant global de l'accord à 118,44 millions de DTS (environ 167,86 millions de dollars, soit 90 % de la quote-part du Niger). Le conseil d'administration a accordé aussi une prolongation de l'accord jusqu'au 31 octobre 2020.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Niger, Mme Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim, a fait la déclaration ci-après :

« La pandémie de COVID-19 est restée maîtrisée au Niger, mais les mesures de confinement et les retards observés dans les projets étrangers freineront probablement la croissance économique en 2020. Étant donné la structure de l'économie nigérienne, les effets de longue durée seront probablement circonscrits. La construction d'un pipeline pour l'exportation de pétrole brut, qui devrait commencer en 2022, constitue une chance importante pour l'économie. Cependant, les perspectives risquent d'être révisées à la baisse, en raison de

l'incertitude qui entoure l'évolution de l'économie mondiale, des tensions sécuritaires dans la région du Sahel et de la fréquence croissante des catastrophes naturelles.

« Globalement, l'exécution du programme est contrastée. Trois des quatre critères de réalisation et deux des cinq objectifs indicatifs ont été atteints à fin décembre 2019. Les principaux sujets de préoccupation restent les dépassements budgétaires considérables, les difficultés persistantes sur le plan de la mobilisation des recettes intérieures et les faibles progrès enregistrés dans le renforcement des cadres de bonne gouvernance. Les autorités ont pris des mesures correctives récemment, notamment en établissant des budgets plus prudents pour 2020 et 2021, en gérant mieux les exemptions fiscales et en combattant la contrebande pétrolière. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles progresse de manière relativement satisfaisante.

« La nécessité de protéger l'économie et les populations vulnérables face à la pandémie de COVID-19 justifie des déficits budgétaires plus élevés en 2020 et en 2021. Cependant, afin de préserver les finances publiques du Niger, il sera important d'éviter la persistance de déficits élevés, de renforcer le recouvrement des recettes, d'améliorer la qualité des dépenses publiques et de veiller à la bonne gestion des recettes pétrolières supplémentaires qui sont attendues.

« Pour accroître durablement le niveau de vie au Niger, il est impératif de disposer d'un secteur privé bien plus solide et de diversifier davantage l'économie. Afin d'atteindre cet objectif, les autorités et leurs partenaires de développement devront s'efforcer de manière soutenue et ciblée de réduire les déficits d'infrastructure et d'éducation, d'améliorer l'accès au crédit, de continuer de promouvoir la bonne gouvernance et de mettre en œuvre résolument le programme de lutte contre la corruption. »



NIGER

9 octobre 2020

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION

RÉSUMÉ

Contexte : affichant un des niveaux de développement humain les plus bas du monde, le Niger a d'énormes besoins, mais les ressources propres dont il dispose pour y répondre sont limitées. L'insécurité dans la région du Sahel, le changement climatique et la faiblesse des prix de ses exportations d'uranium sont autant de sources de difficultés supplémentaires. L'économie du Niger se portait raisonnablement bien avant le déclenchement de la pandémie de la COVID-19. La croissance du PIB était supérieure à 6 % et de grands projets étrangers étaient prévus, notamment un oléoduc pour l'exportation de pétrole brut. Un nouveau gouvernement entrera en fonction en avril 2021.

Évolution économique : la pandémie demeure sous contrôle (1 200 infections et moins de 100 décès), mais ses répercussions économiques sont graves : la croissance devrait chuter à 1,2 % en 2020 en raison des mesures de confinement et des retards dans la mise en œuvre des projets. Avec la reprise des projets et compte tenu de la faible probabilité que de nouvelles mesures de confinement soient appliquées, la croissance devrait rebondir à 6,8 % en 2021.

Exécution du programme : les résultats obtenus par rapport aux objectifs pour décembre 2019 ont été mitigés. L'apurement des arriérés de paiement intérieurs restants est une réalisation importante et le niveau de la dette extérieure contractée reste prudent. Cependant, les dépenses budgétaires ont été supérieures aux objectifs fixés dans le programme et la mobilisation des recettes intérieures a connu de nouveaux dérapages.

Entretiens : les lois de finances 2020 et 2021 sont fondées sur des hypothèses réalistes, ce qui permet de renforcer la maîtrise des dépenses et de réduire le fardeau sur la régulation de l'exécution du budget pour atteindre les objectifs budgétaires. Le déficit budgétaire devrait se creuser à 5,8 % du PIB cette année et à 4,4 % du PIB l'année prochaine, en raison de l'insuffisance des recettes due à la pandémie et des dépenses d'urgence et de relèvement de l'économie. Toutefois, le niveau de déficit élevé ne doit

pas perdurer, car il mettrait rapidement à mal la capacité d'endettement limitée du Niger par rapport à ses recettes budgétaires et d'exportation. Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre les efforts en vue d'accroître la mobilisation des recettes, d'améliorer la qualité des dépenses publiques, de renforcer davantage la gouvernance et de développer le secteur privé, à travers notamment un meilleur accès au crédit.

Vues des services du FMI : les services du FMI souscrivent à la demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation pour décembre 2019 relatif au financement intérieur du budget ainsi qu'à l'achèvement de la sixième revue et au décaissement correspondant de 14,1 millions de DTS.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département Afrique) et
Martin Sommer
 (département de la
 stratégie, des politiques
 et de l'évaluation)

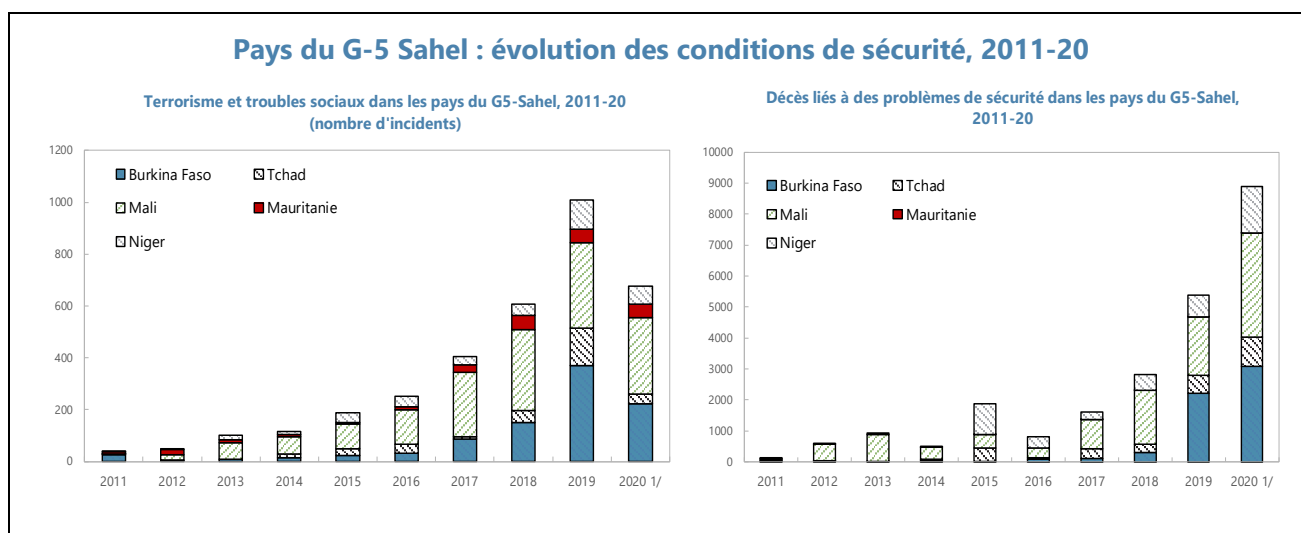
Les entretiens se sont déroulés à distance du 9 au 29 septembre 2020. La mission était composée de M. Klingen (chef de mission), M. Staines, M. Kaho, M. Oubeid, M. Cangul (représentant résident), M. Abdou (économiste local) (tous du département Afrique) et de M. de Bidegain (département des finances publiques). Mme Pilouzoue (département Afrique) a apporté une aide administrative à l'équipe.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, EXÉCUTION DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES	4
A. Évolution récente et exécution du programme	4
B. Perspectives et risques	10
ENTRETIENS	11
MODALITÉS DU PROGRAMME	15
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	16
ENCADRE	
1. Exécution du programme dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC	9
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente et perspectives	18
2. Évolution budgétaire, 2010–19	19
3. Composition du PIB et volatilité de la production	20
4. Résultats sur la plan fiscal, 2016-20	21
TABLEAUX	
1. Révisions des estimations du PIB pour la nouvelle année de référence (2015)	6
2. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-25	22
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2017–25 (en milliards de francs CFA)	23
4. Opérations financières de l'administration centrale, 2017–25 (en pourcentage du PIB)	24
5. Situation monétaire, 2017-25	25
6. Balance des paiements, 2017-25 (en milliards de francs CFA)	26
7. Balance des paiements, 2017–25(en pourcentage du PIB)	27
8. Indicateurs de solidité financière, déc. 2012-juin 2019 (en pourcentage)	28
9. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019-31	29
APPENDICE	
I. Lettre d'intention	30

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE, EXÉCUTION DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

1. Après plus de huit ans de stabilité économique dans un environnement difficile, l'administration du président Issoufou cédera le pouvoir à la fin de son dernier mandat, en avril 2021. La croissance économique s'est affermie, à environ 6 % par an, et des projets de grande envergure, financés par des donateurs et des investisseurs privés, ont été lancés, notamment l'oléoduc d'exportation de pétrole actuellement en construction. Ces progrès ont été accomplis dans un contexte difficile, marqué par la détérioration des conditions de sécurité dans tout le Sahel, le changement climatique, le faible prix des exportations d'uranium et l'un des indices de développement humain (IDH) les plus bas du monde. La pandémie de la COVID-19 a été endiguée, avec quelque 1 200 infections et moins de 100 décès. À la fin de l'été 2020, le Niger a subi des inondations d'une gravité exceptionnelle.



A. Évolution récente et exécution du programme

2. La pandémie de la COVID-19 a perturbé une économie assez solide. Le PIB a augmenté de 5,9 % en 2019, porté par les investissements liés à l'accueil du sommet de l'Union africaine et par les projets de grande envergure financés par des donateurs et des investisseurs étrangers, et ce malgré la fermeture de la frontière avec le Nigéria à partir de la fin août 2019. Les prix à la consommation ont baissé de 2,5 %. Le déficit des transactions courantes s'est légèrement détérioré à 13 % du PIB, mais le solde extérieur global est devenu positif pour la première fois depuis de nombreuses années grâce à une aide des donateurs et des investissements directs étrangers (IDE) exceptionnellement élevés. Ces tendances se sont poursuivies jusqu'au début de l'année 2020.

3. Les mesures de confinement prises entre mars et juillet 2020 ont pesé lourdement sur l'activité économique. Les autorités ont fermé toutes les frontières extérieures le 27 mars et appliqué plusieurs autres mesures de distanciation physique. Les restrictions ont été

progressivement levées à partir de la mi-mai. En août, seules la fermeture des frontières terrestres et l'obligation de porter des masques en public restaient en vigueur. Selon certains indicateurs, une reprise est observée depuis le mois de juin, même si les chiffres restent inférieurs à ceux des douze mois précédents. En raison des prix des denrées alimentaires, l'inflation a augmenté à 5,7 % en août, ce qui a porté la moyenne annuelle en territoire positif.

4. Les autorités ont décidé de procéder à un investissement massif dans l'oléoduc destiné à l'exportation de pétrole brut. Le projet mené par la société China National Petroleum Company reliera les champs pétrolifères de l'est du Niger à la côte du Bénin au moyen d'un oléoduc de 2 000 km de long. Les travaux de construction ont commencé à l'automne dernier. Selon les termes du contrat conclu, l'État du Niger a le droit de co-investir à hauteur de 45 % dans ce projet de 2,1 milliards de dollars. En réponse aux préoccupations concernant les coûts du projet soulevées par les services du FMI, les autorités ont limité leur participation à 15 % (2,4 % du PIB payable sur 24 mois). Avec l'arrivée des conduites dans les zones de transit, le démarrage des exportations de pétrole à la mi-2022 reste envisageable.

5. Au début de l'année 2020, le Niger a fortement révisé à la hausse (de 33 %) les estimations officielles du PIB. L'Institut national de la statistique a profité du passage au système de comptabilité nationale (SCN) 2008 pour procéder à une mise à jour plus globale des comptes nationaux. Des experts internationaux, notamment du FMI, ont apporté une contribution technique à ces révisions, mais l'exactitude des estimations reste de la seule responsabilité des autorités (tableau du texte).

6. Les finances publiques se sont détériorées en 2019. Le déficit budgétaire s'est creusé à 3,6 % du PIB, contre 3 % du PIB en 2018, dépassant ainsi l'objectif du programme (2,8 % du PIB). L'augmentation des dons budgétaires n'a pas suffi à compenser : i) la hausse considérable et inattendue des dépenses, principalement en matière d'investissement et de sécurité, sur fond de difficultés à ralentir une augmentation des dépenses en fin d'année ; ii) les retards dans la mise en œuvre des réformes, notamment le marquage des produits pétroliers visant à lutter contre la contrebande ; et iii) la perte de recettes due à la fermeture au commerce de la frontière avec le Nigéria, qui représente 30 % des exportations du Niger. La performance de collecte des recettes est restée atone au premier trimestre 2020.

Tableau 1. Révisions des estimations du PIB pour la nouvelle année de référence (2015)

En millions de FCFA courants	PIB 2015 base 2006	Nouvelle base 2015	Ecart en millions FCFA	Ecart en %	Poids dans le PIB selon la base 2006	Poids dans le PIB selon la base 2015	Contribution à l'écart en %	Explication
Agriculture	1.005.425	1.212.260	206.835	20,6	23,4	21,2	4,8	Hausse des prix à la production, nouvelles évaluations, prise en compte de nouvelles cultures.
Élevage et chasse	387.011	472.613	85.602	22,1	9,0	8,3	2,0	Hausse des prix à la production, nouveaux paramètres (fertilité, décès, taux d'utilisation, etc.).
Sylviculture et exploitation forestière	80.998	120.190	39.192	48,4	1,9	2,1	0,9	Prise en compte de nouveaux produits à partir des nouvelles évaluations.
Pêche, pisciculture, aquaculture	69.209	58.390	-10.819	-15,6	1,6	1,0	-0,3	Réduction des activités de pêche dans le lac Tchad en raison du terrorisme.
Total secteur primaire	1.542.643	1.863.453	320.810	20,8	36,0	32,6	7,5	
Activités extractives	347.790	567.836	220.046	63,3	8,1	9,9	5,1	Reclassement de la prospection comme une valeur ajoutée dans le SCN 2008. Nouveaux produits (sel, natron, etc.). Production informelle d'or (0,8 point).
Activités de fabrication	242.617	383.259	140.642	58,0	5,7	6,7	3,3	Nouvelle enquête du secteur informel. Hausse de 70 % du nombre d'entreprises formelles recensées. Hausse de la production de denrées alimentaires due à une prise en compte de la production issue de panneaux solaires et groupes électrogènes privés.
Production et dist. Électricité et gaz	39.086	49.791	10.705	27,4	0,9	0,9	0,2	Recherche et production d'eau par des ménages dans les zones rurales.
Production et dist. Eau, assainissement	14.144	44.125	29.981	212,0	0,3	0,8	0,7	
Construction	128.304	188.666	60.562	47,2	3,0	3,3	1,4	Nouvelle enquête du secteur informel. Hausse de 70 % du nombre d'entreprises formelles recensées.
Total secteur secondaire	772.478	1.233.877	461.399	59,7	18,0	21,6	10,8	
Commerce de gros et de détail, réparation auto	514.556	802.730	288.194	56,0	12,0	14,0	6,7	Nouvelle enquête du secteur informel. Hausse de 70 % du nombre d'entreprises formelles recensées. Hausse des marges de distribution. Reclassement du secteur
Transports et entreposages	158.846	130.643	-28.203	-17,8	3,7	2,3	-0,7	Reclassement partiel dans la distribution.
Activités d'hébergement et de restauration	48.873	75.472	26.599	54,4	1,1	1,3	0,6	Nouvelle enquête du secteur informel. Hausse de 70 % du nombre d'entreprises formelles recensées.
Information et communications	110.446	133.722	23.276	21,1	2,6	2,3	0,5	Correction du nombre erroné de sociétés de télécommunications communiqué précédemment.
Activités financières et d'assurances	54.094	81.379	27.285	50,4	1,3	1,4	0,6	Nouvelle méthode de calcul de la valeur ajoutée dans les services d'intermédiation financière (0,2 point) et d'assurance. Prise en compte des services de la BCEAO (0,1
Activités immobilières	64.395	96.877	32.482	50,4	1,5	1,7	0,8	Hausse des estimations de loyer fictif.
Activités professionnelles et techniques	44.209	78.736	34.527	78,1	1,0	1,4	0,8	
Activités de soutien et de bureau	25.562	63.337	37.775	147,8	0,6	1,1	0,9	
Activités d'administration publique	463.108	402.277	-60.831	-13,1	10,8	7,0	-1,4	Reclassement partiel dans la santé et l'éducation.
Enseignement	51.261	210.012	158.751	309,7	1,2	3,7	3,7	Correction de l'omission précédente des enseignements contractuels. Reclassement depuis l'administration publique. Meilleure prise en compte des institutions privées.
Activités de santé humaine et d'action sociale	54.380	80.755	26.375	48,5	1,3	1,4	0,6	Reclassement depuis l'administration publique.
Activités d'autres services	47.573	88.820	41.247	86,7	1,1	1,6	1,0	
Total secteur tertiaire	1.637.283	2.244.760	607.477	37,1	38,2	39,3	14,2	
Impôts et taxes nets sur les produits	336.389	372.949	41.247	12,3	7,8	6,5	1,0	Prise en compte des taxes sur d'autres produits du fait des nouvelles données disponibles.
Produit Intérieur Brut (PIB)	4.288.793	5.715.039	1.430.933	33,4	100,0	100,0	33,4	

7. Les autorités ont élaboré un plan de riposte à la COVID-19 complet et ambitieux, mais les lois de finances rectificatives ciblées sont réalistes. Outre la prise de mesures sanitaires, elles ont agi rapidement pour fournir des intrants agricoles essentiels et une aide alimentaire aux plus vulnérables, réduire les factures de services publics et reporter le paiement des impôts. Elles ont également incité les banques à accorder des crédits dans le cadre d'un dispositif de 150 milliards de francs CFA (2 % du PIB) appuyé par des garanties de l'État ; le recours à ces crédits a toutefois été modeste jusqu'à présent. Le plan de riposte global du Niger aurait coûté 1 440 milliards de francs CFA (18,5 % du PIB), y compris les ressources destinées à compenser l'insuffisance de recettes et à faire face à des problèmes de développement persistants. Les montants inscrits au budget sont cependant plus modestes. La loi de finances rectificative de juin 2020 a autorisé de nouvelles dépenses à hauteur de 1,6 % du PIB, a fortement révisé à la baisse les projections de recettes, de 2,6 % du PIB, et a réduit les dépenses non prioritaires de 1,3 % du PIB. Une deuxième loi de finances rectificative est prévue : elle fera augmenter davantage les dépenses de 0,6 % du PIB, principalement pour financer des projets routiers ou hydrauliques et la sécurité alimentaire.

Coûts budgétaires de la riposte à la pandémie de la COVID-19					
Loi de finance rectificative 2020 (crédits nouveaux ou annulés par rapport au budget initial)			Plan de riposte global à la COVID-19		
	en milliards de FCFA	en pourcentage du PIB		en milliards de FCFA	en pourcentage du PIB
Δ Solde budgétaire	-218	-3	Total des coûts	1440	18.5
Δ Recettes	-199	-3	Coûts liés au secteur de la santé	167	2.1
Δ Dépenses	19	0	Aide au ménages vulnérables	487	6.3
Nouvelles dépenses	122	2	Réduction des répercussions économiques et financières	434	5.6
Dépenses liées à la pandémie	58	1	Renforcement de la résilience dans le domaine de l'éducation	21	0.3
Soins de santé	26	0	Renforcement de la résilience dans le domaine de l'agriculture	331	4.2
Aide sociale	33	0			
Dépenses non liées à la pandémie	63	1			
Sécurité	18	0			
Transferts aux ménages	7	0			
Zones post-conflit	4	0			
Autres	34	0			
Dépenses annulées	-103	-1			
Investissements	-69	-1			
Subventions et transferts	-11	0			
Budget des opérations et transactions	-23	0			

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

8. Les autorités continuent de renforcer le dispositif de gouvernance, mais les progrès accomplis ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées initialement. En janvier 2020, le Parlement a adopté une loi qui étend l'obligation de déclaration de patrimoine aux hauts fonctionnaires. Toutefois, cette loi n'est pas conforme aux bonnes pratiques et n'a pas encore été promulguée, dans l'attente de déterminer si elle peut s'appliquer aux parlementaires. En outre, les obligations existantes de déclaration de patrimoine pour les membres du gouvernement restent régies uniquement par les dispositions générales de la Constitution. Les autorités se sont engagées à publier sur un site Web officiel les noms et les déclarations des fonctionnaires soumis à l'obligation de déclaration dans un délai de 6 mois ; l'objectif est de faire en sorte que ces renseignements soient facilement accessibles et qu'une pression morale pousse les personnes concernées à respecter la loi, faute de sanctions prévues par la Constitution. Sur instruction du Président, un audit spécial des achats militaires a récemment été réalisé. Il a révélé des irrégularités présumées, qui seraient à l'origine d'une perte budgétaire correspondant à 1 % du PIB sur la période 2014-18. Le dossier a été transmis à la justice. Le gouvernement s'est engagé à procéder à un

examen administratif une fois la procédure judiciaire terminée et à prendre les mesures nécessaires pour renforcer les procédures de passation de marchés et leur respect.

9. Les résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme pour la fin décembre 2019 ont été mitigés.

- Trois des quatre critères de réalisation ont été respectés. Les autorités ont continué d'éviter d'accumuler des arriérés de paiement extérieurs, ont apuré les arriérés de paiement intérieurs restants et ont fait en sorte que la contraction de nouvelles créances publiques extérieures reste inférieure au plafond prévu. Toutefois, le financement intérieur du budget a dépassé le plafond de 0,4 % du PIB fixé dans le cadre du programme, en raison des dépassements de dépenses et de l'insuffisance des recettes.
- Deux objectifs indicatifs sur cinq ont été atteints. Les objectifs du programme concernant les dépenses de lutte contre la pauvreté et les dépenses exceptionnelles ont été respectés. En revanche, ceux relatifs aux recettes et aux soldes budgétaires de base n'ont pas été atteints, respectivement de 0,2 et 0,9 % du PIB.
- L'un des deux repères structurels a été respecté. Un décret portant création d'une unité chargée de la gestion de la dette au sein du Trésor a été publié. Une liste des hauts fonctionnaires soumis aux obligations de déclaration de patrimoine et la valeur totale des actifs déclarés ont figuré dans le rapport annuel de la Cour des comptes, mais les déclarations n'ont pas été publiées sur un site Web officiel, comme cela avait été prévu au titre du repère.
- Tous les repères structurels récurrents, sauf un, ont été respectés. Ceux liés à la gestion de la dette, aux plans de trésorerie et aux procédures de publication du budget l'ont été. En revanche, le décompte des exonérations fiscales discrétionnaires nouvellement accordées n'a toujours pas été fourni.

10. De manière plus générale, si les réformes ont progressé de manière notable au cours des trois années sur lesquelles porte l'accord au titre de la FEC, les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs ambitieux du programme, dans un contexte défavorable et compte tenu du faible niveau de développement du Niger (encadré). La stabilité macroéconomique a été préservée et les finances publiques sont restées maîtrisées, mais les recettes ont été inférieures aux attentes et la réduction du déficit est principalement due à une hausse des dons. L'apurement des arriérés de paiement intérieurs, la création d'un compte unique du Trésor et une meilleure gestion de la dette constituent des réalisations importantes. La mise en œuvre du programme de réformes structurelles se poursuit.

Encadré 1. Exécution du programme dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC

Le 17 janvier 2017, le conseil d'administration a approuvé l'accord actuel au titre de la FEC et a ensuite approuvé sa prolongation de la fin avril à la fin octobre 2020 en raison de la crise de la COVID-19. Le programme a facilité l'exécution du plan de développement économique à moyen terme du Niger pour 2016-19, qui visait à accélérer la croissance à 7 %, à accroître les recettes et à créer des emplois, tout en renforçant les éléments fondamentaux d'un développement durable.

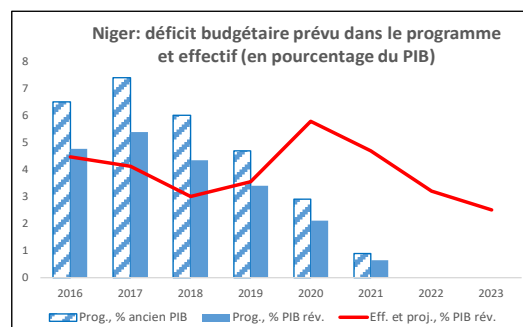
L'accord a été approuvé dans un contexte marqué par une croissance anémique et des déficits budgétaires élevés, une augmentation de la dette publique et un déficit courant considérables. Le programme visait à créer un espace budgétaire en augmentant les recettes intérieures et en améliorant l'efficacité des dépenses, afin de réduire le déficit à 3 % du PIB, ce qui correspond au critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Selon les projections, les recettes devaient augmenter de près de 4 % du PIB au cours de la période 2016-2020 et réduire ainsi le déficit de 3,6 points, le faisant passer de 6,5 à 2,9 % du PIB (ou de 4,8 à 2,1 % du PIB selon les comptes nationaux révisés en 2019). Les autorités devaient appuyer la réalisation de ces objectifs par un programme de réformes structurelles axé sur le renforcement de l'administration des recettes, y compris celles tirées des ressources naturelles, de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette.

Niger : exécution du programme

a: atteint ; NA: non atteint	Mar-17	Jun-17	Sep-17	Dec-17	Mar-18	Jun-18	Sep-18	Dec-18	Mar-19	Jun-19	Sep-19	Dec-19
OI: objectif indicatif ; CR: critère de réalisation	OI	CR	OI	CR	OI	CR	OI	CR	OI	CR	OI	CR
Critères de réalisation												
Plafond du financement intérieur	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	NA	NA
Plafond des arriérés intérieurs	a	a	a	a	NA	NA	NA	NA	NA	a	a	a
Plafond des arriérés extérieurs	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Plafond des nouveaux emprunts non concessionnels	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Objectifs indicatifs												
Plancher du solde budgétaire de base (hors dons)	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	NA	NA
Plancher du solde budgétaire de base (dons compris)	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	NA	NA
Plancher des recettes totales	NA	NA	NA	NA	a	a	a	a	a	a	NA	NA
Plancher des dépenses de réduction de la pauvreté	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Plancher du ratio dépenses exceptionnelles/dépenses a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a

La mise en œuvre du programme macroéconomique par les autorités a été globalement réussie malgré des circonstances difficiles.

Elle a été entravée par une situation difficile en matière de sécurité, la faiblesse des prix des exportations de produits de base, une détérioration des conditions environnementales, une très forte croissance démographique et, plus récemment, le choc de la pandémie de la COVID-19. Malgré ces difficultés, la mise en œuvre du programme par les autorités a été, selon les critères de réalisation, globalement satisfaisante jusqu'à présent. En effet, seules trois dérogations pour non-respect d'un critère de réalisation ont été requises : deux fois pour les arriérés de paiement intérieurs (juin et décembre 2018) et une fois pour le financement intérieur du budget (décembre 2019).



Toutefois, les résultats macroéconomiques globaux ont été plus mitigés. La croissance économique sur la période 2017-19 est restée à 6 %, soit un peu en deçà de l'objectif de 7 % fixé dans le programme, et si la réduction du déficit a progressé, c'est surtout grâce à une augmentation des dons, étant donné qu'il reste très difficile d'augmenter les recettes intérieures. La croissance a été entravée par des chocs, notamment des conditions de sécurité précaires, la faiblesse des prix des produits de base pour les exportations d'uranium et la suspension des échanges commerciaux à la frontière avec le Nigéria. Elle subit également les effets des retards dans la mise en œuvre de mesures de réforme et d'une mauvaise gouvernance, et témoigne de la difficulté à réaliser des progrès sur le terrain lorsque les capacités sont insuffisantes.

Le programme de réforme structurelle a également enregistré des résultats mitigés. Les administrations fiscale et douanière ont notamment bénéficié de la réorganisation de l'unité chargée des grands contribuables, de la mise en place de des fins fiscales d'une évaluation des importations sur la base de leur valeur transactionnelle, de nouveaux systèmes logiciels et d'une meilleure interconnectivité, mais les résultats sont décevants pour ce qui est de l'augmentation des recettes. Des progrès ont également été réalisés en ce qui concerne notamment la gestion de la dette, la création d'un compte unique du Trésor, l'établissement et l'exécution du budget, la bancarisation des paiements fiscaux et douaniers, l'adoption d'une nouvelle loi régissant les partenariats public-privé et certaines améliorations du dispositif de gouvernance.

B. Perspectives et risques

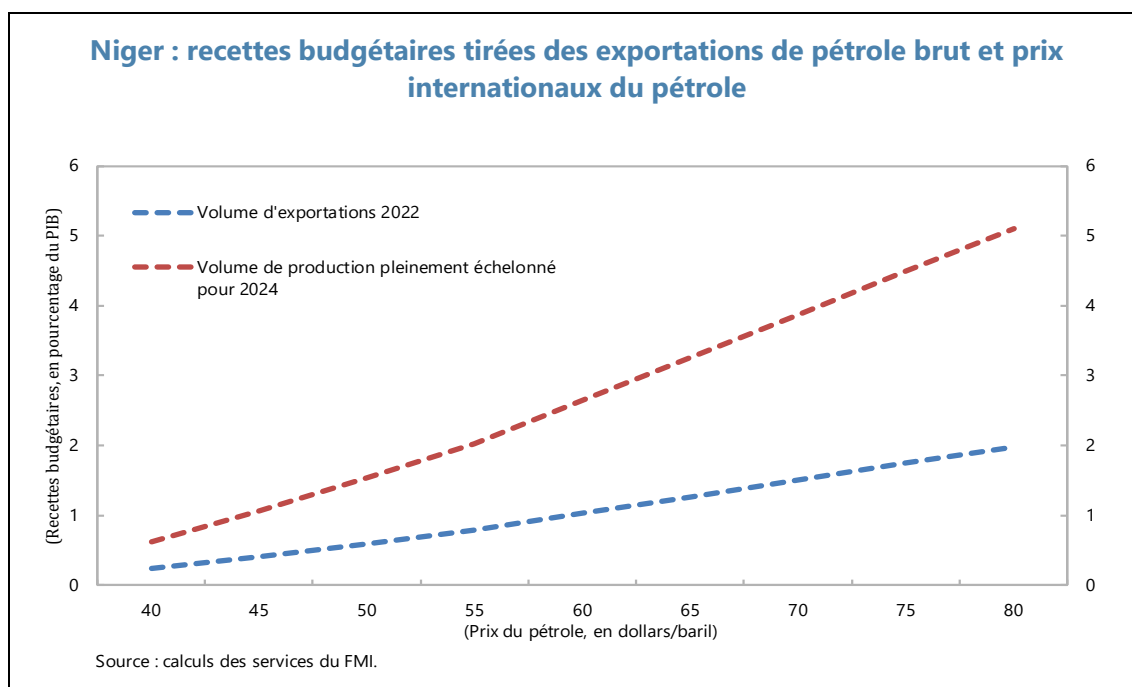
11. La pandémie pèse lourdement sur l'activité économique cette année. Un retard dans la mise en œuvre des grands projets étrangers, les restrictions liées à la pandémie et la faiblesse de l'économie mondiale freinent la croissance. Selon les projections des autorités et des services du FMI, celle-ci devrait s'établir à 1,2 %, ce qui correspond à un taux de -2,6 % par habitant. Un résultat plus défavorable a été évité du fait de la faible participation du Niger aux chaînes de valeur internationales, de son vaste secteur agricole informel et du caractère marginal de son secteur touristique. L'inflation devrait connaître une hausse transitoire à 2,8 % à la suite des perturbations de l'approvisionnement alimentaire. Le déficit des transactions courantes devrait rester pratiquement inchangé à 13 % du PIB, car les exportations et les importations ont toutes deux diminué en raison de la fermeture de la frontière avec le Nigéria et de la faiblesse de la demande extérieure, d'une part, et des retards dans la mise en œuvre de projets à forte intensité d'importations, d'autre part.

12. Les autorités et les services du FMI prévoient une normalisation de la croissance en 2021 et une forte accélération par la suite. À 6,9 % en 2021, selon les prévisions, la croissance serait légèrement supérieure à la tendance antérieure à la pandémie, ce qui permettrait de rattraper une partie des pertes subies en 2020. Le Niger devrait bénéficier de la reprise des projets étrangers, de la réouverture envisagée de la frontière avec le Nigéria, qui fait l'objet d'intenses discussions, et de l'absence probable de nouvelles mesures de confinement. Malgré la relance des exportations, le solde courant devrait se détériorer en raison des importations nécessaires à la mise en œuvre des grands projets et d'une légère baisse des dons. Le début des exportations de pétrole en 2022 devrait faire grimper la croissance à 12,8 %, et celle-ci devrait continuer d'afficher un taux à deux chiffres en 2023, à mesure que les volumes de production augmenteront. Le solde courant devrait connaître une nette amélioration. L'inflation devrait retrouver sa moyenne historique à long terme d'environ 2 %.

13. La politique budgétaire pour cette année et la suivante vise à atténuer les répercussions économiques de la pandémie et à favoriser la reprise. Les déficits atteindront des niveaux records : 5,8 % du PIB en 2020 et 4,4 % du PIB en 2021. Selon le cadre budgétaire à moyen terme des autorités, le déficit devrait être ramené à moins de 3 % du PIB en 2022, hors dernier versement à hauteur de 1 % du PIB pour la participation de l'État au projet d'oléoduc. La situation budgétaire s'améliorera également grâce à la hausse des recettes pétrolières qui suivra l'augmentation de la production lorsque l'oléoduc d'exportation sera opérationnel en 2022. Les services du FMI ont averti les autorités que l'ampleur de l'augmentation des recettes dépendait fortement des prix internationaux et serait plutôt modeste sur la base des prévisions actuelles des Perspectives de l'économie mondiale (autour de 50 dollars le baril) et des volumes d'exportations initiaux.

14. Les perspectives risquent d'être révisées à la baisse. Les autorités et les services du FMI conviennent que le degré d'incertitude qui entoure le scénario de référence est particulièrement élevé. Les autorités considèrent que les prévisions de croissance devraient être revues à la hausse. En raison de liens ténus avec l'économie mondiale, les retombées de la pandémie se sont limitées aux effets transitoires des mesures d'endiguement prises au niveau national et aux retards dans la

mise en œuvre des projets étrangers. Les services du FMI estiment que ces particularités de l'économie nigérienne sont déjà prises en compte dans le scénario de référence et attirent l'attention sur les facteurs de risque négatifs au niveau mondial qui influent sur les perspectives, les retards possibles en ce qui concerne la construction de l'oléoduc et la réouverture au commerce de la frontière avec le Nigéria, les tensions dans la région du Sahel et une fréquence accrue des catastrophes naturelles, comme les récentes inondations. Compte tenu des nombreux facteurs d'incertitude, les autorités et les services du FMI continueront de collaborer étroitement et d'examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre si les risques de détérioration venaient à se concrétiser.



ENTRETIENS

Le dialogue a principalement porté sur des questions budgétaires, notamment sur la manière de mieux se prémunir contre les dépassements budgétaires, sur une orientation appropriée de la politique budgétaire pour cette année et la suivante, et sur les fondements d'une plus forte augmentation des recettes à l'avenir. Les autorités et les services du FMI ont réexaminé l'analyse de viabilité de la dette (AVD) à la lumière du cadre macroéconomique actualisé. Les entretiens ont également porté sur des mesures visant à renforcer la gouvernance et le programme de lutte contre la corruption, ainsi que sur des questions relatives au secteur financier.

15. La maîtrise des dépenses sera renforcée grâce à l'établissement d'un budget plus réaliste, ce qui permettra de réduire la dépendance, moins fiable, à l'égard de la gestion de l'exécution budgétaire pour atteindre les objectifs. Les finances publiques du Niger étaient auparavant grevées par de fréquents dépassements de dépenses. La mise en place du comité interministériel de régulation budgétaire en 2016 a permis de faire de grands progrès dans la résolution de ce problème, mais comme l'a montré la situation observée en 2019, le nouveau

mécanisme présente des limites. Lorsque les projections de recettes sont revues à la baisse trop tard dans l'année et que des besoins inattendus de dépenses essentielles se font sentir au dernier moment, il n'est plus possible de retarder le déblocage des crédits en faveur des ministères concernés sans provoquer de perturbations majeures. Rien ne peut remplacer l'établissement d'un budget réaliste et prudent. Les autorités ont dûment pris cela en considération dans leurs projets de lois de finances pour 2020 et 2021. Selon des projections prudentes, la baisse des recettes pour 2020, en termes nominaux, devrait être légèrement plus marquée pour l'ensemble de l'année qu'elle ne l'a été pour le premier semestre. La loi de finances 2021 est fondée sur l'hypothèse prudente d'un niveau de dons budgétaires inférieur à ceux de 2020 et 2019, tandis que l'augmentation du ratio recettes/PIB s'explique par un retour à la situation pré-pandémique, aux retombées de la réouverture envisagée de la frontière avec le Nigéria et aux effets modestes des mesures prévues dans le budget 2020, qui sont mises en œuvre avec un certain retard en raison des perturbations liées à la pandémie.

16. Le déficit budgétaire devrait se creuser de 2,2 % du PIB en 2020. Les recettes ont assez bien résisté cette année, notamment grâce à la vente d'une licence de télécommunications (0,3 % du PIB). Compte tenu de l'augmentation des dépenses visant à lutter contre les répercussions de la pandémie et à soutenir l'activité économique, conformément à la deuxième loi de finances rectificative, les autorités et les services du FMI prévoient un creusement du déficit budgétaire à 5,8 % du PIB cette année, contre 3,6 % l'année dernière, y compris un versement à hauteur de 0,5 % du PIB pour la participation à l'oléoduc. Les dons ne seront probablement pas beaucoup plus élevés que l'année dernière, car les dons budgétaires de la Banque mondiale ont atteint un niveau record en 2019 (2,3 % du PIB), tandis que l'Union européenne et la Banque africaine de développement intensifient leur appui. Cependant, grâce à un financement supplémentaire du FMI au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) (0,9 % du PIB), à un prêt extérieur de la Deutsche Bank contracté en janvier pour allonger les échéances de la dette publique (1,9 % du PIB), à l'allègement du service de la dette dans le cadre de l'Initiative de suspension du service de la dette et à la liquidité des marchés financiers régionaux, les autorités disposent de ressources suffisantes pour financer le déficit. Dans l'ensemble, la loi de finances 2020 permet d'assurer un équilibre acceptable entre la nécessité de soutenir l'économie et la santé publique et celle de préserver les finances publiques. Les autorités se sont engagées à ne dépasser l'enveloppe des dépenses financées sur ressources intérieures (hors participation à l'oléoduc) prévue dans la deuxième loi de finances rectificative (1 275 milliards de francs CFA, soit 16,2 % du PIB) que si les dons budgétaires dépassent les prévisions (198 milliards de francs CFA, soit 2,5 % du PIB).

17. L'orientation de la politique budgétaire pour 2021 marque le début d'un retour à la normale tout en évitant une suppression soudaine de l'aide budgétaire. Les autorités se sont engagées, au titre d'une *mesure préalable* à la présente revue, à soumettre au Parlement un projet de budget qui prévoit de maintenir les dépenses financées sur ressources intérieures, à l'exclusion du deuxième versement relatif à l'investissement dans l'oléoduc, à un niveau globalement stable en termes nominaux par rapport à celui de 2020 (1 270 milliards de francs CFA, soit 14,8 % du PIB). Le ratio de dépenses diminue pour s'établir au niveau de 2019. Après les niveaux élevés d'investissement enregistrés en 2019 et 2020, les dépenses en capital devraient diminuer tandis que

les dépenses en biens et services devraient se rétablir après la compression observée en 2019 et les subventions et transferts augmenter fortement du fait de l'aide apportée aux écoles et aux hôpitaux. Pour financer le budget, le Niger devra lever des fonds à hauteur de 2,2 % du PIB sur les marchés nationaux et régionaux, sans tenir compte d'un éventuel nouvel accord avec le FMI. Ce chiffre est supérieur à la moyenne à long terme de 1,1 % du PIB, mais n'est pas sans précédent : il avait été de 2,4 % en 2014 et à 3,3 % en 2015.

18. Dans le sillage de la pandémie, l'AVD du Niger se détériore, mais il serait prématuré de faire passer la note relative au risque de surendettement de « modérée » à « élevée » (voir l'AVD ci-jointe). Les indicateurs étaient proches des seuils de risque élevé avant le choc économique dû à la pandémie de la COVID-19. Les emprunts publics supplémentaires contractés pendant la crise, notamment un premier prêt commercial extérieur (250 millions de dollars, soit 1,9 % du PIB), et surtout la baisse des exportations poussent désormais les indicateurs qui établissent un lien entre la dette extérieure et le service de cette dette, d'une part, et les recettes d'exportation, d'autre part, vers un territoire à haut risque en 2020-21 pour l'un et 2020 pour l'autre ; seul le démarrage prévu des exportations de pétrole brut en 2022 permet d'apporter un répit indispensable. Des risques pèsent sur l'achèvement dans les délais du projet d'oléoduc et la réouverture envisagée de la frontière avec le Nigéria. Toutefois, les autorités ont informé les services du FMI de l'imminence d'une forte révision à la hausse des exportations d'or à partir de la fin de l'année 2019. Sur la base des renseignements fournis par les autorités et des sources indépendantes, les services du FMI confirment, en prenant les précautions qui s'imposent, la forte probabilité de révisions dont l'ampleur réduirait le nombre de dépassements de seuils à un seul et unique cas mineur¹. Dans ces conditions, les services du FMI estiment qu'une modification de la note relative au risque de surendettement du Niger serait prématurée et susceptible d'être annulée dans quelques mois. Dans les mois à venir, les autorités et les services du FMI travailleront en étroite collaboration pour mettre la dernière main à la révision des exportations et l'intégrer pleinement dans le cadre macroéconomique, éventuellement avec l'assistance technique du département des statistiques du FMI. Pour le reste, l'AVD continue de reposer sur la mise en œuvre par les autorités de leur programme de réforme, notamment l'assainissement des finances publiques, une fois que l'économie se sera remise du choc de la pandémie, l'augmentation des recettes, l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, la protection contre les risques liés aux PPP et aux entreprises publiques, et la diversification de l'économie et des exportations. Dans l'intervalle, le Niger devrait faire preuve de prudence en matière de dette extérieure, donner la priorité aux prêts concessionnels et chercher à obtenir des dons.

19. Les autorités considèrent qu'il est absolument prioritaire d'augmenter davantage les recettes intérieures pour renforcer les finances publiques et dégager un espace pour les

¹ La production artisanale d'or est en plein essor dans le triangle Burkina Faso-Mali-Niger depuis quelques années. Plus récemment, la structure de l'industrie aurifère nigérienne a changé : elle est passée d'un raffinage pour le compte de clients étrangers (marchandisage) à des activités de raffinage pour compte propre, de négoce et d'expédition à l'étranger (exportation). La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'emploie actuellement à traduire cette nouvelle situation dans la balance des paiements, ce qui donnera lieu à une révision à la hausse des exportations en 2019 et à des projections d'exportations plus élevées à partir de 2020. Les chiffres plus élevés des exportations sont déjà répercutés dans les statistiques commerciales basées sur les données douanières.

dépenses de développement et les dépenses sociales. En ce qui concerne les nombreuses réformes lancées au cours des dernières années, certains progrès fondamentaux ont été réalisés, mais les résultats ont été entravés par des chocs, notamment la chute des prix des produits de base, la détérioration des conditions de sécurité et la fermeture de la frontière avec le Nigéria. En outre, la structure de l'économie nigérienne, caractérisée par une vaste économie informelle et une faible activité manufacturière, ne permettait pas de disposer d'une assiette fiscale suffisante et la pression fiscale sur ceux qui sont pleinement assujettis à l'impôt était déjà élevée. Les autorités ont convenu de mener une étude approfondie à cet égard. Dans l'intervalle, deux mesures considérées comme *préalables* au titre de la présente revue seront prises pour jeter les bases de meilleurs résultats à l'avenir sans accroître la pression fiscale au cours de la phase actuelle de reprise. Premièrement, un contrat sera signé et enregistré auprès d'un fournisseur de renom pour le marquage des produits pétroliers afin de lutter contre la contrebande à grande échelle. Deuxièmement, un décret sera publié pour créer au sein du Ministère des Finances un pôle de surveillance et d'analyse des exonérations fiscales et en définir la mission. Ce pôle sera chargé de rassembler des informations fragmentaires et de formuler des recommandations en vue d'une action des pouvoirs publics. Dans le cadre de sa mission, il établira un décompte cohérent, complet et consolidé de toutes les nouvelles exonérations discrétionnaires accordées. Il pourrait élaborer : i) des procédures et des mesures visant à prévenir l'abus d'exonérations ; ii) des recommandations visant à renforcer le processus d'octroi des exonérations ; et iii) des conseils sur la réduction des dépenses fiscales visant à fixer un plafond annuel ou à limiter les exonérations à certains types d'impôts.

20. Les services du FMI ont encouragé les autorités à parachever les projets de réforme prévus de longue date pour améliorer la qualité des dépenses publiques. Il s'agit notamment : de collaborer avec la Banque mondiale pour élaborer une nouvelle stratégie, des procédures et un manuel de sélection des projets, qui pourraient être promulgués par décret avant la fin de l'année ; de piloter la double autorisation (annuelle et pour une période de trois ans) des dépenses dans six ministères dépensiers dans le cadre du budget 2021 ; et de coopérer avec des partenaires pour le développement afin d'améliorer l'efficacité des programmes de protection sociale. Dans l'intervalle, les autorités sont guidées par le système de suivi des dépenses sociales mis au point dans le cadre de la cinquième revue du programme. Les services du FMI ont souligné qu'une bonne gestion des PPP relevait pleinement du souci d'assurer la qualité des dépenses et qu'elle était également essentielle à la solidité des finances publiques lorsqu'il était question de grands projets. Les autorités ont réaffirmé leur engagement à soumettre les PPP à des analyses coûts-avantages rigoureuses et à ne les mettre en œuvre que lorsqu'ils présentent un avantage net clairement positif pour le partenaire public. Une analyse de ce type vient d'être réalisée pour un PPP concernant un oléoduc national de distribution de produits pétroliers raffinés à l'intérieur du pays et vers ses frontières ; l'action des pouvoirs publics qui s'en suivra constituera un premier test décisif pour cet engagement.

21. Les répercussions économiques de la pandémie touchent le secteur financier, mais le choc semble gérable. Selon une enquête récente de la BCEAO, les banques sont de moins en moins pessimistes quant aux effets de la crise. Les secteurs des transports, de l'hôtellerie et de la restauration seront les plus touchés. Bien que nettement moins élevés cette année qu'en 2019, les bénéfices des banques devraient rester positifs. Les banques se montrent prudentes en ce qui concerne l'octroi de nouveaux crédits au secteur privé, en particulier dans les secteurs en difficulté,

mais grâce au système de report de paiement de la BCEAO appliqué à l'échelle régionale et au refinancement qui l'accompagne, l'encours de prêts ne devrait pas diminuer. Les efforts louables visant à mettre en place des fonds de promotion du crédit pour améliorer l'accès au crédit et l'inclusion financière se poursuivent, mais la prolifération de dispositifs qui tardent à démarrer et restent souvent non opérationnels ou ne le sont que partiellement pendant de longues périodes est préoccupante.

22. Les efforts visant à améliorer la gouvernance et à lutter contre la corruption se poursuivront. Les autorités se sont engagées à : i) publier les déclarations de patrimoine des membres du gouvernement sur un site Web officiel au cours des six prochains mois, comme prévu au titre du repère structurel pour la fin décembre 2019 ; ii) demander à la Cour des comptes de réaliser et de publier en ligne un audit des dépenses liées à la pandémie d'ici au mois de septembre 2021 ; iii) publier en ligne les contrats de marchés publics liés à la pandémie, ainsi que les noms des entreprises retenues et de leurs propriétaires effectifs et la validation ex-post de l'exécution de ces contrats ; et iv) une fois que la procédure judiciaire concernant des irrégularités présumées dans l'attribution de marchés publics de défense sera terminée, procéder à un examen administratif et mettre en œuvre les réformes nécessaires. De manière plus générale, les autorités devraient, avec l'appui de la Banque mondiale, intensifier leurs efforts visant à renforcer le cadre des marchés publics et son application. En ce qui concerne les dépenses liées à la COVID-19, les autorités ont relevé que celles-ci étaient inscrites au budget et étaient donc soumises aux mêmes garde-fous que toutes les autres dépenses publiques. Néanmoins, elles ont accepté de suivre l'exemple d'autres pays et de prendre des mesures supplémentaires pour rassurer les donateurs.

MODALITÉS DU PROGRAMME

23. Les autorités ont fait part de leur volonté de remédier aux insuffisances observées dans la mise en œuvre du programme. En établissant le budget de manière plus prudente pour les années 2020 et 2021, les autorités réduiront la dépendance à l'égard de la régulation de l'exécution du budget pour atteindre les objectifs budgétaires et renforceront ainsi la maîtrise des dépenses. L'enveloppe des dépenses prévue dans le projet de budget 2021 fait l'objet d'une mesure préalable. Les autorités se sont également engagées à augmenter les recettes intérieures, au titre de deux mesures préalables. Sur cette base, les autorités demandent une dérogation pour non-respect du critère de réalisation pour la fin décembre 2019 relatif au financement intérieur du budget .

24. La capacité du Niger à rembourser le FMI reste appropriée, mais est sujette à des risques, que des mesures prévues dans le programme visent à atténuer. Compte tenu de la solidité et de la mise en œuvre du programme jusqu'à présent, le Niger devrait avoir une capacité suffisante à rembourser le FMI, notamment lorsque les remboursements atteindront des pics à 2,4 % des recettes fiscales et 2,4 % des exportations en 2020 (tableau 8). Les principaux risques sont liés à l'évolution des conditions de sécurité, aux chocs climatiques, à un ralentissement de l'aide extérieure et aux capacités d'exécution. Le programme est entièrement financé jusqu'à l'arrivée à échéance de l'accord.

25. La dernière évaluation des sauvegardes de la BCEAO a été achevée en 2018. Ses conclusions sont les suivantes : la banque centrale régionale conserve un dispositif de contrôle solide, les dispositions relatives aux audits sont globalement conformes aux normes internationales et les états financiers sont conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). La BCEAO a renforcé le rôle de surveillance de son comité d'audit et a fait des progrès pour étoffer sa fonction de gestion des risques conformément aux recommandations formulées à l'issue de l'évaluation. Les états financiers de la banque centrale sont publiés en temps voulu.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

26. Les résultats obtenus ont été mitigés pour ce qui est des objectifs du programme pour la fin décembre 2019. L'apurement des derniers arriérés de paiement intérieurs constitue un bon résultat, le gouvernement est resté prudent en matière de dette extérieure et la création d'une unité chargée de la gestion de la dette publique est à saluer. Toutefois, les dépassements considérables des dépenses budgétaires et les difficultés persistantes à augmenter les recettes intérieures sont sources de préoccupation. Davantage de progrès auraient également pu être réalisés en ce qui concerne le renforcement du cadre de bonne gouvernance.

27. La pandémie de la COVID-19 cause des dommages considérables à l'économie nigérienne cette année, mais des indicateurs récents montrent qu'un redressement est en cours. En raison des mesures d'endiguement prises et du ralentissement dans l'exécution des projets financés par des fonds étrangers, le revenu par habitant recule cette année, mais un rebond est prévu en 2021 compte tenu des progrès attendus dans le ralentissement de la propagation du virus et des liens ténus entre l'économie du Niger et l'évolution de la situation mondiale.

28. Le creusement des déficits budgétaires en raison de la pandémie est justifié, mais ces déficits atteignent les limites de viabilité et ne doivent pas persister. La prise en compte des insuffisances de recettes et les dépenses supplémentaires liées à la pandémie et au développement atténuent le choc économique, mais poussent les déficits budgétaires à leur limite. Compte tenu de la faiblesse chronique des recettes du Niger, les services du FMI saluent la volonté des autorités de ne pas dépasser les enveloppes de dépenses définies dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2020 et dans le prudent projet de loi de finances pour 2021. Il convient de ne pas sous-estimer le risque de voir perdurer les niveaux de dépenses élevés.

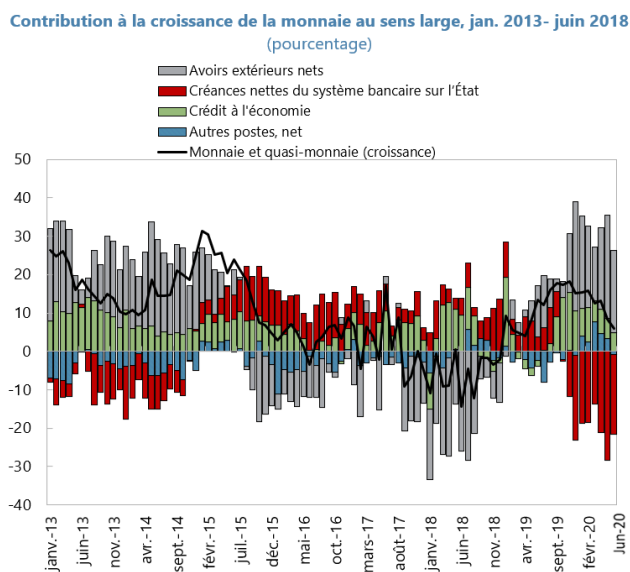
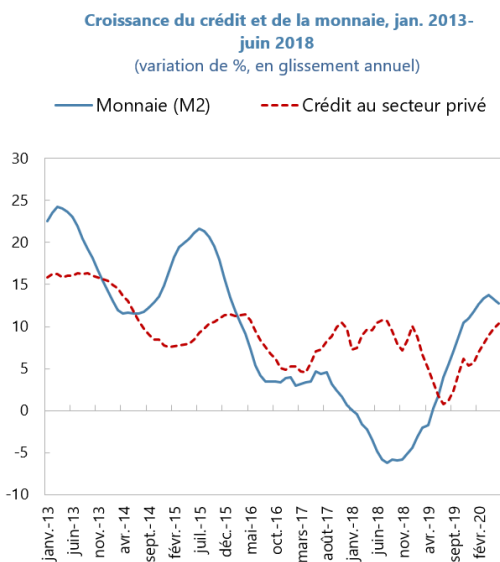
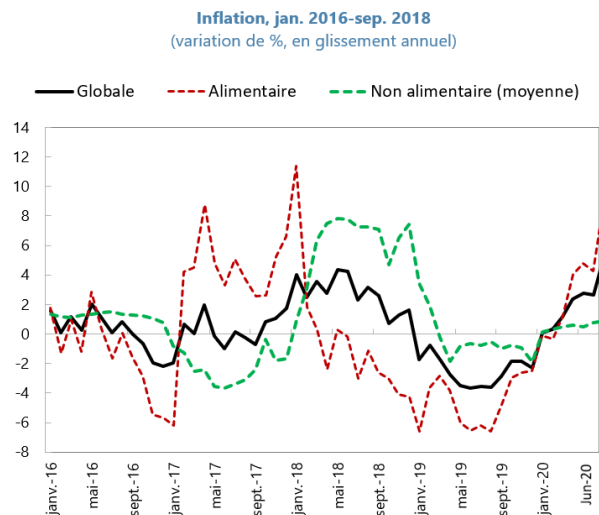
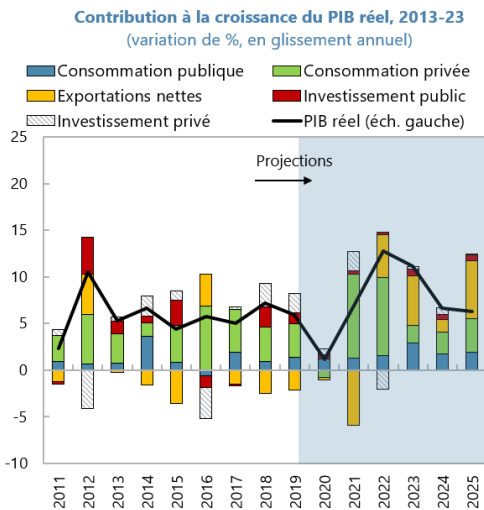
29. Il reste impératif d'accroître la mobilisation des recettes intérieures et d'améliorer la qualité des dépenses. Les services du FMI se félicitent de la volonté des autorités d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques ; la mise en œuvre rapide de réformes prévues de longue date est à cet égard plus importante que jamais. La confirmation par les autorités qu'elles participeront uniquement à des PPP dont le bénéfice net positif a été clairement démontré est primordiale. Il convient de procéder à une analyse plus approfondie des progrès limités du Niger en ce qui concerne l'augmentation des recettes intérieures, mais dans l'intervalle, les autorités doivent appliquer des solutions à leur portée.

30. Il importe de mettre en place un secteur privé beaucoup plus fort pour contribuer durablement à améliorer le niveau de vie. Pour cela, les autorités et les partenaires au développement doivent procéder à des réformes de manière graduelle et ciblée. Il faudrait consolider les programmes de promotion du crédit, dont un nombre croissant n'est pas pleinement opérationnel, afin d'améliorer l'accès au crédit. Il est également essentiel de poursuivre la mise en œuvre du programme de lutte contre la corruption.

31. Les mesures correctives prises et celles annoncées dans le cadre de la présente revue constituent une avancée importante . Les lois de finances pour 2020 et 2021 reposent sur des hypothèses réalistes et sont donc moins sujettes à des dépassements que les lois antérieures qui, trop optimistes, ont fini par s'appuyer de manière excessive sur une sous-exécution du budget pour atteindre les objectifs visés. Des mesures concrètes de lutte contre la contrebande de produits pétroliers et de meilleurs outils d'analyse pour éclairer les décisions sur les exonérations fiscales devraient permettre d'augmenter les recettes à l'avenir.

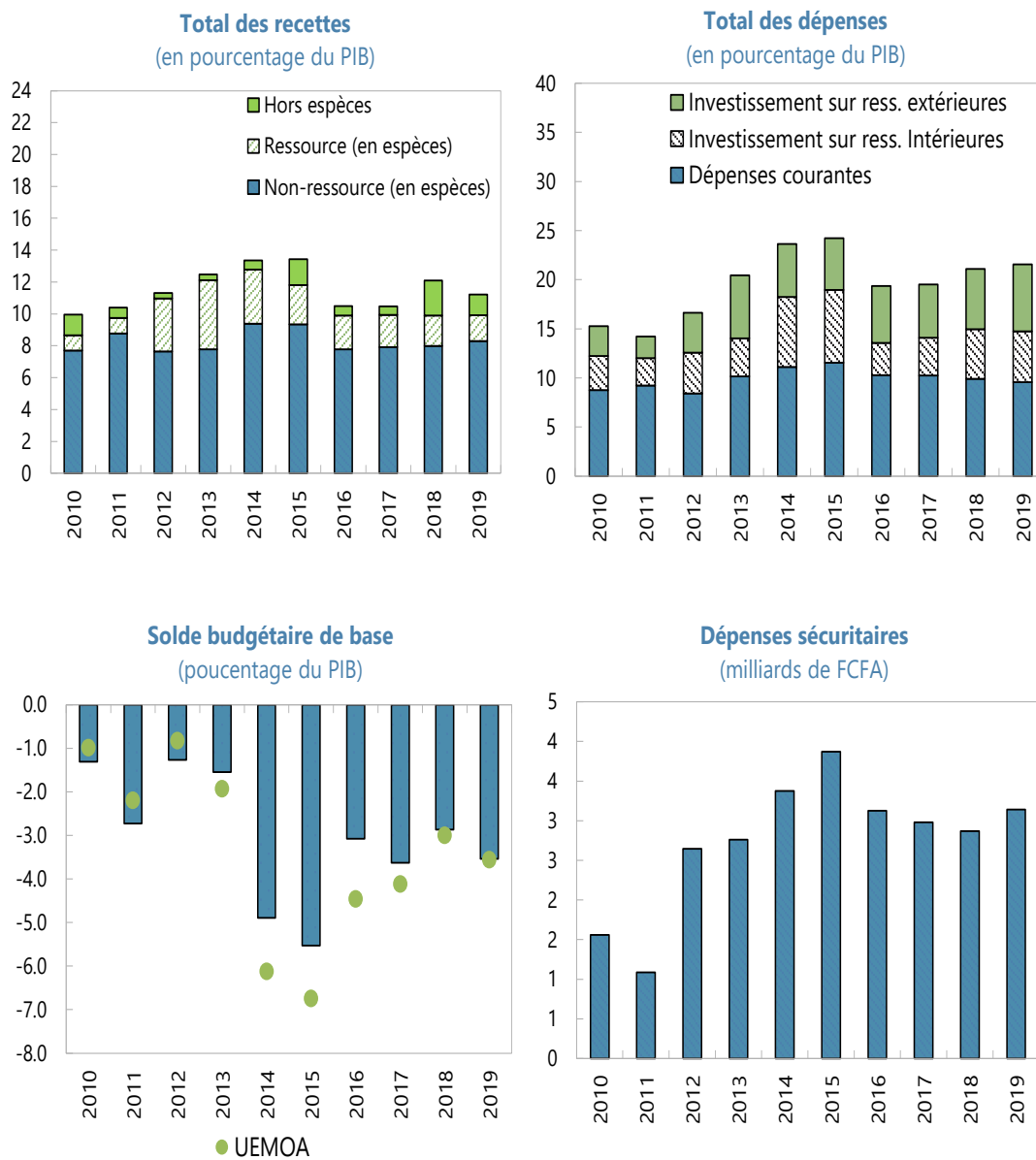
32. Les services du FMI souscrivent à la demande de dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation pour décembre 2019 relatif au financement intérieur du budget , à l'achèvement de la sixième revue et au décaissement de la septième tranche de 14,1 millions de DTS. La lettre d'intention ci-jointe présente les mesures qu'il convient de prendre pour atteindre les objectifs du programme. Les services du FMI espèrent continuer de coopérer étroitement avec les autorités et recommandent que les prochaines consultations avec le Niger au titre de l'article IV aient lieu selon le cycle normal de douze mois.

Graphique 1. Niger : évolution récente de l'économie et perspectives



Sources: autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

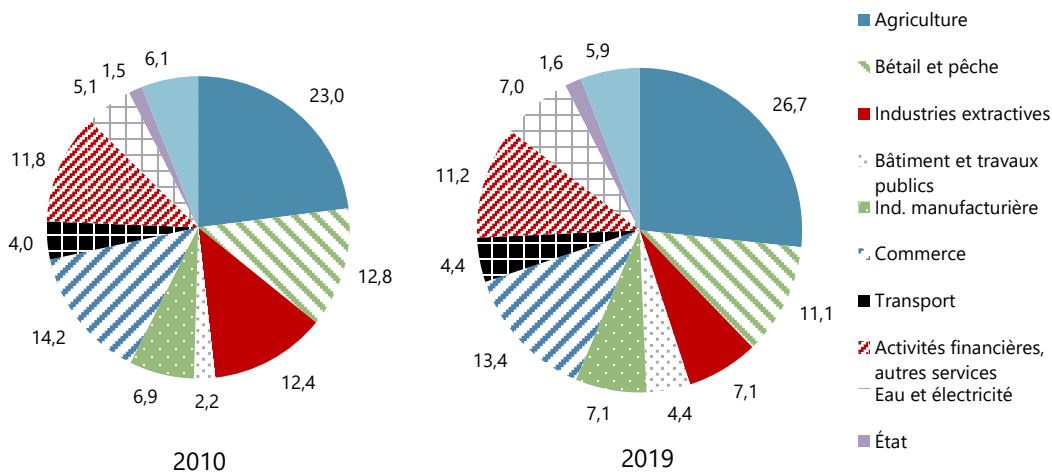
Graphique 2. Niger : évolution budgétaire, 2010–19



Sources : autorités nigériennes ; et calculs des services du FMI.

Graphique 3. Niger : composition du PIB et volatilité de la production

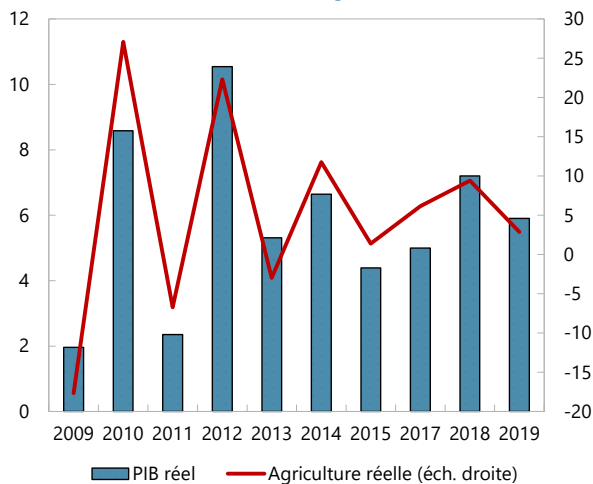
La part des industries extractives dans le PIB reste faible et a encore diminué en raison de la baisse des cours internationaux. La part de l'agriculture et du bétail continue à dominer.



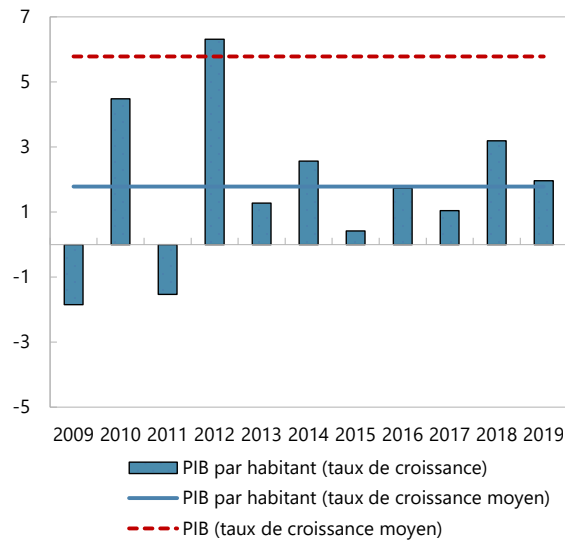
En conséquence, la croissance du PIB est très instable et en proie aux chocs climatiques sur l'agriculture.

La croissance du PIB par habitant est très instable et, en raison d'une forte croissance démographique, elle est en moyenne faible.

Croissance du PIB réel
(variation en %, glissement annuel)



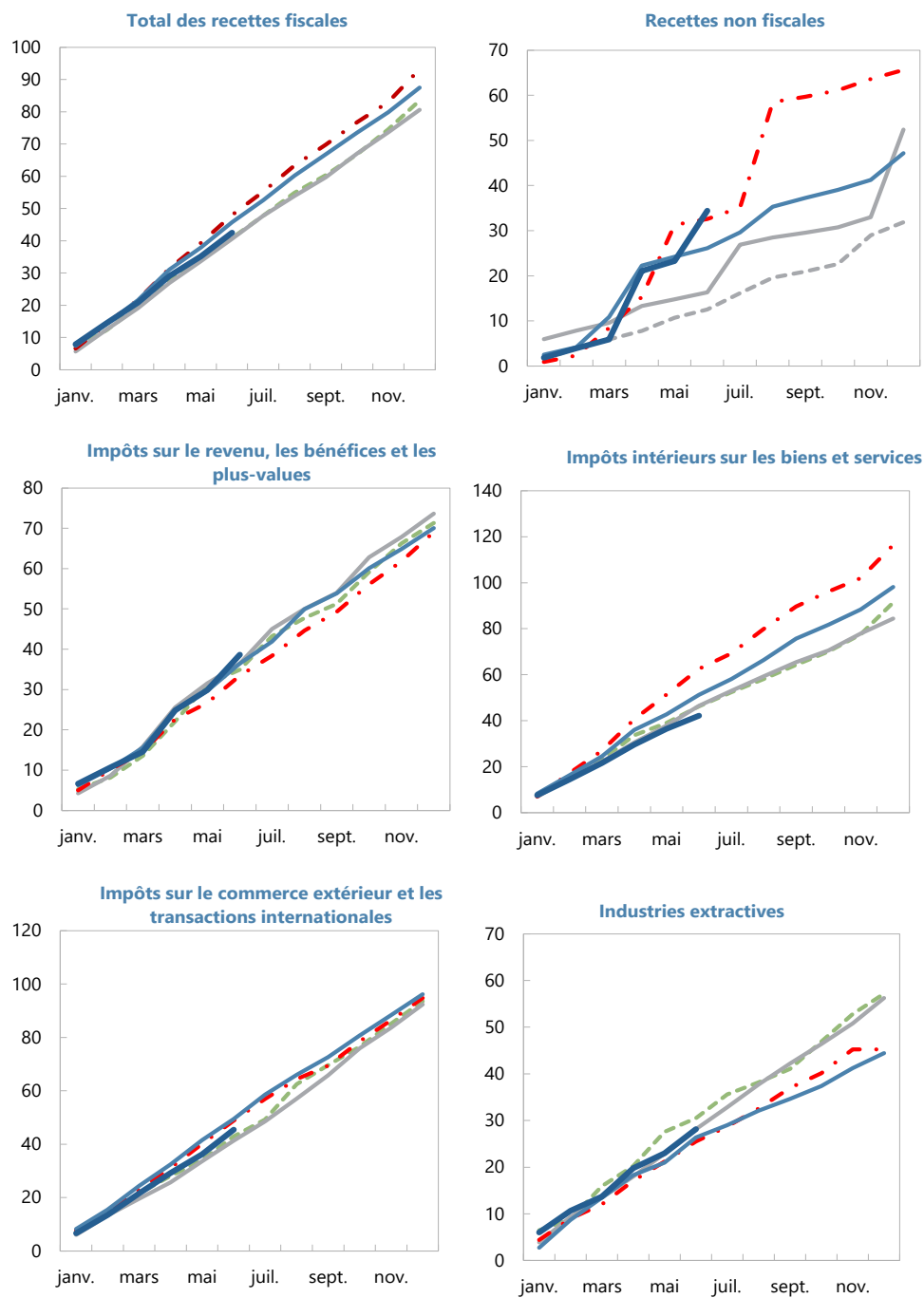
Croissance du PIB réel par habitant
(variation en %, glissement annuel)



Sources : autorités nigériennes; et calculs des services du FMI.

Graphique 4. Niger : résultats sur le plan fiscal, 2016-20
(valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, actualisées avec PIB nominal)

--- 2016 — 2017 - - 2018 — 2019 — 2020



Source : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 2. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2017-25

	2017	2018	2019			2020			2021	2022	2023	2024	2025
			5 ^e Revue	Demande FCR	Est.	5 ^e Revue	Demande FCR	Proj.					
Total des recettes	681	862	866	848	848	997	798	823	1,017	1,240	1,514	1,691	1,865
dont : recettes de trésorerie	646	706	772	750	750	915	716	741	929
Recettes fiscales	620	788	806	784	784	924	728	735	953	1,159	1,403	1,570	1,725
Commerce international	172	194	222	209	209	270	163	197	269	331	411	470	526
Biens et services	234	354	313	317	317	355	312	262	384	461	542	600	670
Revenu	171	176	204	189	189	221	186	201	224	274	332	371	391
Autres	43	64	67	69	69	78	68	75	77	94	117	128	138
Recettes non fiscales	49	67	43	51	51	58	55	73	49	65	92	101	118
Recettes des comptes spéciaux	12	8	17	14	14	15	15	15	15	17	19	21	23
Total des dépenses et prêts nets	1267	1,505	1,620	1,632	1,632	1,777	1,771	1,841	1,953	2,120	2,316	2,549	2,802
dont : financés sur ressources intérieures	916	1,067	1,068	1,116	1,116	1,164	1,189	1,316	1,320	1,503	1,705	1,910	2,128
dont : financés sur ressources intérieures, base caisse	881	911	974	1,018	1,018	1,082	1,107	1,234	1,232
Total des dépenses courantes	667	707	744	723	723	813	846	830	906	992	1,171	1,303	1,441
Dépenses budgétaires	643	688	718	691	691	788	821	805	880	963	1,138	1,267	1,401
Traitements et salaires	270	273	285	282	282	293	296	296	318	362	430	480	537
Biens et services	112	135	114	109	109	129	137	141	155	160	190	212	237
Transferts et subventions	215	213	245	225	225	281	304	287	313	323	383	428	478
Intérêts	47	68	74	75	75	84	84	82	94	118	135	147	149
dont : dette extérieure	16	21	27	22	22	33	33	28	47	53	56	58	51
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses des comptes spéciaux ¹	24	19	26	32	32	25	25	25	25	29	33	36	39
Dépenses en capital et prêts nets	600	798	876	908	908	964	925	1,011	1,047	1,128	1,144	1,247	1,361
Dépenses en capital	600	798	876	908	908	964	925	971	997	1,032	1,144	1,247	1,361
Financées sur ressources intérieures	250	360	324	393	393	352	343	446	364	415	534	608	687
dont : financées sur ressources intérieures, base caisse	215	204	230	294	294	270	261	364	276
Financées sur ressources extérieures	351	438	552	516	516	613	583	526	633	617	611	639	674
dont : dons	201	303	341	321	321	411	429	361	393	367	355	370	410
prêts	150	135	211	195	195	202	154	165	240	250	255	269	264
Prêts nets	0	0	0	0	0	0	0	40	50	96	0	0	0
Solde global ^{2,3}	-267	-214	-214	-269	-269	-223	-390	-455	-377	-343	-280	-305	-330
Solde global, hors investissement oléoduc	-236	-204	-202	-267	-267	-167	-390	-493	-303	-247	-280	-305	-330
Solde de base (hors dons) ⁴	-118	-79	-3	-74	-74	-20	-227	-296	-152	-98	-25	-36	-66
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	-54	-11	-44	-3	-3	0	0	0	0	0	0	0	0
dont : variation des arriérés de paiement	-54	-11	-44	-44	-44	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-640	-654	-797	-786	-786	-780	-973	-1,019	-936	-879	-802	-858	-937
Financement	637	654	797	786	786	780	738	1,019	936	879	802	858	937
Financement extérieur	480	563	813	783	783	740	816	949	763	745	729	802	852
Dons	319	429	539	514	514	557	582	559	544	531	522	553	607
dont : financement du budget	118	126	199	193	193	147	164	198	151	165	167	183	197
Prêts	183	166	329	306	306	258	310	448	335	311	327	346	343
dont : financement du budget	33	31	118	111	111	56	156	283	95	61	71	78	79
Amortissement	-21	-32	-56	-37	-37	-76	-76	-63	-131	-102	-119	-98	-99
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0	0	0	0	0	0	0	5	15	5	0	0	0
Financement intérieur	157	91	-16	3	3	40	-78	69	173	134	72	56	85
Secteur bancaire	105	47	22	-149	-149	25	-14	50	41	34	7	-2	-4
FMI	19	18	32	21	21	3	15	79	-15	-17	-19	-20	-29
Avances statutaires (y compris autres avances)	-8	-9	0	-8	-8	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	-65	62	-1	-101	-101	-1	-1	-1	0	-5	-10	-15	-20
Titres d'État nets et autres	160	-24	-9	-61	-61	23	-28	-28	55	56	36	32	45
Secteur non bancaire	51	43	-38	152	152	15	-64	19	132	100	65	58	89
Écart de financement (+)	3	0	0	0	0	0	235	0	0	0	0	0	0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.² Sur base engagements. Critère de l'UEMOA.³ Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.⁴ Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2017-25
(en milliards de francs CFA)

	2017	2018	2019				2020			2021	2022	2023	2024	2025
			5e Revue ⁵	Demand e FCR	6me FEC NP	Est.	5e Revue ⁵	Demand e FCR	Proj.					
Total des recettes	10.5	12.1	11.4	11.2	11.2	11.2	12.1	10.2	10.4	11.9	12.6	13.6	13.9	14.2
dont : recettes de trésorerie	9.9	9.9	10.1	9.9	9.9	9.9	11.1	9.1	9.4	10.9
Recettes fiscales	9.5	11.0	10.6	10.3	10.4	10.4	11.2	9.3	9.3	11.1	11.8	12.6	12.9	13.1
Commerce international	2.7	2.7	2.9	2.8	2.8	2.8	3.3	2.1	2.5	3.1	3.4	3.7	3.9	4.0
Biens et services	3.6	5.0	4.1	4.2	4.2	4.2	4.3	4.0	3.3	4.5	4.7	4.9	4.9	5.1
Revenu	2.6	2.5	2.7	2.5	2.5	2.5	2.7	2.4	2.6	2.6	2.8	3.0	3.1	3.0
Autres	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.1	1.1	1.1
Recettes non fiscales	0.7	0.9	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.9	0.6	0.7	0.8	0.8	0.9
Recettes des comptes spéciaux	0.2	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Total des dépenses et prêts nets	19.5	21.1	21.3	21.5	21.6	21.6	21.6	22.6	23.4	22.8	21.5	20.8	21.0	21.3
dont : financés sur ressources intérieures	14.1	15.0	14.0	14.7	14.8	14.8	14.1	15.2	16.7	15.4	15.3	15.3	15.7	16.2
dont : financés sur ressources intérieures, base caisse	13.6	12.8	12.8	13.4	13.5	13.5	13.1	14.1	15.7	14.4
Total des dépenses courantes	10.3	9.9	9.8	9.6	9.6	9.6	9.9	10.8	10.5	10.6	10.1	10.5	10.7	10.9
Dépenses budgétaires	9.9	9.6	9.4	9.1	9.1	9.1	9.6	10.5	10.2	10.3	9.8	10.2	10.4	10.6
Traitements et salaires	4.2	3.8	3.7	3.7	3.7	3.7	3.6	3.8	3.8	3.7	3.7	3.9	4.0	4.1
Biens et services	1.7	1.9	1.5	1.4	1.4	1.4	1.6	1.8	1.8	1.8	1.6	1.7	1.7	1.8
Transferts et subventions	3.3	3.0	3.2	3.0	3.0	3.0	3.4	3.9	3.6	3.7	3.3	3.4	3.5	3.6
Intérêts	0.7	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2	1.2	1.1
dont : dette extérieure	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.4
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses des comptes spéciaux ¹	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses en capital et prêts nets	9.2	11.2	11.5	12.0	12.0	12.0	11.7	11.8	12.8	12.2	11.5	10.3	10.3	10.3
Dépenses en capital	9.2	11.2	11.5	12.0	12.0	12.0	11.7	11.8	12.3	11.7	10.5	10.3	10.3	10.3
Financées sur ressources intérieures	3.8	5.0	4.3	5.2	5.2	5.2	4.3	4.4	5.7	4.3	4.2	4.8	5.0	5.2
dont : financées sur ressources intérieures, base caisse	3.3	2.9	3.0	3.9	3.9	3.9	3.3	3.3	4.6	3.2
Financées sur ressources extérieures	5.4	6.1	7.2	6.8	6.8	6.8	7.4	7.4	6.7	7.4	6.3	5.5	5.3	5.1
dont : dons	3.1	4.3	4.5	4.2	4.2	4.2	5.0	5.5	4.6	4.6	3.7	3.2	3.1	3.1
prêts	2.3	1.9	2.8	2.6	2.6	2.6	2.5	2.0	2.1	2.8	2.5	2.3	2.2	2.0
Prêts nets	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.6	1.0	0.0	0.0	0.0
Solde global ^{2,3}	-4.1	-3.0	-2.8	-3.6	-3.6	-3.6	-2.7	-5.0	-5.8	-4.4	-3.5	-2.5	-2.5	-2.5
Solde global, hors investissement oléoduc	-2.7	-5.0	-5.3	-3.8	-2.5	-2.5	-2.5	-2.5
Solde de base (hors dons) ⁴	-3.6	-2.9	-2.6	-3.5	-3.5	-3.5	-2.0	-5.0	-6.3	-3.5	-2.7	-1.7	-1.8	-2.0
Solde de base (dons compris) ³	-1.8	-1.1	0.0	-1.0	-1.0	-1.0	-0.2	-2.9	-3.8	-1.8	-1.0	-0.2	-0.3	-0.5
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	-0.8	-0.2	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont : variation des arriérés de paiement	-0.8	-0.2	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-9.9	-9.2	-10.5	-10.4	-10.4	-10.4	-9.5	-12.4	-12.9	-10.9	-8.9	-7.2	-7.1	-7.1
Financement	9.8	9.2	10.5	10.4	10.4	10.4	9.5	9.4	12.9	10.9	8.9	7.2	7.1	7.1
Financement extérieur	7.4	7.9	10.7	10.3	10.3	10.3	9.0	10.4	12.1	8.9	7.6	6.5	6.6	6.5
Dons	4.9	6.0	7.1	6.8	6.8	6.8	6.8	7.4	7.1	6.4	5.4	4.7	4.6	4.6
dont : financement du budget	1.8	1.8	2.6	2.5	2.6	2.6	1.8	2.1	2.5	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5
Prêts	2.8	2.3	4.3	4.0	4.0	4.0	3.1	4.0	5.7	3.9	3.2	2.9	2.9	2.6
dont : financement du budget	0.5	0.4	1.6	1.5	1.5	1.5	0.7	2.0	3.6	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6
Amortissement	-0.3	-0.5	-0.7	-0.5	-0.5	-0.5	-0.9	-1.0	-0.8	-1.5	-1.0	-1.1	-0.8	-0.7
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement intérieur	2.4	1.3	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.5	-1.0	0.9	2.0	1.4	0.6	0.5	0.6
Secteur bancaire	1.6	0.7	0.3	-2.0	-2.0	-2.0	0.3	-0.2	0.6	0.5	0.3	0.1	0.0	0.0
FMI	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.0	0.2	1.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Avances statutaires (y compris autres avances)	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépôts auprès de la BCEAO	-1.0	0.9	0.0	-1.3	-1.3	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.2
Titres d'État nets et autres	2.5	-0.3	-0.1	-0.8	-0.8	-0.8	0.3	-0.4	-0.4	0.6	0.6	0.3	0.3	0.3
Secteur non bancaire	0.8	0.6	-0.5	2.0	2.0	2.0	0.2	-0.8	0.2	1.5	1.0	0.6	0.5	0.7
Écart de financement (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

² Sur base engagements. Critère de l'UEMOA.

³ Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

⁴ Recettes moins dépenses nettes des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

⁵ Budget représenté: en 2014 la loi de finances rectificative votée à l'Assemblée nationale - et en 2015 le budget approuvé par le Conseil des ministres. Le gouvernement s'est engagé à mobiliser les recettes et à exécuté les dépenses en 2014 et 2015 conformément aux projections convenues dans le cadre du programme.

Tableau 4. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2017–25
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019		2020			2021	2022	2023	2024	2025	
			5 ^e Revue ¹	Demande FCR	5 ^e Revue ¹	Demande FCR	Proj.						Projections
(En milliards de francs CFA)													
Avoirs extérieurs nets	441	321	312	641	641	297	626	660	660	595	650	730	830
BCEAO	356	260	251	466	467	236	452	485	486	420	475	555	655
Banques commerciales	84	61	61	174	174	61	174	174	174	174	174	174	174
Avoirs intérieurs nets	711	806	905	656	655	1,023	661	669	827	1,102	1,351	1,530	1,750
Crédit intérieur	1,013	1,128	1,216	991	991	1,324	1,030	1,038	1,179	1,438	1,713	1,953	2,153
Créances bancaires nettes sur l'État	122	277	300	29	29	324	15	79	120	154	162	159	155
BCEAO	5	75	106	-11	-11	108	3	67	52	31	1	-33	-82
Créances	131	140	172	154	154	175	169	233	219	202	183	163	134
dont : avances statutaires	21	12	5	5	5	3	3	3	0	0	0	0	0
Dépôts	-126	-65	-66	-165	-165	-67	-166	-166	-166	-171	-181	-196	-216
Banques commerciales	117	202	193	40	40	216	13	13	68	124	160	193	237
Créances	261	344	335	168	168	358	140	140	196	251	288	320	365
Dépôts	-144	-142	-142	-127	-127	-142	-127	-127	-127	-127	-127	-127	-127
Crédit aux autres secteurs	891	851	916	962	962	999	1,014	958	1,059	1,283	1,551	1,794	1,998
dont : crédit au secteur privé	741	727	787	847	847	863	897	840	932	1,145	1,403	1,635	1,827
Autres postes, net	-302	-323	-310	-335	-336	-301	-369	-369	-352	-336	-363	-423	-403
Monnaie et quasi-monnaie	1,151	1,127	1,218	1,296	1,296	1,320	1,287	1,328	1,487	1,697	2,000	2,260	2,580
Circulation fiduciaire hors banques	490	480	519	527	527	563	523	540	605	690	813	919	1,049
Dépôts auprès des banques	661	647	699	769	769	757	764	788	882	1,007	1,187	1,341	1,531
(Variations annuelles en pourcentage de la masse monétaire en début de période, sauf indication contraire)													
Avoirs extérieurs nets	-22.7	-27.0	-3.1	99.4	99.6	-4.8	-2.3	2.8	0.1	-9.9	9.2	12.3	13.7
BCEAO	-22.3	-26.9	-3.8	79.1	79.3	-6.0	-3.1	3.9	0.1	-13.5	13.1	16.8	18.0
Banques commerciales	-24.5	-27.6	0.0	186.2	186.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Avoirs intérieurs nets	10.9	13.4	12.5	-18.6	-18.7	13.0	0.8	2.1	23.6	33.3	22.6	13.3	14.4
Crédit intérieur	11.4	11.4	7.8	-12.2	-12.2	8.9	3.9	4.7	13.6	21.9	19.2	14.0	10.2
Créances bancaires nettes sur l'État	48.1	127.8	8.0	-89.5	-89.5	8.3	-46.7	173.6	51.6	28.3	4.7	-1.5	-2.7
BCEAO	-91.9	1,500	41.1	-115.0	-115.0	1.8	-124.8	-690.3	-21.7	-41.4	-95.4	-2479.6	146.7
dont : avances statutaires	-29.0	-41.6	-55.7	-55.7	-55.7	-50.0	-50.0	-50.0	-100.0
Banques commerciales	386.2	72.6	-4.3	-80.0	-80.0	11.8	-68.5	-68.4	435.5	81.6	29.4	20.2	23.1
Créances	54.9	31.6	-2.6	-51.2	-51.2	6.8	-16.5	-16.5	39.6	28.5	14.5	11.3	13.9
Dépôts	-0.3	-1.6	0.0	-10.2	-10.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit aux autres secteurs	7.7	-4.5	7.7	13.0	13.0	9.1	5.4	-0.3	10.5	21.2	20.9	15.6	11.4
dont : crédit au secteur privé	4.8	-1.9	8.2	16.5	16.5	9.6	5.8	-0.9	10.9	22.9	22.5	16.5	11.7
Autres postes, net	12.5	6.8	-4.0	3.8	4.0	-3.1	10.0	10.0	-4.5	-4.8	8.0	16.7	-4.8
Monnaie au sens large	-4.9	-2.1	8.0	15.0	15.0	8.4	-0.7	2.4	11.9	14.1	17.9	13.0	14.2
<i>Pour mémoire :</i>													
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large	5.6	6.3	6.3	6.0	6.0	6.2	6.1	5.9	5.8	5.8	5.6	5.4	5.1
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	13.7	11.9	12.0	12.7	12.7	12.1	13.0	12.2	12.4	13.0	13.9	14.8	15.2
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	11.4	10.2	10.3	11.2	11.2	10.5	11.5	10.7	10.9	11.6	12.6	13.5	13.9
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	5.9	9.8	7.3	6.4	6.0	8.2	3.4	4.1	8.7	15.0	13.3	8.8	8.4

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

¹ En pourcentage du PIB, tel que révisé dans le cadre du passage au SCN 2008.

Tableau 5. Niger : situation monétaire, 2017-25

	2017	2018	2019			2020			2021	2022	2023	2024	2025
			5 ^e Revue	Demande FCR	Est.	5 ^e Revue	Demande FCR	Proj.					
Solde courant	-737	-903	-1,075	-1,003	-929	-1,311	-1,180	-1,020	-1,404	-1,063	-808	-782	-810
Balance commerciale de biens, services et revenus	-976	-1,173	-1,423	-1,344	-1,288	-1,622	-1,504	-1,319	-1,679	-1,377	-1,155	-1,157	-1,220
Solde des biens	-431	-599	-769	-707	-705	-904	-850	-729	-1,012	-582	-244	-169	-122
Exportations, f.à.b.	705	668	740	747	659	828	717	616	685	1,180	1,630	1,785	1,960
Uranium	170	117	132	132	128	125	125	131	91	141	140	140	255
Pétrole	151	129	136	138	128	137	104	98	110	416	811	901	901
Autres produits	384	422	472	477	403	567	488	386	484	622	679	744	805
Importations, f.à.b.	1,136	1,268	1,508	1,454	1,364	1,733	1,567	1,345	1,697	1,762	1,874	1,953	2,082
Produits alimentaires	263	315	296	299	332	318	325	360	366	375	390	386	412
Produits pétroliers	74	59	71	72	65	74	46	60	75	82	83	88	91
Biens d'équipement	294	362	470	443	434	570	506	381	538	557	511	512	561
Autres produits	505	532	672	640	533	770	690	544	718	749	890	967	1,019
Services et revenus (net)	-545	-573	-654	-637	-583	-717	-654	-590	-668	-795	-910	-988	-1,098
Services (net)	-440	-466	-539	-523	-471	-593	-537	-484	-552	-647	-709	-745	-809
Revenu (net)	-105	-107	-115	-114	-112	-124	-118	-106	-116	-148	-201	-243	-290
<i>dont : intérêts sur dette publique extérieure</i>	-16	-21	-27	-22	-22	-33	-33	-28	-47	-53	-56	-58	-51
Transferts courants sans contrepartie (net)	240	270	347	341	358	311	324	299	275	314	347	375	410
Privés (net)	107	128	132	132	149	148	144	91	108	134	165	177	199
Publics (net)	132	142	215	210	210	163	180	208	167	180	182	198	212
<i>dont dans pour assistance budgétaire</i>	118	126	199	193	193	147	164	198	151	165	167	183	197
Compte de capital et d'opérations financières	610	793	1,065	1,322	1,247	1,295	930	1,001	1,389	993	863	862	910
Compte de capital	237	347	411	390	370	512	518	385	510	461	453	427	471
Transferts en capital privés	33	41	42	42	49	46	44	33	52	48	52	56	61
Dons-projets	201	303	368	348	321	466	474	351	458	413	402	370	410
Actifs non financiers non produits	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	373	446	655	932	878	783	412	616	879	532	409	435	439
Investissement direct	180	237	340	338	404	528	393	284	642	292	199	180	193
Investissement de portefeuille	31	79	33	186	152	45	-76	-25	0	4	-3	4	-1
Autre investissement	162	130	281	408	322	210	95	356	237	236	214	251	248
Secteur public (net)	161	134	273	269	269	182	234	385	204	209	208	249	245
Décaissements	183	166	329	306	306	258	310	448	335	311	327	346	343
Prêts pour assistance budgétaire	33	31	118	111	111	56	156	283	95	61	71	78	79
Prêts-projets	150	135	211	195	195	202	154	165	240	250	255	269	264
Amortissement	21	32	56	37	37	76	76	63	131	102	119	98	99
Autres (net)	1	-5	8	139	54	28	-139	-29	33	27	6	3	4
Erreurs et omissions	-3	-10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-129	-119	-10	320	318	-15	-249	-20	-15	-70	55	80	100
Financement	129	119	10	-320	-318	15	15	20	15	70	-55	-80	-100
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	102	96	10	-206	-204	15	15	-18	0	65	-55	-80	-100
<i>dont : utilisation nette des ressources du FMI</i>	19	18	32	21	21	3	15	79	-15	-17	-19	-20	-29
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	27	23	0	-113	-113	0	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement obtenu	0	0	0	0	0	0	0	38	15	5	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	235	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	69
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC ¹	6	5	15	5
<i>Pour mémoire :</i>													
Solde courant (hors dons)	-869	-1,045	-1,290	-1,212	-1,139	-1,474	-1,360	-1,228	-1,571	-1,243	-990	-980	-1,022
Exportations de biens et services	835	806	882	889	840	997	880	732	863	1,374	1,848	2,014	2,202
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en	13,0	14,9	...	17,5	17,5
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en	7,184	8,561	...	10,357	10,357
En mois d'importations de biens et de services de l'année s	4,0	4,6	...	5,4	6,0
En pourcentage de la monnaie au sens large	29,4	31,1	...	34,1	34,1
PIB à prix courants	6,497	7,134	7,621	7,574	7,565	8,240	7,830	7,873	8,559	9,845	11,157	12,139	13,162

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le don correspondant au service de la dette due dans les 12 mois consécutifs au 14 avril 2021 dépend des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2017-25
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017	2018	2019			2020			2021	2022	2023	2024	2025
			5 ^e Revue ¹	Demande FCR	Est.	5 ^e Revue ¹	Demande FCR	Proj.					
Solde courant	-11.3	-12.7	-14.1	-13.2	-12.3	-15.9	-15.1	-13.0	-16.4	-10.8	-7.2	-6.4	-6.2
Balance commerciale de biens, services et revenus	-15.0	-16.4	-18.7	-17.7	-17.0	-19.7	-19.2	-16.8	-19.6	-14.0	-10.3	-9.5	-9.3
Solde des biens	-6.6	-8.4	-10.1	-9.3	-9.3	-11.0	-10.8	-9.3	-11.8	-5.9	-2.2	-1.4	-0.9
Exportations, f.à.b.	10.9	9.4	9.7	9.9	8.7	10.1	9.2	7.8	8.0	12.0	14.6	14.7	14.9
Uranium	2.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.5	1.6	1.7	1.1	1.4	1.3	1.2	1.9
Pétrole	2.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.3	1.2	1.3	4.2	7.3	7.4	6.8
Autres produits	5.9	5.9	6.2	6.3	5.3	6.9	6.2	4.9	5.7	6.3	6.1	6.1	6.1
Importations, f.à.b.	17.5	17.8	19.8	19.2	18.0	21.0	20.0	17.1	19.8	17.9	16.8	16.1	15.8
Produits alimentaires	4.0	4.4	3.9	3.9	4.4	3.9	4.2	4.6	4.3	3.8	3.5	3.2	3.1
Produits pétroliers	1.1	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.6	0.8	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7
Biens d'équipement	4.5	5.1	6.2	5.9	5.7	6.9	6.5	4.8	6.3	5.7	4.6	4.2	4.3
Autres produits	7.8	7.5	8.8	8.4	7.0	9.3	8.8	6.9	8.4	7.6	8.0	8.0	7.7
Services et revenus (net)	-8.4	-8.0	-8.6	-8.4	-7.7	-8.7	-8.4	-7.5	-7.8	-8.1	-8.2	-8.1	-8.3
Services (net)	-6.8	-6.5	-7.1	-6.9	-6.2	-7.2	-6.9	-6.2	-6.4	-6.6	-6.4	-6.1	-6.1
Revenu (net)	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.3	-1.4	-1.5	-1.8	-2.0	-2.2
<i>dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Transferts courants sans contrepartie (net)	3.7	3.8	4.6	4.5	4.7	3.8	4.1	3.8	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1
Privés (net)	1.7	1.8	1.7	1.7	2.0	1.8	1.8	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5
Publics (net)	2.0	2.0	2.8	2.8	2.8	2.0	2.3	2.6	2.0	1.8	1.6	1.6	1.6
<i>dont: dons pour assistance budgétaire</i>	1.8	1.8	2.6	2.5	2.6	1.8	2.1	2.5	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5
Compte de capital et d'opérations financières	9.4	11.1	14.0	17.5	16.5	15.7	11.9	12.7	16.2	10.1	7.7	7.1	6.9
Compte de capital	3.6	4.9	5.4	5.2	4.9	6.2	6.6	4.9	6.0	4.7	4.1	3.5	3.6
Transferts en capital privés	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Dons-projets	3.1	4.3	4.8	4.6	4.2	5.7	6.1	4.5	5.3	4.2	3.6	3.1	3.1
Actifs non financiers non produits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	5.7	6.3	8.6	12.3	11.6	9.5	5.3	7.8	10.3	5.4	3.7	3.6	3.3
Investissement direct	2.8	3.3	4.5	4.5	5.3	6.4	5.0	3.6	7.5	3.0	1.8	1.5	1.5
Investissement de portefeuille	0.5	1.1	0.4	2.5	2.0	0.5	-1.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre investissement	2.5	1.8	3.7	5.4	4.3	2.5	1.2	4.5	2.8	2.4	1.9	2.1	1.9
Secteur public (net)	2.5	1.9	3.6	3.5	3.6	2.2	3.0	4.9	2.4	2.1	1.9	2.1	1.9
Décaissements	2.8	2.3	4.3	4.0	4.0	3.1	4.0	5.7	3.9	3.2	2.9	2.9	2.6
Prêts pour assistance budgétaire	0.5	0.4	1.6	1.5	1.5	0.7	2.0	3.6	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6
Prêts-projets	2.3	1.9	2.8	2.6	2.6	2.5	2.0	2.1	2.8	2.5	2.3	2.2	2.0
Amortissement	0.3	0.5	0.7	0.5	0.5	0.9	1.0	0.8	1.5	1.0	1.1	0.8	0.7
Autres (net)	0.0	-0.1	0.1	1.8	0.7	0.3	-1.8	-0.4	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-2.0	-1.7	-0.1	4.2	4.2	-0.2	-3.2	-0.2	-0.2	-0.7	0.5	0.7	0.8
Financement	2.0	1.7	0.1	-4.2	-4.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.7	-0.5	-0.7	-0.8
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	1.6	1.3	0.1	-2.7	-2.7	0.2	0.2	-0.2	0.0	0.7	-0.5	-0.7	-0.8
<i>dont: utilisation nette des ressources du FMI</i>	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.0	0.2	1.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	0.4	0.3	0.0	-1.5	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	0.9
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC ¹	0.1	0.1	0.2	0.0
<i>Pour mémoire :</i>													
Solde courant (hors dons)	-13.4	-14.6	-16.9	-16.0	-15.1	-17.9	-17.4	-15.6	-18.4	-12.6	-8.9	-8.1	-7.8
Exportations de biens et services	12.9	11.3	11.3	11.7	11.1	11.1	11.2	9.3	10.1	14.0	16.6	16.6	16.7
Réserve internationale brutes centralisées de l'UEMOA (en r	13.0	14.9	...	17.5	17.5
Réserve internationale brutes centralisées de l'UEMOA (en r	7,184	8,561	...	10,357	10,357
En mois d'importations de biens et de services de l'année su	4.0	4.6	...	5.4	6.0
En pourcentage de la monnaie au sens large	29.4	31.1	...	34.1	34.1

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le don correspondant au service de la dette due dans les 12 mois consécutifs au 14 avril 2021 dépend des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 7. Niger : balance des paiements, 2017-25
(en pourcentage du PIB)

	2017	2018	2019			2020			2021	2022	2023	2024	2025
			5 ^e Revue ¹	Demande FCR	Est.	5 ^e Revue ¹	Demande FCR	Proj.					
Solde courant	-11.3	-12.7	-14.1	-13.2	-12.3	-15.9	-15.1	-13.0	-16.4	-10.8	-7.2	-6.4	-6.2
Balance commerciale de biens, services et revenus	-15.0	-16.4	-18.7	-17.7	-17.0	-19.7	-19.2	-16.8	-19.6	-14.0	-10.3	-9.5	-9.3
Solde des biens	-6.6	-8.4	-10.1	-9.3	-9.3	-11.0	-10.8	-9.3	-11.8	-5.9	-2.2	-1.4	-0.9
Exportations, f.à.b.	10.9	9.4	9.7	9.9	8.7	10.1	9.2	7.8	8.0	12.0	14.6	14.7	14.9
Uranium	2.6	1.6	1.7	1.7	1.7	1.5	1.6	1.7	1.1	1.4	1.3	1.2	1.9
Pétrole	2.3	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	1.3	1.2	1.3	4.2	7.3	7.4	6.8
Autres produits	5.9	5.9	6.2	6.3	5.3	6.9	6.2	4.9	5.7	6.3	6.1	6.1	6.1
Importations, f.à.b.	17.5	17.8	19.8	19.2	18.0	21.0	20.0	17.1	19.8	17.9	16.8	16.1	15.8
Produits alimentaires	4.0	4.4	3.9	3.9	4.4	3.9	4.2	4.6	4.3	3.8	3.5	3.2	3.1
Produits pétroliers	1.1	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.6	0.8	0.9	0.8	0.7	0.7	0.7
Biens d'équipement	4.5	5.1	6.2	5.9	5.7	6.9	6.5	4.8	6.3	5.7	4.6	4.2	4.3
Autres produits	7.8	7.5	8.8	8.4	7.0	9.3	8.8	6.9	8.4	7.6	8.0	8.0	7.7
Services et revenus (net)	-8.4	-8.0	-8.6	-8.4	-7.7	-8.7	-8.4	-7.5	-7.8	-8.1	-8.2	-8.1	-8.3
Services (net)	-6.8	-6.5	-7.1	-6.9	-6.2	-7.2	-6.9	-6.2	-6.4	-6.6	-6.4	-6.1	-6.1
Revenu (net)	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.3	-1.4	-1.5	-1.8	-2.0	-2.2
<i>dont: intérêts sur dette publique extérieure</i>	-0.3	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Transferts courants sans contrepartie (net)	3.7	3.8	4.6	4.5	4.7	3.8	4.1	3.8	3.2	3.2	3.1	3.1	3.1
Privés (net)	1.7	1.8	1.7	1.7	2.0	1.8	1.8	1.2	1.3	1.4	1.5	1.5	1.5
Publics (net)	2.0	2.0	2.8	2.8	2.8	2.0	2.3	2.6	2.0	1.8	1.6	1.6	1.6
<i>dont dons pour assistance budgétaire</i>	1.8	1.8	2.6	2.5	2.6	1.8	2.1	2.5	1.8	1.7	1.5	1.5	1.5
Compte de capital et d'opérations financières	9.4	11.1	14.0	17.5	16.5	15.7	11.9	12.7	16.2	10.1	7.7	7.1	6.9
Compte de capital	3.6	4.9	5.4	5.2	4.9	6.2	6.6	4.9	6.0	4.7	4.1	3.5	3.6
Transferts en capital privés	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.4	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Dons-projets	3.1	4.3	4.8	4.6	4.2	5.7	6.1	4.5	5.3	4.2	3.6	3.1	3.1
Actifs non financiers non produits	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	5.7	6.3	8.6	12.3	11.6	9.5	5.3	7.8	10.3	5.4	3.7	3.6	3.3
Investissement direct	2.8	3.3	4.5	4.5	5.3	6.4	5.0	3.6	7.5	3.0	1.8	1.5	1.5
Investissement de portefeuille	0.5	1.1	0.4	2.5	2.0	0.5	-1.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre investissement	2.5	1.8	3.7	5.4	4.3	2.5	1.2	4.5	2.8	2.4	1.9	2.1	1.9
Secteur public (net)	2.5	1.9	3.6	3.5	3.6	2.2	3.0	4.9	2.4	2.1	1.9	2.1	1.9
Décaissements	2.8	2.3	4.3	4.0	4.0	3.1	4.0	5.7	3.9	3.2	2.9	2.9	2.6
Prêts pour assistance budgétaire	0.5	0.4	1.6	1.5	1.5	0.7	2.0	3.6	1.1	0.6	0.6	0.6	0.6
Prêts-projets	2.3	1.9	2.8	2.6	2.6	2.5	2.0	2.1	2.8	2.5	2.3	2.2	2.0
Amortissement	0.3	0.5	0.7	0.5	0.5	0.9	1.0	0.8	1.5	1.0	1.1	0.8	0.7
Autres (net)	0.0	-0.1	0.1	1.8	0.7	0.3	-1.8	-0.4	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0
Erreurs et omissions	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	-2.0	-1.7	-0.1	4.2	4.2	-0.2	-3.2	-0.2	-0.2	-0.7	0.5	0.7	0.8
Financement	2.0	1.7	0.1	-4.2	-4.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.7	-0.5	-0.7	-0.8
Avoirs extérieurs nets (BCEAO)	1.6	1.3	0.1	-2.7	-2.7	0.2	0.2	-0.2	0.0	0.7	-0.5	-0.7	-0.8
<i>dont : utilisation nette des ressources du FMI</i>	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.0	0.2	1.0	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales)	0.4	0.3	0.0	-1.5	-1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement obtenu	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	0.9
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC ¹	0.1	0.1	0.2	0.0
<i>Pour mémoire :</i>													
Solde courant (hors dons)	-13.4	-14.6	-16.9	-16.0	-15.1	-17.9	-17.4	-15.6	-18.4	-12.6	-8.9	-8.1	-7.8
Exportations de biens et services	12.9	11.3	11.3	11.7	11.1	11.1	11.2	9.3	10.1	14.0	16.6	16.6	16.7
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en r)	13.0	14.9	...	17.5	17.5
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en r)	7,184	8,561	...	10,357	10,357
En mois d'importations de biens et de services de l'année su	4.0	4.6	...	5.4	6.0
En pourcentage de la monnaie au sens large	29.4	31.1	...	34.1	34.1

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le don correspondant au service de la dette due dans les 12 mois consécutifs au 14 avril 2021 dépend des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 8. Niger : indicateurs de solidité financière, déc. 2012-juin 2019
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2018	2019	2019
	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Jun. ¹	Dec. ¹	Jun. ¹	Dec. ¹
Ratios de solvabilité										
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	17,5	16,2	16,2	13,5	13,9	16,8	13,3	12,3	12,7	14,9
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)/actifs pondérés en fonction des risques	17,5	15,7	14,4	7,7	13,5	16,4	13,2	12,3	12,7	14,3
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fonction des risques	13,2	12,3	12,7	14,3
Ratio provisions/actifs pondérés en fonction des risques	10,4	12,1	13,0	12,6	12,1	14,0	11,9	8,7	8,2	8,2
Ratio fonds propres/total des actifs	10,5	9,6	9,0	7,6	8,9	9,4	9,1	8,3	7,9	9,2
Composition et qualité des actifs										
Ratio total des crédits/total des actifs	60,0	57,5	54,2	57,0	58,1	55,4	56,6	52,9	52,8	56,1
Concentration ²	130,8	126,1	108,8	170,9	144,5	98,8	96,0	93,4	94,0	90,6
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	17,1	16,4	17,6	15,5	17,7	18,8	19,0	17,0	15,1	16,1
Taux de constitution de provisions	54,6	67,4	66,8	71,4	66,5	66,1	65,9	59,0	58,2	51,5
Ratio prêts improductifs nets/total des prêts	8,6	6,0	6,6	5,0	6,7	7,3	7,4	7,8	6,9	8,5
Ratio prêts improductifs nets/fonds propres	49,2	36,1	39,9	37,5	43,7	42,8	46,3	49,4	45,7	52,0
Bénéfices et rentabilité										
Coûts moyen des fonds empruntés	2,2	2,0	2,0	1,3	2,2	2,2	...	2,4	...	1,0
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	10,5	10,1	9,7	6,1	8,8	8,4	...	8,9	...	7,7
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	8,3	8,1	7,7	4,8	6,6	6,3	...	6,6	...	6,7
Rendement net d'impôt des actifs moyens	0,8	1,4	1,8	2,5	1,8	1,6	0,9	1,7	...	1,5
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	7,4	12,6	20,5	26,0	19,5	15,4	8,0	15,0	...	12,8
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	54,5	51,5	49,8	51,8	56,5	59,3	53,1	59,9	...	63,0
Traitements et salaires/revenu bancaire net	23,3	23,5	22,2	23,6	25,9	25,5	24,5	25,9	...	27,1
Liquidité										
Ratio actifs liquides/total des actifs	32,5	30,3	29,2	31,4	30,0	29,2	29,9	27,0	28,6	30,3
Ratio actifs liquides/total des dépôts	51,4	49,7	46,0	50,9	51,1	53,4	55,6	49,1	52,2	52,3
Ratio total des crédits/total des dépôts	104,7	105,8	96,7	104,0	112,3	116,0	120,3	107,0	105,9	105,3
Ratio total des dépôts/total des passifs	63,2	61,0	63,5	61,7	58,7	54,6	53,8	55,0	54,7	58,1
Total des dépôts à vue/total des passifs	42,0	40,1	41,1	37,9	36,6	35,3	33,1	35,3	35,2	36,1
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	21,2	21,0	22,4	23,8	22,0	19,3	20,7	19,7	19,5	22,0

Source : BCEAO.

¹ Établi selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.

² Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

Tableau 9. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2019-31

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
(En millions de DTS, sauf indication contraire)													
Obligations du FMI sur la base crédit existant													
Principal	7.8	22.1	19.1	21.8	25.2	26.1	38.1	40.1	36.2	30.6	26.3	9.8	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Obligations du FMI sur la base du crédit existant et prospectif													
Principal	7.8	22.1	19.1	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	39.0	33.4	29.1	12.6	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total des obligations sur la base du crédit existant et prospectif													
Millions de DTS	7.8	22.1	19.1	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	39.0	33.4	29.1	12.6	0.0
Milliards de FCFA	6.3	17.6	14.5	16.6	19.2	19.8	29.0	32.7	29.7	25.4	0.2	0.1	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	0.7	2.4	1.7	1.2	1.0	1.0	1.3	1.4	1.2	1.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ¹	4.6	9.3	4.3	4.3	4.5	5.5	8.3	8.7	7.6	6.0	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	0.8	2.4	1.5	1.4	1.4	1.3	1.7	1.7	1.4	1.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	5.9	16.8	14.5	16.6	19.2	19.8	28.9	32.6	29.6	25.4	22.1	9.6	0.0
Encours des crédits du FMI sur la base tirages existants et prospectifs													
Millions de DTS	187.0	287.3	268.2	246.4	221.2	195.1	157.0	114.1	75.1	41.7	12.6	0.0	0.0
Milliards de FCFA	151.4	229.3	204.5	187.1	168.0	148.5	119.7	87.0	57.2	31.8	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et services	18.0	31.3	23.7	13.6	9.1	7.4	5.4	3.8	2.3	1.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette ¹	110.6	121.3	60.1	48.8	39.1	41.1	34.2	23.2	14.6	7.5	0.0	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	2.0	2.9	2.4	1.9	1.5	1.2	0.9	0.6	0.4	0.2	0.0	0.0	0.0
En pourcentage des recettes fiscales	19.3	31.2	21.5	16.1	12.0	9.5	6.9	4.6	2.8	1.4	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	142.1	218.3	203.8	187.2	168.1	148.3	119.3	86.7	57.1	31.7	9.6	0.0	0.0
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)	26.1	100.3	-19.1	-21.8	-25.2	-26.1	-38.1	-42.9	-39.0	-33.4	-29.1	-12.6	0.0
Décassements	33.8	122.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	7.8	22.1	19.1	21.8	25.2	26.1	38.1	42.9	39.0	33.4	29.1	12.6	0.0
<i>Pour mémoire :</i>													
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	840	732	863	1,374	1,848	2,014	2,202	2,288	2,438	2,627	2,765	3,006	3,227
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	137	189	340	384	430	361	350	375	392	426	448	477	454
PIB nominal (milliards de FCFA)	7,565	7,873	8,559	9,845	11,157	12,139	13,162	14,207	15,376	16,610	17,963	19,424	21,010
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	784	735	953	1,159	1,403	1,570	1,725	1,884	2,051	2,239	2,447	2,685	2,934
Quote-part (millions de DTS)	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6	131.6

Source : estimations et projections des services du FMI

¹Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Appendice I. Lettre d'intention

Niamey, le 9 octobre 2020

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington DC 20431

Madame la Directrice générale,

1. Le Niger est sur le point de vivre une transition historique. Sous le leadership de son Excellence Monsieur Issoufou Mahamadou, Président de la République, l'économie a connu des transformations remarquables ces quatre dernières années, avec des investissements privés de grande envergure, notamment pour faire de ce pays un pôle régional d'échanges. Toutefois, il importe de maintenir la stabilité macroéconomique et l'efficacité budgétaire pour préserver ces perspectives face aux chocs persistants, la pandémie de la COVID-19 et les inondations dévastatrices qui constituent des défis supplémentaires. La nation se prépare aujourd'hui à vivre sa première transition politique démocratique, avec des élections prévues à la fin de cette année. Plus de 7,4 millions d'électeurs ont été inscrits au registre biométrique. Ces réussites, favorisées par un élan d'investissements, sont remarquables malgré des défis persistants : considérable détérioration de la situation sécuritaire autour des frontières, volatilité des cours des produits de base et changements climatiques.

2. Les autorités remercient le FMI de son appui opportun au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) et de son allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC au début de cette année. Cet appui sous forme de liquidités (0,9 % du PIB) a contribué à financer le plan global de riposte à la COVID-19, permettant aux autorités d'accroître les dépenses de santé, de fournir des intrants agricoles et de distribuer l'aide sociale aux populations vulnérables.

3. En conséquence, l'économie a fait preuve de résilience face à la pandémie de la COVID-19 et une reprise progressive est prévue. Cette année, la croissance devrait décliner à 1,2 % et remonter à 6,9 % en 2021. La priorité accordée par les autorités aux dépenses sociales dans leur plan de riposte et les interventions immédiates de distribution alimentaire aux plus vulnérables démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté. Le démarrage des exportations de pétrole brut à compter de 2022 et la poursuite des investissements privés maintiendront la dynamique économique à moyen terme, avec une croissance de 9 %, en moyenne.

4. Le Niger a enregistré des progrès dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), depuis son approbation en janvier 2017. Pour faire face aux difficultés

enregistrées en 2019, les autorités sont déterminées à les surmonter en prenant rapidement des mesures correctrices, telles qu'énoncées ci-dessous.

5. Afin de continuer à préserver la stabilité macroéconomique et la reprise, et compte tenu des mesures correctrices, le Gouvernement sollicite une dérogation pour non-respect du critère de réalisation relatif au financement intérieur du budget, l'achèvement de la sixième revue au titre de l'accord FEC et le décaissement de la dernière tranche correspondante, d'un montant de 14,1 millions de DTS.

Évolution économique récente et résultats obtenus dans le cadre du programme

6. Le PIB a augmenté de 5,9 % en 2019, porté par les investissements liés à l'accueil du sommet de l'Union africaine et aux projets de grande envergure financés par des investisseurs étrangers et des bailleurs. Les prix à la consommation ont baissé de 2,5 %. Le déficit du compte courant de la balance des paiements est resté à environ 12 % du PIB, mais le solde extérieur global est devenu nettement positif grâce au soutien élevé des bailleurs et aux Investissements Directs Etrangers (IDE).

7. Cette année, l'économie devrait connaître un sensible ralentissement. Les mesures de confinement visant à enrayer la propagation du virus de la COVID-19 ont eu de lourdes conséquences. La perturbation de l'activité du secteur privé et des projets d'infrastructures financés sur ressources extérieures, la baisse des échanges et le repli du secteur de l'hôtellerie et des services ont contribué à ce ralentissement. Les restrictions ont été progressivement levées à compter du milieu du mois de mai. L'économie a commencé à bien se redresser sur la base de certains indicateurs.

8. Les finances publiques ont été mises à l'épreuve en 2019, essentiellement en raison des dépenses de sécurité et d'investissement. Le déficit budgétaire s'est creusé à 3,6 % du PIB, contre 3 % du PIB en 2018, dépassant ainsi l'objectif du programme (2,8 % du PIB). L'augmentation de l'appui budgétaire n'a pas suffi à compenser la hausse des dépenses tandis que la faiblesse des recettes a exacerbé les pressions sur le budget. Une hausse de l'exécution des investissements sur le barrage de Kandadji, les dépenses en lien avec le Sommet de l'UA et celles en faveur des actions de relèvement post-conflit ainsi que l'enregistrement biométrique des électeurs ont été des réalisations importantes. La fermeture de la frontière nigériane et des attentats terroristes sans précédent ont compliqué la collecte des recettes et ont accru les dépenses.

9. Les résultats récents du programme ont été temporairement inférieurs aux attentes. Le financement intérieur a dépassé le critère de réalisation de 0,4 % du PIB en 2019, les recettes et les soldes budgétaires de base étant également en-deçà des objectifs indicatifs, de 0,2 et 0,9 % respectivement. Les trois autres critères de réalisation ont été observés : les arriérés de paiements extérieurs ont pu être évités, les arriérés de paiement intérieurs ont été apurés et la nouvelle dette publique extérieure contractée est restée inférieure au plafond du programme. Les dépenses de

lutte contre la pauvreté et les dépenses exceptionnelles ont été conformes aux objectifs indicatifs. S'agissant des repères structurels, un décret portant création d'une unité dédiée à la gestion de la dette au sein du Trésor a été publié. Une liste des hauts fonctionnaires soumis aux obligations de déclaration de patrimoine et la valeur totale des actifs déclarés ont figuré dans le rapport annuel de la Cour des comptes, qui est publié sur son site Web officiel. Cependant, les déclarations individuelles n'ont pas encore été publiées sur un site Web officiel. Quatre repères structurels récurrents ont été respectés. Deux repères structurels liés à la gestion de la dette ont également été observés. Cependant, le décompte des exonérations fiscales discrétionnaires nouvellement accordées n'a toujours pas été fourni. Les résultats obtenus par rapport aux critères de réalisation, aux objectifs indicatifs et aux repères structurels pour 2019 et 2020 sont résumés aux tableaux 1, 2 et 3 de la présente lettre d'intention.

10. Dans l'ensemble, le gouvernement a accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de son programme de réforme depuis le début de la FEC, malgré des difficultés persistantes et considérables. La stabilité macroéconomique, assortie d'une solide croissance de 6 % en moyenne et d'une dynamique de réforme, a contribué à attirer des projets étrangers de grande envergure et à réduire la pauvreté. Sur le plan budgétaire, la réforme de la Gestion des Finances Publiques a enregistré des progrès à travers notamment la mise en place d'un compte unique du Trésor. Les arriérés de paiement intérieurs, y compris ceux envers les services publics ont été apurés et des mesures ont été prises en matière de gouvernance, avec le placement des hauts fonctionnaires sous le régime de déclaration de patrimoine. Une unité dédiée à la gestion de la dette nouvellement créée au sein du Trésor fournit des analyses détaillées et de qualité sur les développements en rapport avec la dette. Les autorités ont également amélioré la transparence budgétaire, notamment en publiant en ligne un « budget citoyen » simplifié. En dépit des efforts déployés sur plusieurs fronts, les progrès ont été plus difficiles sur le plan de la mobilisation des recettes en raison de la grande taille de l'économie informelle, de la volatilité des cours des produits de base et du maintien de la fermeture de la frontière avec le Nigéria. Ces progrès incluent notamment : le début de la consolidation et de la rationalisation des exonérations, la mise en place des plans de performance dans les administrations fiscale et douanière, la bancarisation du paiement de l'impôt et l'établissement de la valorisation des transactions d'importation à des fins fiscales.

COVID-19 et plan de riposte

11. La pandémie de la COVID-19 est bien contenue au Niger. Grâce à l'intervention précoce et rapide des autorités, qui ont fermé les frontières, imposé des mesures de distanciation physique et un couvre-feu le soir dès le début de la pandémie, la situation est bien maîtrisée : le nombre de nouveaux cas est en moyenne environ 1 par jour, avec au total 69 décès et moins de 1 200 cas. Toutefois, ces mesures précoces et énergiques d'endigement ont eu de graves conséquences pour l'économie, en plus des répercussions provenant de l'extérieur.

12. Les autorités ont élaboré un plan de riposte exhaustif pour faire face aux aspects sanitaires et socio-économiques de la pandémie de la COVID-19. Afin d'atténuer l'impact

sanitaire, les autorités ont renforcé les capacités de dépistage tout en assurant la mise en place de centres d'isolement. Les mesures sociales ont notamment consisté à accorder une aide alimentaire aux personnes vulnérables et une prise en charge des factures de services publics d'eau et d'électricité pour les ménages à faible revenu. Les entreprises en difficulté ont pu disposer d'intrants agricoles et de reports d'impôts. Les banques ont également été incitées à accorder des prêts aux entreprises éligibles au titre d'un plan de 150 milliards de FCFA (2 % du PIB) soutenu par des fonds de garantie de l'État déposés auprès des banques.

13. Les collectifs budgétaires pour 2020 adoptés en juin et en septembre ont autorisé des dépenses supplémentaires pour répondre à la pandémie de la COVID-19. Ils réduisent les revenus et autorisent de nouvelles dépenses partiellement financées par un appui supplémentaire des bailleurs. Toutes les dépenses relatives à la pandémie de la COVID-19 sont assurées par le budget et sont en tant que telles soumises aux garde-fous habituels. En vue de contenir l'élargissement du déficit budgétaire, les autorités s'engagent à ne pas dépasser l'enveloppe des dépenses sur financement intérieur de 1 316 milliards de francs CFA (y compris l'investissement dans l'oléoduc d'exportation de pétrole brut) plus le montant des dons budgétaires excédant le montant prévu de 198 milliards de francs CFA. Cela maintiendra le déficit budgétaire à 5,8% du PIB.

14. Conformément à son engagement en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance, le Gouvernement prendra des mesures supplémentaires pour assurer que les fonds alloués à la lutte contre la COVID-19 soient dépensés avec efficacité et aux fins prévues. Dans ce contexte, la Cour des Comptes réalisera un audit indépendant de l'utilisation des fonds engagés. Cet audit sera publié en ligne par la Cour des Comptes en 2021 dans son rapport général public. En outre, le Gouvernement publiera les documents de passation des marchés et les contrats relatifs aux grands projets liés à la pandémie, accompagnés des noms des sociétés adjudicataires et attributaires.

Perspectives à moyen terme

15. La croissance économique devrait se normaliser en 2021 et s'accélérer par la suite. En 2021, la croissance devrait retrouver sa tendance à 6,9 %, portée par la reprise des projets étrangers, la réouverture de la frontière avec le Nigéria et l'absence probable de nouveaux confinements. Avec le démarrage des exportations de pétrole brut en 2022, la croissance atteindra 12,8 % et se maintiendra au-dessus de 10 % en 2023 grâce à la hausse des volumes de production. Malgré la relance des exportations, le solde des transactions courantes devrait se détériorer, du fait de la reprise des projets à forte intensité d'importations et d'un début de normalisation des dons extérieurs.

16. Les exportations de pétrole brut via un oléoduc traversant le Bénin renforceront les perspectives de croissance et les recettes. Le projet dirigé par la CNPC reliera les gisements pétroliers de l'Est du Niger à la côte béninoise via un oléoduc. Le Niger a choisi de financer ce projet à hauteur de 15 % (2,4 % du PIB sur deux ans) pour faire partie intégrante de cette infrastructure nationale fondamentale et d'en partager les bénéfices.

17. Le budget en 2021 conciliera les considérations de viabilité de la dette et l'impératif de soutien à la reprise économique. En n'autorisant qu'une modeste diminution nominale des dépenses d'investissements sur ressources intérieures par rapport au niveau élevé de 2020 et en évitant des réductions d'impôts tout en escomptant une reprise des recettes une fois la frontière avec le Nigéria réouverte et que les effets économiques de la pandémie de la COVID-19 auront commencé à s'estomper, le déficit devrait reculer à 4,4% du PIB, y compris l'investissement dans l'oléoduc.

18. À moyen terme, le déficit budgétaire convergera vers 3 % du PIB, conformément au critère de convergence de l'UEMOA. Les recettes supplémentaires issues de l'exportation de pétrole brut constitueront un facteur décisif, même si elles sont très sensibles aux cours internationaux. Les autorités s'entretiendront avec les services du FMI pour élaborer un mécanisme approprié de lissage afin de gérer cette éventuelle volatilité. L'investissement public devrait rester supérieur à 10 % du PIB (avec des dépenses intérieures globales à 15,4 % du PIB) à moyen terme pour favoriser une forte croissance, tandis que le ratio des recettes au PIB atteindra plus de 14 %.

Politique économique et futures réformes

19. Afin de mieux maîtriser les dépenses publiques, le gouvernement mettra davantage l'accent sur le calibrage précis du budget initial, allégeant ainsi le fardeau de la régulation à travers le processus d'exécution budgétaire. L'enveloppe des dépenses établie dans la loi de finances rectificative de 2020 sera maintenue pour l'année, à moins que de nouvelles ressources soient reçues sous forme de dons budgétaires, tel que susmentionné. Comme mesure préalable à la présente revue, le gouvernement a soumis au Parlement un budget 2021 comportant une enveloppe maximale de 1 270 milliards de FCFA pour les dépenses financées sur ressources intérieures (définition du TOFE, y compris comptes spéciaux et OP, hors investissement dans l'oléoduc d'exportation de pétrole brut). Cette enveloppe pourrait être ajustée dans des collectifs budgétaires ultérieurs sous réserve que les dons budgétaires s'écartent du montant prévu de 151 milliards de FCFA (tableau 3). Les autorités s'abstiendront de réduire les impôts et prévoient les mesures de politique suivantes : (i) ajustement du taux d'imposition aux cordons douaniers des contribuables sans machines à TVA ; (ii) limitation de l'exonération fiscale professionnelle des sociétés minières aux 5 premières années de production ; (iii) octroi d'exonérations fiscales aux importateurs et exportateurs de produits agricoles ; et iv) ajustement des taux de la taxe sur la réexportation. L'impact net de ces mesures devrait générer des recettes supplémentaires de 0,06% du PIB.

20. Les autorités reconnaissent que la mobilisation des recettes intérieures doit être renforcée. Malgré de nombreux efforts de réformes, les résultats tangibles n'ont pas suivi, ce qui justifie de procéder à une analyse minutieuse. À cette fin, les autorités réaliseront une étude approfondie avec l'aide des services du FMI pour déterminer les causes profondes et en tirer les enseignements pertinents. À titre de mesure corrective à court terme et de mesure préalable à la présente revue, le Ministre des Finances a publié un arrêté attribuant la responsabilité de la surveillance et d'analyse des exonérations fiscales et douanières à un pôle dédié ayant un mandat

précis. Cette unité a notamment la responsabilité d'enregistrer, de surveiller et d'analyser systématiquement les exonérations fiscales discrétionnaires, et d'élaborer des rapports sur les dépenses fiscales. Dans le cadre de sa mission, l'unité compilera une liste précise de toutes les exonérations discrétionnaires accordées depuis le début de l'année 2019, regroupées par bénéficiaire et consolidant l'information de la DGI, de la DGD et de toute autre structure pertinente. Cette liste inclura des informations sur le bénéficiaire, le fondement juridique de l'exonération, le projet ou l'activité concernée, et une estimation du manque à gagner probable correspondant. Pour compléter les mesures correctives, les autorités ont signé et enregistré à titre de mesure préalable un contrat avec un fournisseur de renom pour assurer le marquage moléculaire des produits pétroliers en fonction du type de produit et de sa destination et ont satisfait à toutes les conditions juridiques pour permettre l'entrée en vigueur de ce contrat. À moyen terme, une démarche exhaustive visant à réduire l'informalité comportera à la fois des mesures d'incitation et de dissuasion. Les premières seront regroupées dans un dispositif assurant la formation, la certification, la notation et la mise en contact avec des entreprises extérieures pour les entreprises du secteur formel immatriculées dans l'assiette fiscale. Enfin, la numérisation progressive des déclarations et des paiements des impôts, déjà démarrée avec certaines grandes entreprises, sera élargie aux autres entreprises.

21. Les autorités poursuivront leur effort prometteur d'amélioration de la qualité des dépenses publiques, notamment : les travaux avec la Banque mondiale sur une nouvelle stratégie pour améliorer la sélection des projets, avec de nouvelles procédures et un nouveau manuel, qui sera promulguée par décret d'ici la fin de l'année ; les efforts en vue de mettre en œuvre la double autorisation (AE/CP) des dépenses dans six ministères dépensiers pilotes, au budget de 2021 ; et le travail entrepris avec les partenaires au développement sur l'efficacité des programmes de protection sociale. Entretemps, les autorités actualiseront le système de suivi des dépenses sociales mis en place dans le cadre de la cinquième revue du programme.

22. Le Niger reconnaît que les projets PPP présentent à la fois des opportunités et des risques. Les autorités suivent minutieusement les procédures énoncées dans la loi sur les PPP, notamment la réalisation d'une analyse coûts-avantages et d'une évaluation complète des risques avant d'approuver un projet. À l'avenir, les nouveaux PPP inscrits au budget seront publiés. Les autorités réitérent leur engagement à ne contracter que des PPP où un avantage net positif clair a été établi. Une analyse coûts-avantages de la construction de l'oléoduc pour la distribution de produits pétroliers raffinés a été achevée et partagée avec le FMI et les services de la Banque mondiale.

23. Le développement du secteur privé demeure un objectif primordial. Il importera de relancer la dynamique de réforme de l'environnement des affaires, ainsi que le fort élan d'investissement privé qui était présent avant la pandémie. Toutefois, il sera tout aussi primordial d'assurer que le secteur privé formel local bénéficie concrètement de ces investissements et prospère. Le renforcement des infrastructures et des services publics, l'accès à l'éducation, surtout pour les filles, et à la formation aux compétences nécessaires, notamment à la littératie numérique,

l'application d'une charge fiscale plus équitable et les mesures d'amélioration de la gouvernance, telles sont les voies que suivra le Niger pour dynamiser le secteur privé et le rendre plus efficient.

24. L'accès du secteur privé formel local à un crédit abordable créera des possibilités et des conditions égales pour tous qui seront propices à une plus grande diversification. À cette fin, les autorités vont rendre opérationnel le fonds pour l'inclusion financière et regrouperont dans un même mécanisme diverses démarches et plusieurs fonds plus restreints qui existent actuellement. Cela servira de pièce maîtresse à la reconstruction du secteur de la microfinance, en offrant un assortiment de fonds propres, prêts et dons aux institutions de microfinance existantes comme à celles entièrement nouvelles. Ce dispositif diffusera également le savoir-faire, et favorisera la transparence et le développement des services financiers numériques.

25. Un solide dispositif de gouvernance et de transparence publique constitue une condition indispensable au développement du secteur privé. Le Niger a considérablement progressé dans ce domaine. En janvier 2020, le parlement a adopté une loi qui élargit l'obligation de déclaration de patrimoine aux hauts fonctionnaires. Toutefois, les autorités reconnaissent que cette loi mérite d'être améliorée et reste à être promulguée, dans l'attente d'un examen de la possibilité de l'appliquer telle que présentée par le Gouvernement. En outre, les obligations existantes de déclaration de patrimoine pour les membres du gouvernement restent régies uniquement par les dispositions générales de la Constitution. Les autorités publieront sur un site Web officiel les déclarations de tous les membres du gouvernement dans un délai de 6 mois, de façon à assurer une forte visibilité à l'opinion publique. Suite à une enquête administrative diligentée sur instruction du Président de la République, des irrégularités ont été constatées dans des marchés du Ministère de la Défense Nationale. Le rapport de l'enquête a été transmis aux tribunaux et l'instruction suit son cours. Une fois la procédure judiciaire achevée, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour revoir et renforcer la chaîne des dépenses y compris la procédure de passation des marchés.

26. Le Niger maintiendra le dialogue étroit qu'il entretient de longue date avec le FMI tout en poursuivant ces réformes. Afin de mettre en œuvre ces priorités et de favoriser sa crédibilité auprès de la communauté internationale, le Niger maintiendra sa relation de coopération avec le FMI après l'expiration du programme en cours, en octobre 2020. À cette fin, le dialogue continu jettera les bases d'une future collaboration innovante. En consultation avec les services du FMI, les autorités évalueront la forme optimale d'appui qui répondra aux besoins et aux priorités du pays.

27. Conformément à notre longue tradition de transparence, nous consentons à la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention et du PAT sur le site Web du FMI.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de ma plus haute considération.

/s/

Mamadou Diop
Ministre des Finances

Tableau 1. Niger : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs (mars - décembre 2019)
(en milliards de francs CFA)

	Fin mars 2019		Fin juin 2019		Fin septembre 2019		Fin décembre 2019	
	Prog.	Réel	Statut	Prog.	Réel	Statut	Prog.	Réel
A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs¹ (Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)								
Financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI	69,7	...	74,0	113,1	...	-47,6	...	12,9
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs ²	0,0	...	20,2	0,0	55,2
Ajustement pour réduction du stock d'obligations de paiement non-apurées par rapport au niveau à fin 2018 ³	49,1	62,2
Ajustement pour emprunt au titre de l'opération PBG ⁴	69,7	29,0	143,3	175,3	199,4	20,5	51,2	Non-observé
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors financement net du FMI	0,0	16,0	28,2	8,0	35,7	316,9	304,0	
Pour mémoire :								
Appuis budgétaires extérieurs ⁵	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Observé
B. Critères de réalisation continus¹ (Plafond)								
Accumulation des arriérés de paiement extérieurs du gouvernement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Observé
Stock d'arriérés de paiement intérieurs sur obligations du gouvernement ⁶	5,0	43,0	5,0	14,5	25,0	8,9	5,0	Observé
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contractée depuis 1 ^{er} janvier 2019	225,0	11,9	225,0	116,5	225,0	155,5	325,0	Observé
Critère ajusté pour la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie contractée depuis le 1 ^{er} janvier 2019 ⁷								
C. Objectifs indicatifs (Cumulés pour Chaque année fiscale)								
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-56,1	-51,0	-99,0	-69,4	Observé	-124,7	-163,1	Non-observé
Solde budgétaire de base (base engagements, dons inclus), plancher	-56,1	-43,0	-708	-61,4	Observé	-96,5	-135,4	Non-observé
Recettes budgétaires, plancher	195,2	205,6	417,6	438,1	Observé	62,1	639,2	Non-observé
Dépenses de réduction de la pauvreté, plancher	150,7	152,2	301,4	311,1	Observé	42,2	454,1	Observé
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordinaires (en pourcentage), plafond ⁸	5,0	3,2	5,0	3,3	Observé	5,0	2,6	Observé

Sources: Autorités nigériennes; et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

1 Les indicateurs de programme sous les titres A à C ci-dessus sont des critères de réalisation à fin juin et fin décembre, des objectifs indicatifs à fin mars et à fin septembre.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieur aux prévisions du programme; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 A partir de fin juin 2019, le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté/réduit par la réduction/augmentation de l'encours des obligations de paiement intérieur depuis fin 2018, excluant l'ajustement de la journée complémentaire. Les obligations de paiement intérieur incluent les arriérés et les fonds en route; elles s'élevaient à 95,8 milliards de FCFA à fin 2018. Ce facteur d'ajustement sera réduit par le montant de l'aide budgétaire extérieure dépassant le montant programmé tel que quantifié dans la ligne "pro memoria" de ce tableau et sera plafonné à 50 milliards de FCFA.

4 A partir du 1^{er} octobre 2019, le plafond du financement intérieur net sera réduit du montant de l'emprunt au titre de l'opération PBG.

5 Aide budgétaire extérieure (excluant le financement net par le FMI).

6 Le stock augmente à 25 milliards de FCFA à la date d'achèvement de la quatrième revue et demeure à ce niveau jusqu'au 30 septembre 2019. Le 1^{er} octobre 2019 le stock sous le CR continu est réduit à 5 milliards de FCFA jusqu'à la fin de l'accord.

7 A partir du 1^{er} octobre 2019, le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie sera augmenté du montant de l'emprunt au titre de l'opération PBG jusqu'à un montant de 140 milliards de FCFA.

8 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

**Tableau 2. Niger : repères structurels récurrents du programme,
décembre 2019 – décembre 2020**

Mesure	Calendrier	Progression	Logique macroéconomique
Débloquer les crédits budgétaires trimestriels au cours du premier mois du trimestre, en fonction des propositions du comité de régulation.	Trimestriel	Respecté pour T4 2019, T1 2020 et T2 2020	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Établir un plan d'engagements trimestriel conforme au plan de trésorerie correspondant.	Trimestriel	Respecté pour T4 2019, T1 2020 et T2 2020	Améliorer la gestion du budget et de la trésorerie.
Établir des rapports trimestriels sur la gestion de la dette à faire valider par le Comité national de gestion de la dette publique.	Trimestriel	Respecté pour T4 2019, T1 2020 et T2 2020	Améliorer la gestion de la dette.
Réunir le Comité interministériel de gestion de la dette au moins une fois par trimestre. Publier ses décisions, une liste des emprunts nouvellement autorisés et le point de vue exprimé par le ministère des Finances dans les rapports trimestriels sur la gestion de la dette.	Trimestriel	Respecté pour T4 2019, T1 2020 et T2 2020	Maintenir le contrôle de la nouvelle dette publique contractée.
Fournir aux services du FMI une liste des nouvelles exonérations fiscales.	Trimestriel	Non respecté	Protéger l'assiette des impôts.

Tableau 3. Niger : Mesures préalables et repères structurels proposés,
décembre 2019 – octobre 2020

Mesure	Calendrier	Progression	Logique macroéconomique
Mesures préalables			
<p>Soumission au Parlement d'un budget 2021 doté d'une enveloppe maximale de 1270 milliards de FCFA pour les dépenses financées sur ressources intérieures (définition du TOFE, y compris comptes spéciaux et OP, hors investissement dans l'oléoduc d'exportation de pétrole brut.</p> <p>Un arrêté a été émis pour créer un pôle de surveillance et analyse d'exonérations fiscales et douanières au sein d'une unité, existante ou de nouvelle création, au sein du Ministère des Finances. L'arrêté spécifie la mission et les tâches de cette unité.</p> <p>Signer et enregistrer un contrat avec un fournisseur de renom pour assurer le marquage moléculaire des produits pétroliers en fonction du type et de la destination du produit (marché intérieur ou à l'exportation). Remplir toutes les conditions juridiques nécessaires à l'entrée en vigueur du contrat.</p>			<p>Améliorer le contrôle des dépenses.</p> <p>Protéger l'assiette fiscale.</p> <p>Renforcer l'assiette fiscale.</p>
Gestion des finances publiques			
Prendre toutes les dispositions juridiques et organisationnelles permettant à une unité de gestion de la dette, à la direction générale du Trésor, chargée de la totalité de la dette publique et dotée d'une structure « front-middle-back office », de commencer à fonctionner à la fin de 2019.	Fin décembre 2019	Respectée	Améliorer la gestion de la dette publique.
Autres réformes structurelles			
Publier sur un site Web officiel la liste des hauts responsables publics visés aux articles 51 et 78 de la constitution, en indiquant s'ils respectent ou non les obligations de déclaration, ainsi que leurs deux dernières déclarations, conformément à la constitution.	Fin décembre 2019	Respectée	Améliorer la gouvernance et la transparence.

Tableau 4. Niger : Calendrier proposé pour les décaissements au titre de l'accord FEC, 2017–20

Montant (en millions de DTS)	Conditions nécessaires pour le décaissement	Date de disponibilité^{1/}
14,1	Approbation de l'accord FEC par le conseil d'administration du FMI	23 janvier 2017
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin juin 2017 ; achèvement de la première revue de l'accord	15 décembre 2017
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin décembre 2017 ; achèvement de la deuxième revue de l'accord	1 juin 2018
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin juin 2018 ; achèvement de la troisième revue de l'accord	10 décembre 2018
33,84	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin décembre 2018 ; achèvement de la quatrième revue de l'accord	26 juin 2019
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin juin 2019 ; achèvement de la cinquième revue de l'accord	8 janvier 2020
14,1	Observation des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour fin décembre 2019 ; achèvement de la sixième et dernière revue de l'accord ^{1/}	27 juin 2020
118,44 (proposés)	Total	

1/ Pour les revues antérieures achevées, la date indiquée est la date de réunion du conseil d'administration.

Source : Fonds monétaire international.

NIGER

9 octobre 2020

SIXIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DEMANDE DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE REALISATION – ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Texte approuvé par
Vitaliy Kramarenko (AFR),
Martin Sommer (SPR) et
Marcello Esteveao (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été effectuée conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement (IDA)

Niger : analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>Modéré</i>
Risque global de surendettement	<i>Modéré</i>
Niveau de détail de la notation du risque	<i>Instrument appliqué pour le risque modéré : marge limitée pour absorber les chocs</i>
Application du jugement	<i>Oui</i>

Le risque de surendettement extérieur et public général du Niger a augmenté mais la notation du risque reste « modérée »¹. La riposte à la pandémie de la COVID-19 a exigé d'emprunter davantage et, plus important encore, le choc a provoqué une chute des exportations, en plus de la décision prise par le Nigeria de fermer sa frontière au commerce. Dans le scénario de référence, deux indicateurs d'endettement dépassent à présent leur seuil : le ratio de la VA de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État aux exportations et le ratio de la VA du service de la dette CGE aux exportations pendant, respectivement, deux ans, en 2020 et 21, et un an, en 2021, jusqu'au démarrage des exportations de pétrole brut dans le courant de 2022 grâce à un nouvel oléoduc. Toutefois, la forte révision à la hausse qui s'annonce des exportations d'or justifie de ne pas modifier pour le moment la notation du risque de surendettement du Niger. Bien que non encore finalisées et intégrées au cadre macroéconomique, des données douanières et des informations indépendantes sur l'essor de la production d'or artisanal font prévoir une révision dont l'importance ne laisserait subsister que le léger dépassement d'un seul seuil. Par ailleurs, l'AVD suppose que le gouvernement applique son programme de réforme et que le calendrier

¹La capacité d'endettement du Niger garde la note « moyenne » avec une valeur de l'indicateur composite de 2,94 dans l'édition d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale*.

retenu pour le début des exportations de pétrole soit respecté. Les faiblesses identifiées appellent un nouveau renforcement de la gestion de la dette, une réduction des risques budgétaires découlant des entreprises publiques et des PPP, la priorité aux emprunts concessionnels et un développement accru du secteur privé pour favoriser la diversification économique.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. **La couverture du secteur public dans l'AVD correspond au champ d'application des comptes budgétaires** (tableau 1 du texte), qui comprend l'administration centrale, mais exclut les collectivités locales et la sécurité sociale. Il n'existe pas de fonds extrabudgétaires. Les garanties données par l'État aux emprunts extérieurs des secteurs privé et public sont comprises. Pour la dette privée, elles se limitent à un emprunt auprès de la China National Petroleum Company (CNPC) destiné à financer l'acquisition par l'État d'une participation minoritaire dans la raffinerie SORAZ². Les entreprises publiques ne peuvent pas emprunter directement à l'étranger ; au lieu de cela, elles bénéficient de rétrocessions d'emprunts de l'administration centrale qui sont comptabilisées dans les statistiques de dette au moment où l'administration centrale encaisse les fonds. Il s'agit des sociétés d'électricité (NIGEELEC), d'eau (SPEN) et de télécommunication (Niger Telecom) ainsi que d'ABK, une entité administrative créée pour l'exécution du projet de barrage de Kandadji. En l'absence de données fiables, l'AVD ne peut pas tenir compte explicitement de la dette intérieure des entreprises publiques. Les autorités travaillent avec la Banque mondiale à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des informations financières concernant les entreprises publiques. Une nouvelle direction générale a été établie à cet effet au Ministère des Finances à la fin de 2019. La dette extérieure est en général exprimée en devises³.

Tableau 1 du texte. Niger : Couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance sur les engagements conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Sub-sectors covered		
1	Administration centrale			X
2	Administrations d'États fédérés et locales			
3	Autres éléments des administrations publiques			
4	dont : administrations de sécurité sociale			
5	Fonds extrabudgétaires (FEB)		X	
6	Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
7	Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
8	Dette non garantie des entreprises publiques		X	

Couverture des données sur la dette publique du pays		Administration centrale plus plus fonds extrabudgétaires0Dette garantie par l'État		
		Defaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
2	Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1	0	pourcentage du PIB	0,0
3	Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2	pourcentage du PIB	2,0
4	PPP	35	pourcentage du stock en PPA	0,0
5	Marché financier	5	pourcentage du PIB	5,0
Totale (2+3+4+6)				7,0

1/ Le choc de 2% du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0%.

2. **Le test de résistance adapté aux engagements conditionnels est calibré de façon à tenir compte des insuffisances dans la couverture de la dette.** (tableau 1 du texte). Premièrement, la valeur par défaut de 0 % du PIB est conservée en ce qui concerne les éléments de l'administration centrale non compris dans l'encours de référence de la dette pour les raisons suivantes : i) les autorités ont indiqué que la solide situation financière de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) écartait les risques budgétaires importants ; ii) elles ont confirmé l'absence de fonds extrabudgétaires ; iii) les collectivités locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du secteur bancaire national, qui est de petite dimension.

²La CNPC a accordé en 2008 un prêt de 880 millions de dollars (7 % du PIB) pour la construction de la raffinerie SORAZ, dont 352 millions (2,8 % du PIB) sont garantis par l'État. Le montant restant à rembourser à la fin de 2019 (71 millions de dollars, soit 0,9 % du PIB) figure dans l'encours de la dette du scénario de référence ; le remboursement intégral devrait intervenir en 2023.

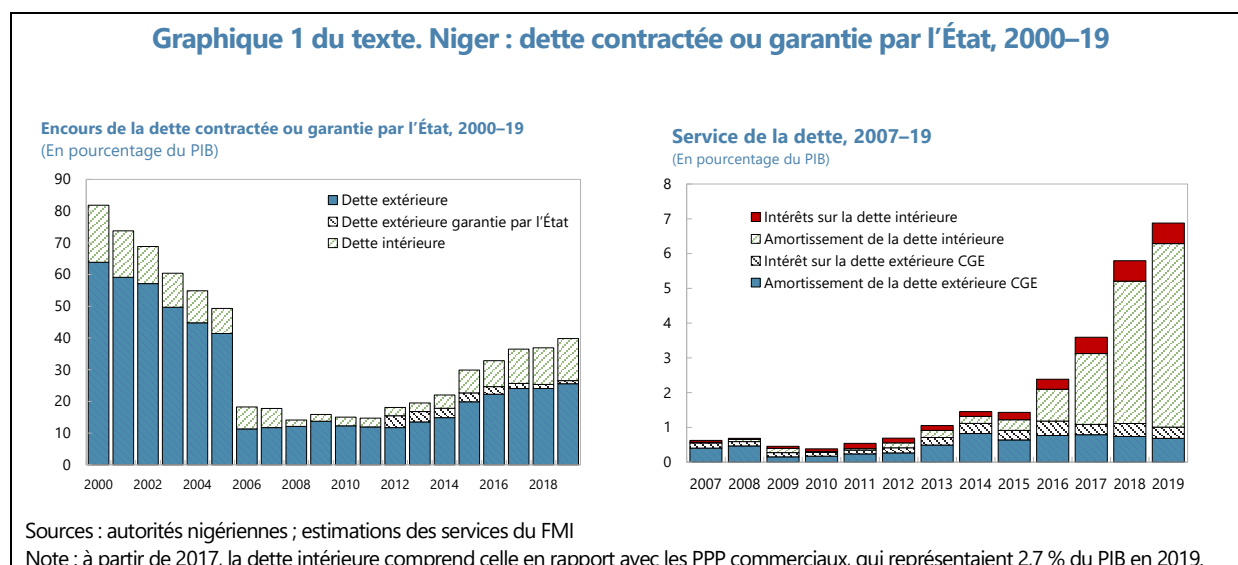
³La seule exception est la dette auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui est considérée comme extérieure bien que libellée en monnaie nationale.

Deuxièmement, le choc d'engagements conditionnels dû à la dette des entreprises publiques est estimé à la valeur par défaut de 2 % pour refléter les risques liés à leurs emprunts intérieurs. Troisièmement, les partenariats public-privé régis par la nouvelle loi de 2018 ne prévoient pas de financement par l'État. Ainsi, la récente rénovation de l'aéroport de Niamey a été intégralement financée par des capitaux privés en échange d'une concession d'exploitation de 30 ans. Les projets régis par la loi antérieure sur les PPP sont analogues à des paiements échelonnés et pris en compte dans la mesure où ils sont exécutés mais pas encore payés. Un test de résistance pour les engagements conditionnels propres aux PPP n'est donc pas indiqué actuellement. Toutefois, il faudra à l'avenir s'abstenir de contracter des PPP dans lesquels les entreprises publiques s'engagent sur des paiements futurs qu'elles risquent de ne pouvoir honorer. Au regard de la faible dimension et profondeur du secteur financier nigérien, le crédit à l'économie représentant juste 12,7 % du PIB, il n'est pas nécessaire d'aller au-delà d'une valeur par défaut de 5 % du PIB pour le risque découlant d'engagements conditionnels.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette

3. La dette nigérienne contractée ou garantie par l'État (CGE) représentait 39,8 % du PIB à la fin de 2019 (graphique 1 du texte). La dette extérieure publique est tombée d'une moyenne de 52,7 % du PIB de 2000 à 2005 à 11,3 % en 2006 à la suite de l'allègement au titre de l'Initiative PPTe. Elle a fluctué autour de 12 à 13 % du PIB au cours des années suivantes avant d'augmenter sensiblement à partir de 2015. La dette intérieure connaissait aussi une baisse tendancielle depuis 2000 et atteignait en moyenne 2,8 % du PIB de 2008 à 2014, mais elle a commencé à s'élever en 2015. Le service de la dette a évolué de façon similaire, celui de la composante intérieure progressant rapidement depuis 2016.



4. En 2019, la dette extérieure CGE représentait les deux tiers de l'encours de la dette totale du Niger (tableau 2 du texte). Les créanciers multilatéraux en représente la plus grande part, sachant que le Niger emprunte surtout auprès de la Banque mondiale et de la Banque ouest-africaine de développement

(BOAD). La dette officielle bilatérale, de montant bien moindre, est principalement due à la Chine et à la France (AFD). Bien que la dette extérieure soit surtout libellée en devises, l'exposition au risque de change est relativement faible du fait de la parité fixe entre le FCFA et l'euro. Elle est en général à caractère concessionnel, avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 1,6 % et une échéance résiduelle de 23 ans à la fin de 2019.

	2017		2018		2019	
	en milliards de FCFA	en % du PIB	en milliards de FCFA	en % du PIB	en milliards de FCFA	en % du PIB
Dette extérieure CGE	1.668	25,7	1.808	25,3	2.007	26,5
Multilatérale	1.271	19,6	1.394	19,5	1.596	21,1
dont : FMI	110	1,7	128	1,8	149	2,0
dont : Banque mondiale	564	8,7	634	8,9	803	10,6
dont : BOAD	240	3,7	245	3,4	257	3,4
Créanciers officiels bilatéraux	293	4,5	323	4,5	337	4,5
Club de Paris (France)	54	0,8	62	0,9	76	1,0
Hors Club de Paris	239	3,7	261	3,7	261	3,5
dont : Chine	116	1,8	119	1,7	119	1,6
Dette privée garantie par l'État	104	1,6	92	1,3	74	1,0
Dette intérieure	703	10,8	825	11,6	1004	13,3
Bons et obligations du Trésor	519	8,0	679	9,5	907	12,0
Prêts bancaires	50	0,8	19	0,3	10	0,1
Arriérés intérieurs	89	1,4	42	0,6	23	0,3
Autres	46	0,7	84	1,2	63	0,8
Total de la dette CGE	2.371	36,5	0	2.633	3.011	39,8

Sources : autorités nigériennes ; estimations des services du FMI.

5. La dette intérieure se compose essentiellement de titres du Trésor à court et moyen terme, détenus très majoritairement par des banques domiciliées au Niger ou dans le reste de l'UEMOA. Dans le passé, ils étaient attribués exclusivement dans le cadre d'adjudications régionales, mais, en 2019, le Niger a pour la première fois placé des titres publics d'une valeur de 3,9 % du PIB par syndication bancaire – la maturité de sept ans de ces émissions étant bien supérieure à celle des émissions par adjudication. Ainsi, l'échéance résiduelle moyenne de la dette intérieure s'est élevée à 2,9 années. Le taux d'intérêt moyen pondéré ressortait à 5,7 % en 2019.

6. L'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée, qui sont compliquées par des problèmes de données, nécessitent un travail de suivi supplémentaire. La banque centrale régionale (BCEAO) n'établit pas encore de statistiques sur l'encours de la dette extérieure privée. Il conviendra de continuer à rassembler des informations sur l'étendue et la composition de cette dette avec l'aide technique du département des statistiques du FMI.

B. Prévisions macroéconomiques

7. Le scénario de référence s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques fondées sur les développements économiques récents et les effets attendus de la pandémie de la COVID-19 ainsi que sur les mesures de politique économique en cours et nouvelles (tableau 3 du texte). Il suppose que la pandémie entraîne en 2020 un ralentissement abrupt, mais temporaire, de l'activité économique avec notamment une contraction des recettes d'exportation et une hausse substantielle de l'aide financière extérieure. Néanmoins, il mise sur un assainissement budgétaire conforme à l'actuel programme de réforme du gouvernement, y compris la réalisation de l'objectif de déficit de 3 % du PIB fixé par l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) en 2023, au plus tard – c'est-à-dire un an après ce qui figurait dans l'AVD précédente à cause d'une reprise plus tardive de l'économie au sortir de la pandémie. En outre, les tensions résultant de la dégradation de la situation sécuritaire dans l'ensemble du Sahel font obstacle à un redressement budgétaire rapide. L'intensification des attaques terroristes a obligé à porter les dépenses de sécurité à plus de 3 % du PIB, ce qui équivaut à quelque 20 % des recettes publiques intérieures. Toutefois, un rebond des recettes est attendu l'année prochaine du fait de l'atténuation de la crise sanitaire, de la réouverture au commerce de la frontière avec le Nigeria et des retombées des mesures prises sur le plan des recettes publiques. En 2022, le Niger devrait bénéficier d'importants revenus supplémentaires tirés du pétrole, l'oléoduc devenant opérationnel. On suppose qu'ils ne seront pas intégralement dépensés, de sorte que le déficit serait d'environ 2,5 % du PIB à partir de 2023. Ces dernières années, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre un taux annuel de l'ordre de 6 %. En incluant l'impulsion donnée par le démarrage des exportations de pétrole, elle devrait être de 7,4 % en moyenne annuelle de 2019 à 2024. Outre le secteur pétrolier, l'économie devrait tirer parti de plusieurs grands projets permis par le surcroît d'engagement des donateurs et des investisseurs étrangers. La fixité du taux de change permettrait de bien contenir l'inflation pendant toute la période couverte par la projection.

	2017-2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026-2040
Croissance du PIB réel (%)									
AVD 2020	6,1	5,9	1,2	6,9	12,8	11,1	6,7	6,3	6,1
AVD précédente	6,0	5,8	1,0	8,1	13,2	6,2	7,0	8,1	6,0
Inflation (PCI)									
AVD 2020	1,5	-2,5	2,8	0,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
AVD précédente	1,5	-2,5	4,4	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Solde primaire (en % du PIB)									
AVD 2020	-2,7	-2,6	-3,4	-3,6	-1,9	-1,3	-1,3	-1,3	-1,1
AVD précédente	-2,7	-2,6	-2,5	-1,9	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,4
Total des recettes dons exclus (en % du PIB)									
AVD 2020	11,3	11,2	10,4	11,9	12,6	13,6	13,9	14,2	15,3
AVD précédente	11,3	11,2	10,2	12,2	13,2	13,5	13,8	14,1	15,2
Exportations de biens et de services (en % du PIB)									
AVD 2020	12,4	11,3	11,1	9,3	10,1	14,0	16,6	16,6	15,4
AVD précédente	12,1	11,7	11,2	12,6	15,9	16,3	16,8	17,2	12,1
Prix des exportations de pétrole (en dollars EU/baril)									
AVD 2020	57,5	58,3	34,4	35,7	38,8	41,4	43,7	45,8	53,9
AVD précédente	51,5	52,2	30,3	32,2	34,8	36,7	38,3	39,5	45,5
Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)									
AVD 2020	44,2	45,0	45,0	46,1	50,2	50,3	50,4	50,4	50,4
AVD précédente	44,2	45,0	45,0	46,1	50,2	50,1	50,0	46,9	46,9

Source : calculs des services du FMI

8. Le recul constant des exportations du Niger depuis 2016 est le principal facteur qui compromet la viabilité de la dette extérieure du pays. Elles sont passées de 13,6 % du PIB en 2016 à 11,3 % en 2019 et il est prévu qu'elles continuent à diminuer pour s'établir à 11,1 % en 2020 et 9,3 % en 2021. Ce fléchissement s'explique surtout par la faible performance des exportations d'uranium. Toutefois, les chiffres d'exportation sont entachés d'incertitude depuis 2019 en raison de la poussée des ventes d'or enregistrée par les douanes. Le gonflement de celles-ci prévu en 2020 et 2021 mérite un examen en profondeur et une amélioration des statistiques de balance des paiements. Le FMI a convenu d'aider les autorités sur ce point en faisant intervenir son département des statistiques.

9. Le Niger entend pendant les prochaines années maintenir limité le recours au financement d'origine interne dans le but d'allonger les échéances, de réduire le risque de refinancement et de permettre aux banques de prêter au secteur privé. En 2019 et 2020, le financement budgétaire intérieur a été très inférieur aux quelque 40 % observés auparavant. En 2019, il a été presque nul grâce à une vive progression de l'aide des donateurs. En janvier 2020, l'État a procédé à un reprofilage de la dette en contractant à l'étranger un crédit commercial représentant 1,9 % du PIB pour rembourser la dette intérieure⁴. Avec la poursuite d'un solide soutien des donateurs, le financement intérieur demeurera probablement négligeable. Dans les toutes prochaines années, il devrait rester modéré à la faveur de l'assainissement des finances publiques et si les donateurs honorent les promesses faites en novembre 2017 lors de la table ronde des bailleurs et du forum des investisseurs organisés à Paris⁵. À très long terme, leur aide est censée diminuer progressivement. À cet horizon, le financement intérieur s'y substituerait et finirait par augmenter jusqu'à couvrir un peu plus du cinquième des besoins de financement du budget.

10. Il est fait l'hypothèse que les termes des emprunts extérieurs et intérieurs évolueront au fil du temps vers une moindre concessionnalité et des échéances plus longues. Pour la dette étrangère, les nouveaux décaissements devraient être couverts par des sources extérieures de financement conformément aux tendances historiques. À un horizon plus lointain, la pondération des créanciers extérieurs est ajustée de sorte que les emprunts extérieurs soient moins concessionnels et plus commerciaux. Sur le plan intérieur, les instruments de dette sont censés passer progressivement des bons du Trésor aux obligations à moyen et long terme. Conformément aux termes des émissions récentes de titres d'État sur le marché régional, il est fait l'hypothèse de taux d'intérêt moyens sur la dette intérieure de 6,25, 6,5 et 7,5 % pour les obligations à échéance de, respectivement, 1 à 3 ans, 4 à 7 ans, et plus de 7 ans. Le taux d'intérêt pour les bons du Trésor est fixé à 6 %.

11. Les outils de l'AVD pour évaluer le réalisme de la prévision macroéconomique ne donnent pas d'indications alarmantes.

⁴ L'emprunt, contracté en janvier 2020 auprès de la Deutsche Bank, est d'un montant total de 225 millions d'euros, dont 179 millions ont déjà été tirés. Il a servi à rembourser une série de cinq bons du Trésor et une obligation du Trésor.

⁵ Le Niger a obtenu plus de fonds qu'il n'en cherchait pour son plan quinquennal de développement économique et social ; un total de 12,7 milliards de dollars a été promis par les donateurs bilatéraux et multilatéraux, tandis que des investisseurs privés se sont engagés à apporter 10,3 milliards de dollars.

- a. Déterminants de la dynamique d'endettement** (graphique 3). L'évolution de la dette publique totale est dominée par celle du déficit budgétaire primaire et de la croissance du PIB réel. Comparativement aux cinq années antérieures, la contribution prévue de la croissance est supérieure et celle du déficit primaire inférieure. Dans ces conditions, la hausse du ratio de la dette publique s'interrompt et il se stabilise à environ 36 % du PIB, à peu près le même niveau que dans l'AVD précédente. La dynamique prévue de la dette extérieure publique montre aussi une amélioration pendant les cinq prochaines années, comparativement aux projections de l'AVD de 2015, et une tendance similaire à celle figurant dans l'AVD précédente. À très long terme, la dette publique extérieure tombe à 18,7 % du PIB, sans changement notable par rapport à l'AVD précédente. Tant pour la dette publique totale que pour sa composante extérieure, des changements inattendus du déficit primaire et du solde des paiements courants sont principalement responsables des erreurs de prévision passées. Leur ordre de grandeur est comparable à celui observé dans d'autres pays à faible revenu (PFR).
- b. Réalisme de l'ajustement budgétaire programmé** (graphique 4). L'ajustement du solde primaire prévu en trois ans (0,3 point de PIB) est en deçà du quartile supérieur de la distribution des ajustements antérieurs du déficit budgétaire primaire (plus de 2 points de PIB) dans un échantillon de PFR ; c'est le signe que les hypothèses de référence ne s'écartent pas de l'expérience des PFR. Le réalisme de l'ajustement attendu dépend de la poussée des recettes publiques en 2022, date à laquelle les exportations de pétrole brut commenceront, ainsi que de l'engagement des autorités à mobiliser les recettes, à maîtriser les dépenses et à les rendre efficaces.
- c. Cohérence entre ajustement budgétaire et croissance** (graphique 4). La trajectoire prévue de la croissance en 2020 et en 2021 correspond à ce que les multiplicateurs budgétaires indiqueraient, mais avec plus de volatilité. En raison des répercussions de la pandémie, la croissance décélère en 2020 malgré la stimulation budgétaire.
- d. Cohérence entre investissement public et croissance** (graphique 4). Selon l'outil, la part de l'investissement public dans le PIB est à peu près la même dans l'AVD précédente et dans l'actuelle. À moyen terme, il resterait supérieur à 10 % du PIB.

C. Classement du pays et détermination des scénarios des tests de résistance

12. La notation de la capacité d'endettement du Niger reste « moyenne » selon l'édition d'octobre 2019 des *Perspectives de l'économie mondiale* (PEM). La méthodologie s'appuie sur un indicateur composite (IC) qui conjugue le score CPIA, la situation extérieure, appréhendée par la croissance mondiale, et des facteurs propres au pays. Les calculs fondés sur les données des PEM d'octobre 2019 donnent à l'IC une valeur de 2,94 ; elle résulte de la contribution positive du score CPIA (44 %) mais aussi des réserves de change (33 %), ainsi que du taux de croissance réel national et mondial (respectivement 6 et 16 %) (tableau 4 du texte). Cette valeur se situe au sein des seuils de capacité moyenne d'endettement selon la formule $2,69 < IC \leq 3,05$.

Tableau 4 du texte. Niger : score IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes de la note IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
ÉPIN	0,385	3,404	1,31	44%
Taux de croissance réelle (en pourcentage)	2,719	6,412	0,17	6%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	38,402	1,56	53%
Couverture des importations par les réserves ² (en pourcentage)	-3,990	14,747	-0,59	-20%
Envois de fonds (en pourcentage)	2,022	0,901	0,02	1%
Croissance de l'économie mondiale (en pourcentage)	13,520	3,499	0,47	16%
Note IC			2,94	100%
Note IC			Faible	

Source : calculs des services du FMI. Le seuil de l'IC de la capacité moyenne d'endettement est $2,69 < IC \leq 3,05$.

13. L'analyse de viabilité de la dette repose sur six tests de résistance normalisés et un test de résistance adapté à un choc sur les prix des produits de base. Les premiers utilisent les paramètres par défaut. Le test de résistance sur les chocs de financements de marché ne concerne pas le Niger, mais celui pour les chocs sur les prix des produits de base est pertinent et aide à évaluer la sensibilité des indicateurs d'endettement projetés face à une évolution défavorable des prix à l'exportation des produits de base⁶.

VIABILITÉ DE LA DETTE

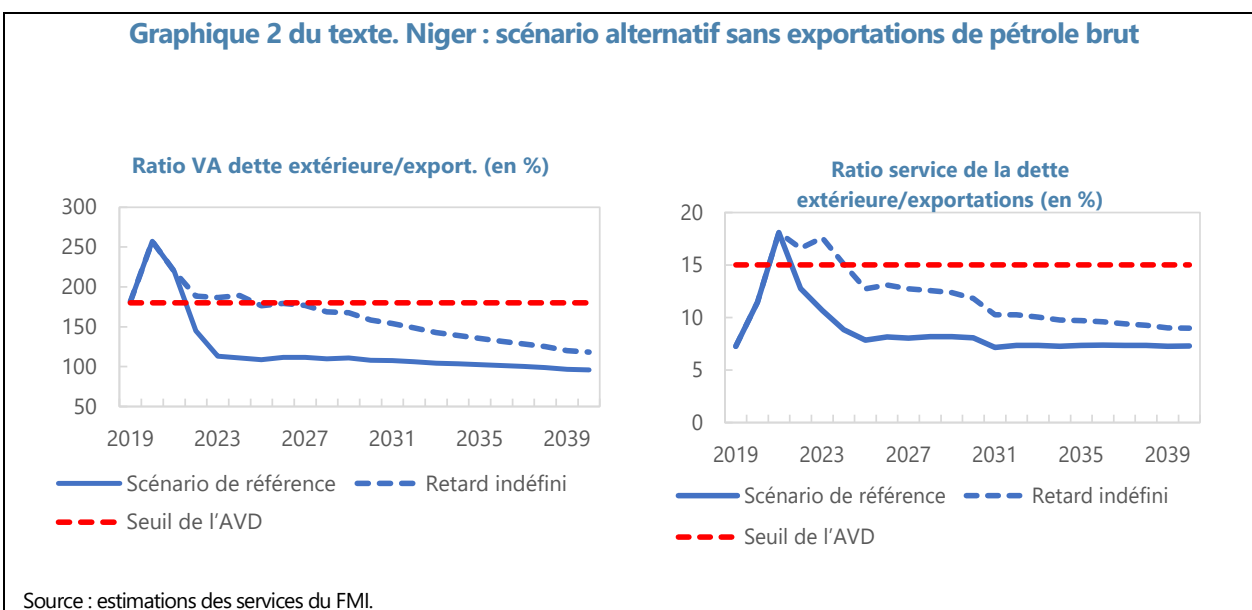
A. Viabilité de la dette extérieure

14. Il est prévu que la dette extérieure diminue progressivement, la dette publique et la dette privée se réduisant à long terme (tableau 1). Dans le scénario de référence, la dette extérieure CGE est censée augmenter de 26,5 à 29,4 % du PIB de 2019 à 2020, du fait d'emprunts substantiels à l'étranger pour financer le programme de développement économique et social du pays, des dépenses d'assistance pendant la crise de la COVID-19 et du rééquilibrage en faveur d'un financement davantage extérieur du budget. À partir de 2021, le ratio de la dette amorce une trajectoire descendante qui l'amène à 18,7 % du PIB au terme de la période de projection (2040). La dette extérieure totale suit une tendance similaire. Elle s'élève de 48,4 % du PIB en 2019 jusqu'à un pic de 49,7 % en 2020, puis baisse régulièrement jusqu'à 24,8 % du PIB en 2040. Le déficit des paiements courants hors charges d'intérêts reste le principal déterminant de cette dynamique. Le solde des biens et services se dégraderait à court terme, sous l'effet des importations élevées en rapport avec de grands projets tels que le barrage de Kandadji, une cimenterie, une mine d'uranium, l'oléoduc destiné à l'exportation, ainsi que d'investissements dans l'agriculture financés par la MCC. Toutefois, quand ces projets seront opérationnels, le solde des paiements courants devrait s'améliorer considérablement. Après prise en compte du déficit des paiements courants hors charges d'intérêts, de l'IDE et de la dynamique endogène de la dette, les autres déterminants de cette dynamique, comme les composantes du compte de

⁶ Dans le cadre de viabilité de la dette, les pays dont les exportations de produits de base ont représenté au moins 50 % des exportations de biens et de services au cours des trois années précédentes font l'objet du test de résistance. Au Niger, les produits de base ont représenté 55,4 % des exportations de biens et de services de 2017 à 2019.

capital, l'augmentation des réserves de change et les ajustements comptables, ainsi que l'évolution des prix et du taux de change, sont intégrés au résidu.

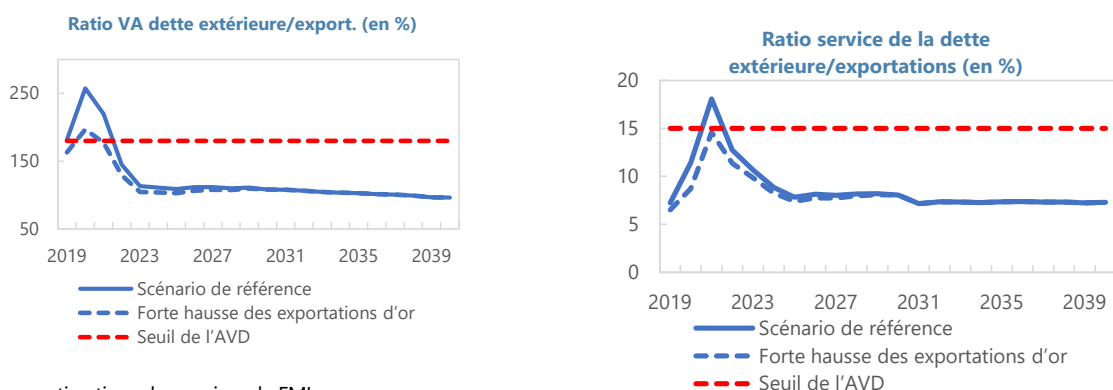
15. Les deux indicateurs de la dette extérieure CGE du Niger en rapport avec les exportations dépassent leur seuil pendant respectivement un an et deux ans dans le scénario de référence, ce qui tend à indiquer un risque élevé de surendettement extérieur (graphique 1 et tableau 3). Les exportations sont pénalisées par le choc de grande ampleur lié à la COVID-19. C'est pourquoi les ratios de dette en rapport avec les exportations se dégradent sensiblement en 2020-21. Le ratio de la VA de la dette extérieure aux exportations dépasse le seuil qui lui est applicable pendant deux ans, en 2020/2021, dans le scénario de référence. Il atteint 257,3 % en 2020, soit bien au-dessus du seuil de 180 %, retombe en 2021 à 219,6 % à la faveur du redressement du commerce extérieur, puis tombe en deçà du seuil grâce au démarrage des exportations de pétrole brut en 2022 et à la relance attendue du projet d'exploitation de l'uranium à Imouraren en 2025. Les dépassements du seuil se prolongent dans le scénario du test de résistance avec choc sur les exportations, culminant à 486 % en 2022 sous l'effet de ce choc, et, malgré une baisse ultérieure, le ratio demeure au-dessus du seuil prescrit pendant toute la période de projection. L'indicateur du ratio du service de la dette extérieure CGE aux exportations franchit aussi son seuil pendant un an, en 2021, dans le scénario de référence. L'incertitude à propos du redressement qui suivra la pandémie de la COVID-19 et de la réouverture envisagée de la frontière avec le Nigeria en 2021 crée des risques à la baisse. Les indicateurs en rapport avec les exportations dépasseraient durablement leurs seuils si le projet d'oléoduc pour l'exportation de brut ne se concrétisait pas. Bien qu'improbable, le projet ayant atteint son point de non-retour, un non-respect du calendrier ne peut être exclu.



16. Toutefois, les autorités ont informé les services du FMI de la forte révision à la hausse imminente des exportations d'or qui justifie de ne pas reclasser le Niger dans la catégorie à risque très élevé de surendettement. Depuis quelques années, la production aurifère artisanale est en plein essor dans le triangle Burkina Faso-Mali-Niger. Des sources indépendantes estiment la production nigérienne à

12 tonnes en 2018⁷. La structure du secteur change depuis peu, l'activité de raffinage montant en gamme : elle passe de la transformation à l'intention de clients étrangers (services de transformation) au raffinage pour compte propre, à la commercialisation et à l'expédition à l'étranger (exportations). La BCEAO est en train de tirer les conséquences de cette situation nouvelle pour la balance des paiements, ce qui va entraîner une révision à la hausse des exportations en 2019 et des prévisions d'exportations à partir de 2020. On voit déjà la trace de cette augmentation dans les statistiques commerciales fondées sur les données douanières. Ces données font état d'exportations de 11,4 tonnes, soit 171 milliards de FCFA, au premier semestre de 2020 contre seulement 28 milliards prévus dans la balance des paiements pour l'ensemble de 2020. Bien que le rapprochement de la balance des paiements, des données douanières et du reste du cadre macroéconomique ne soit pas encore finalisé, il est évident qu'il améliorerait grandement les indicateurs de surendettement basés sur les exportations. Celui relatif à la VA de la dette extérieure CGE ne dépasserait que légèrement le seuil en 2020 et celui du service de la dette publique extérieure CGE resterait dans la zone de risque modéré pendant toute la période de projection (graphique 3 du texte). Dès lors, il serait prématuré de modifier la notation de surendettement du Niger en la faisant passer de risque modéré à risque élevé. Les autorités nationales et les services du FMI vont travailler en liaison étroite pour parachever dans les prochains mois les révisions du cadre macroéconomique.

Graphique 3 du texte. Niger : scénario alternatif avec une forte hausse des exportations d'or^{1/}



1/ En supposant que les exportations d'or correspondent aux données douanières au second semestre de 2019 et en 2020. Pour les années suivantes, on fait l'hypothèse qu'elles augmentent parallèlement au PIB nominal jusqu'à converger à plus long terme avec le chiffre supérieur déjà intégré au scénario de référence.

17. Les deux indicateurs restants de la dette extérieure CGE se situent en deçà de leurs seuils. Les niveaux du ratio de la VA de la dette au PIB ne sont pas inquiétants. Après une légère hausse à 23,9 % du PIB en 2020, le ratio diminuerait pour ne plus représenter que 13,8 % du PIB à très long terme. Le ratio du service de la dette aux recettes publiques évolue de façon analogue au ratio du service de la dette aux exportations, tout en restant légèrement en deçà de son seuil en 2021. Il culminerait à 15,3 % du PIB la même année, puis

⁷ OCDE, 2018, « L'or à la croisée des chemins — Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger ».

reculerait progressivement jusqu'à atteindre 6,5 % à longue échéance, comme dans l'AVD précédente. Même en l'absence de recours au dispositif ISSD (Initiative de suspension du service de la dette) du G-20, cet indicateur ne franchirait pas son seuil en 2020 de sorte qu'il ne continuerait pas à poser problème.

B. Viabilité de la dette publique totale

18. Il est prévu que la dette du secteur public diminue progressivement grâce à la dynamique de la composante intérieure et à l'évolution de la dette extérieure CGE (tableau 2). Après s'être élevée pendant la pandémie à 42,1 % du PIB en 2021, la dette publique tomberait à un point bas de 36 % en 2040. Ce serait le fruit de l'assainissement budgétaire à partir de 2022, favorisé par une hausse des recettes pétrolières, et de la forte croissance du PIB, au taux moyen de 6,5 %, pendant la période de projection. Les autorités se sont engagées à réduire le déficit primaire au moyen d'une meilleure mobilisation des recettes intérieures, d'une plus grande efficacité des dépenses et d'une maîtrise accrue de celles-ci. Le récent rééquilibrage du financement budgétaire, avec moins d'appel aux sources intérieures et davantage aux sources extérieures, n'influe pas beaucoup sur la trajectoire de la dette publique totale puisque les charges d'intérêts, commissions comprises, sont similaires. Il a plutôt l'avantage d'allonger les échéances, ce qui atténue le risque de refinancement sur des marchés régionaux parfois instables.

19. Le ratio de la VA de la dette publique au PIB respecte le seuil de l'AVD dans le scénario de référence, sauf dans l'éventualité d'un choc défavorable sur les prix des produits de base (graphique 2 et tableau 4). Tous les ratios de la dette au PIB ont sensiblement diminué après la révision des comptes nationaux. À 35 % du PIB en 2020, la VA de la dette publique est très éloignée du seuil de l'AVD de 55 % du PIB. Toutefois, un choc sur le prix des produits de base placerait la dette publique et son service sur une trajectoire non viable en l'absence de mesures budgétaires de compensation⁸.

C. Notation du risque et vulnérabilités

20. Le risque de surendettement extérieur et général du Niger est « modéré » et la dette est jugée viable. Les ratios de la VA de la dette extérieure CGE aux exportations et du service de la dette CGE aux exportations dépassent leurs seuils pendant, respectivement, deux ans et un an dans le scénario de référence, mais ce ne sera plus le cas quand les exportations d'or figureront correctement dans les comptes extérieurs. La performance du Niger à l'exportation a souffert de la pandémie et de l'interruption du commerce avec le Nigeria. Il importe en priorité de diversifier davantage les exportations. La dette reste viable pour les raisons suivantes : i) les indicateurs d'endettement restent sur des trajectoires non-explosives et la viabilité de la dette publique totale se maintient bien, même face à de chocs défavorables ; ii) les exportations du Niger devraient rebondir grâce à la réouverture au commerce de la frontière avec le Nigeria en 2021 et au renforcement de leur base dû au démarrage des exportations de pétrole brut en 2022 ; iii) le risque de liquidité reste faible car, en tant que membre de l'UEMOA, le Niger peut puiser dans les réserves de change mutualisées de l'Union, ce qui rompt le lien avec la capacité à assurer le service de la dette étrangère par les exportations nationales ; iv) le Niger devrait continuer à bénéficier d'une assistance financière significative des donateurs pendant les

⁸ Le mécanisme de l'AVD exagère l'effet préjudiciable d'un choc sur les prix des produits de base. Elle situe l'augmentation des dépenses primaires au niveau des moyennes en 2021 et 2020, ce qui revient à éliminer les économies de 2021 dans le scénario de référence.

prochaines années pour qu'il puisse relever les défis considérables en matière de développement, de sécurité et de climat auxquels il est confronté. La notation de surendettement « modérée » devrait être confirmée lors de la finalisation des données sur les exportations d'or et sa justification sera renforcée au fur et à mesure que le pays sortira du ralentissement lié à la pandémie de la COVID-19 et que les exportations de pétrole s'amorceront .

21. La viabilité de la dette dépend à court terme de l'évolution de la crise de la COVID-19 et à plus long terme de la mise en œuvre des réformes de politique publique intégrées au scénario de référence. Les autorités devront accorder une attention particulière à la réalisation de progrès dans les domaines suivants qui permettront d'atténuer la tension entre la nécessité, d'une part, d'emprunter aux fins de développement et, d'autre part, de stabiliser la dette publique :

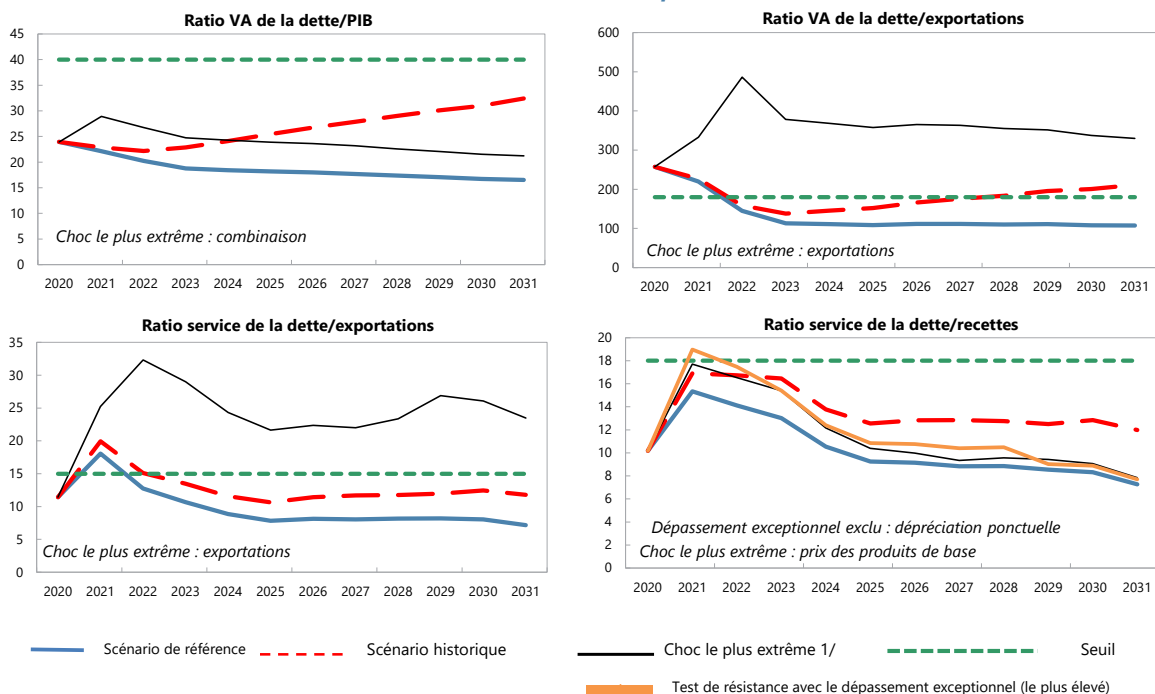
- **Mobilisation des recettes intérieures** : non seulement elle est l'élément essentiel de l'assainissement budgétaire restant à effectuer, mais elle constitue aussi la source du financement du service de la dette dans le futur. La dette publique du Niger est certes assez faible relativement au PIB mais, relativement aux recettes intérieures, la comparaison est défavorable par rapport à d'autres pays de l'UEMOA ou d'Afrique subsaharienne. Les recettes publiques pétrolières supplémentaires ne devront pas être dépensées intégralement, ce qui contribuera à l'assainissement budgétaire.
- **Risques budgétaires et qualité des dépenses.** Une mauvaise gestion éventuelle d'investissements importants par les entreprises publiques ou dans le cadre des PPP alourdirait sensiblement la dette publique. Les infrastructures du Niger ont certes besoins d'être rapidement améliorées, mais il ne faut pas par excès de précipitation négliger les évaluations et la qualité de la gouvernance. De manière plus générale, l'État doit tenter de tirer le meilleur parti de ressources limitées en améliorant l'efficacité de la dépense publique qui reste faible au Niger.
- **Endettement extérieur.** Jusqu'à ce que de meilleures perspectives d'exportations soient plus proches et plus sûres, le Niger devrait continuer à donner la priorité, au sein de l'endettement extérieur, aux emprunts concessionnels et chercher à obtenir des dons.
- **Diversification économique.** Une économie à base étroite et un faible niveau de développement sont en général la cause principale de la difficulté à mobiliser des recettes publiques et à assurer durablement une croissance forte. Il est de la plus haute importance de développer le petit secteur privé formel du Niger.

D. Vues des autorités

22. Les autorités se réjouissent du maintien de la notation modérée du risque de surendettement du Niger en dépit de la brève chute des exportations dans le sillage de la pandémie. Elles font état des éléments suivants :

- Les exportations d'or feront rapidement l'objet d'un examen détaillé avant d'être intégrées à la balance des paiements et au cadre macroéconomique. Une assistance technique du département des statistiques du FMI serait utile sur ce point.
- Malgré la révision des exportations d'or, la diversification des exportations reste prioritaire. En attendant davantage de progrès dans ce domaine, l'endettement extérieur demeurera prudent, tout en privilégiant l'obtention de prêts concessionnels et de dons.
- Les réformes de politique publique sur lesquelles reposent les projections de l'AVD auront bien lieu et le calendrier retenu pour le projet d'exportation de pétrole brut devrait être respecté.

Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2020–31



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
Tests adaptés		
PC combinés	Non	
Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.
Prix des produits de base ^{2/}	Non	Non
Financement de marché	n.a.	n.a.

Note : la mention "Oui" signale un changement au niveau de la taille ou des interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. "n.a." indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*		
	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
External PPG MLT debt	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1,8%	1,8%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	26	26
Période de grâce moyenne	6	6

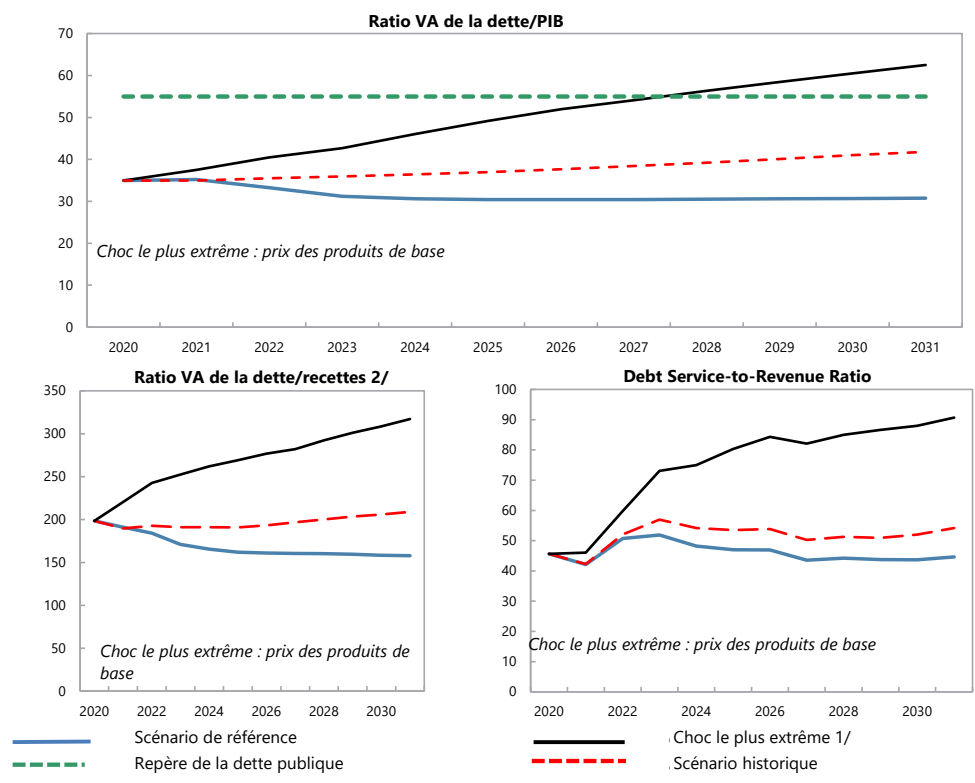
*Note : on estime que tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs des tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE MLT dans l'analyse de la dette extérieure. Les conditions par défaut de la dette marginale sont basées sur les projections de référence à 10 ans.

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas pris en compte pour les signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le Département des études du FMI.

Graphique 2. Niger : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2020-31



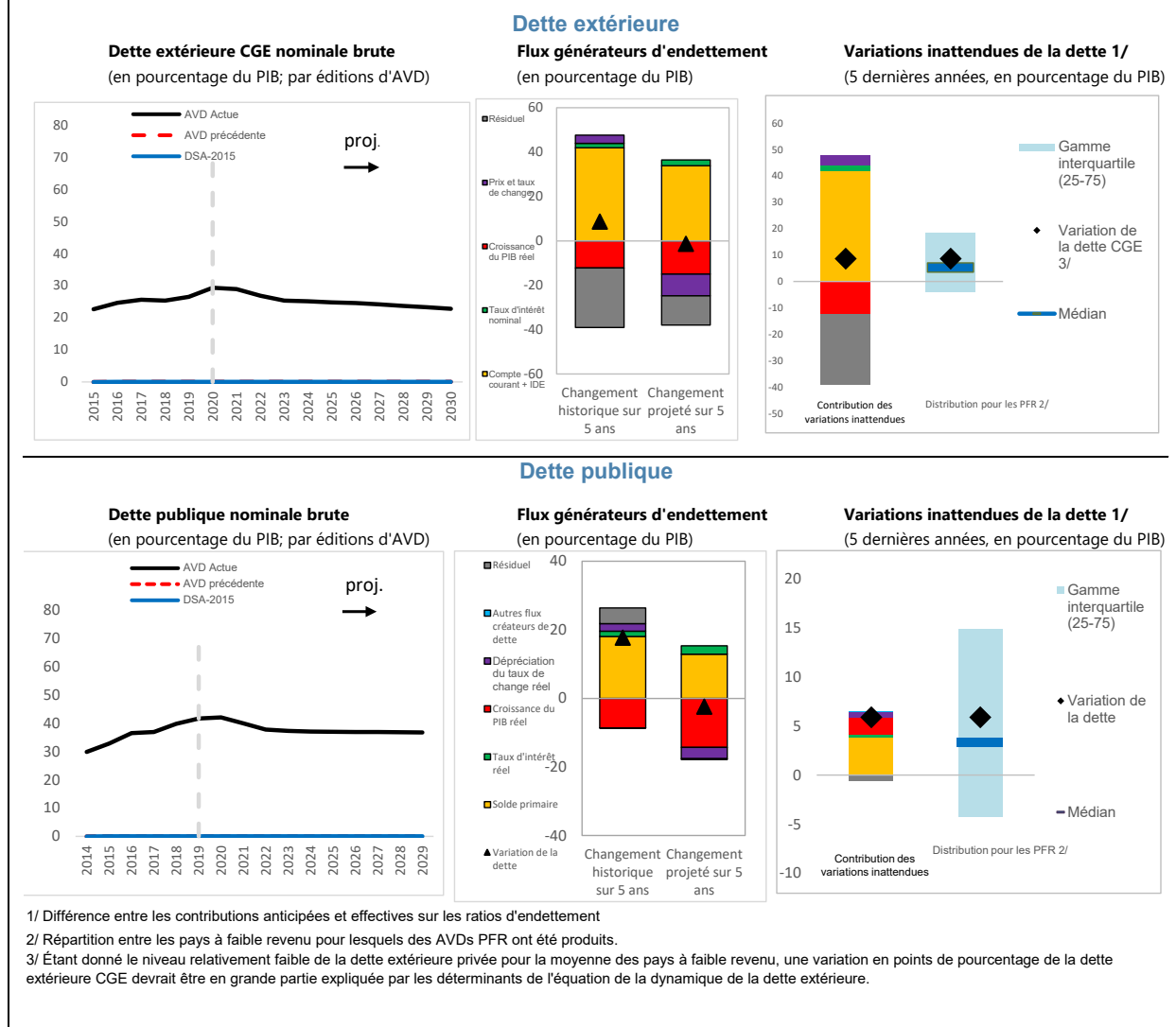
Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette intérieure à moyen et long terme	28%	28%
Dette intérieure à court terme	29%	29%
Modalités de la dette marginale	43%	43%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	1,8%	1,8%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	26	26
Période de grâce moyenne	6	6
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,4%	4,4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	2	2
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3%	3,0%

* Note : dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

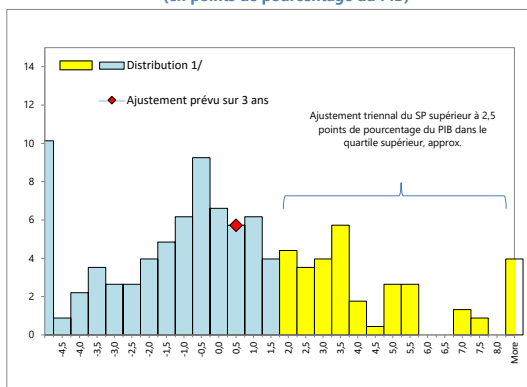
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2029. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel n'est pas considéré pour les signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

Graphique 3. Niger : déterminants de la dynamique de la dette – scénario de référence



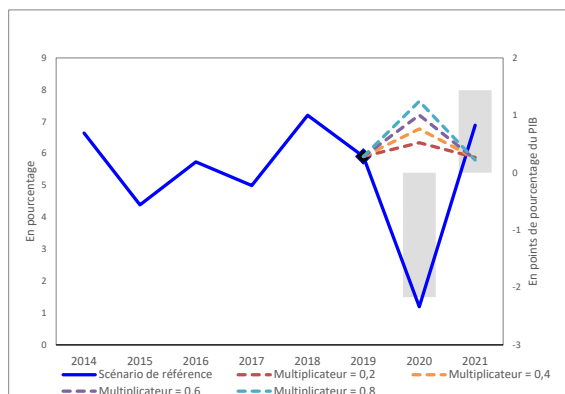
Graphique 4. Niger : instruments de réalisme

Ajustement triennal du solde primaire (en points de pourcentage du PIB)



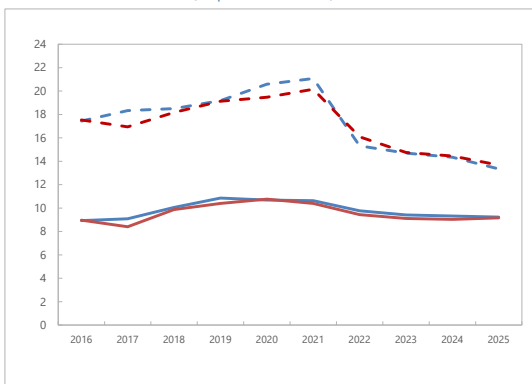
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (hors financements d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans depuis le lancement du programme correspond à l'axe horizontal ; le pourcentage de l'échantillon correspond à l'axe vertical. approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans depuis le lancement du programme correspond à l'axe horizontal ; le pourcentage de l'échantillon correspond à l'axe vertical.

Ajustement budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/



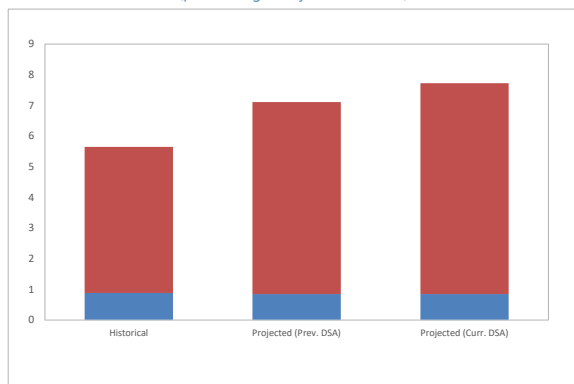
1/ Les barres correspondent à l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes matérialisent les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

Taux de l'Investissement Public et Privé (En pour cent du PIB)



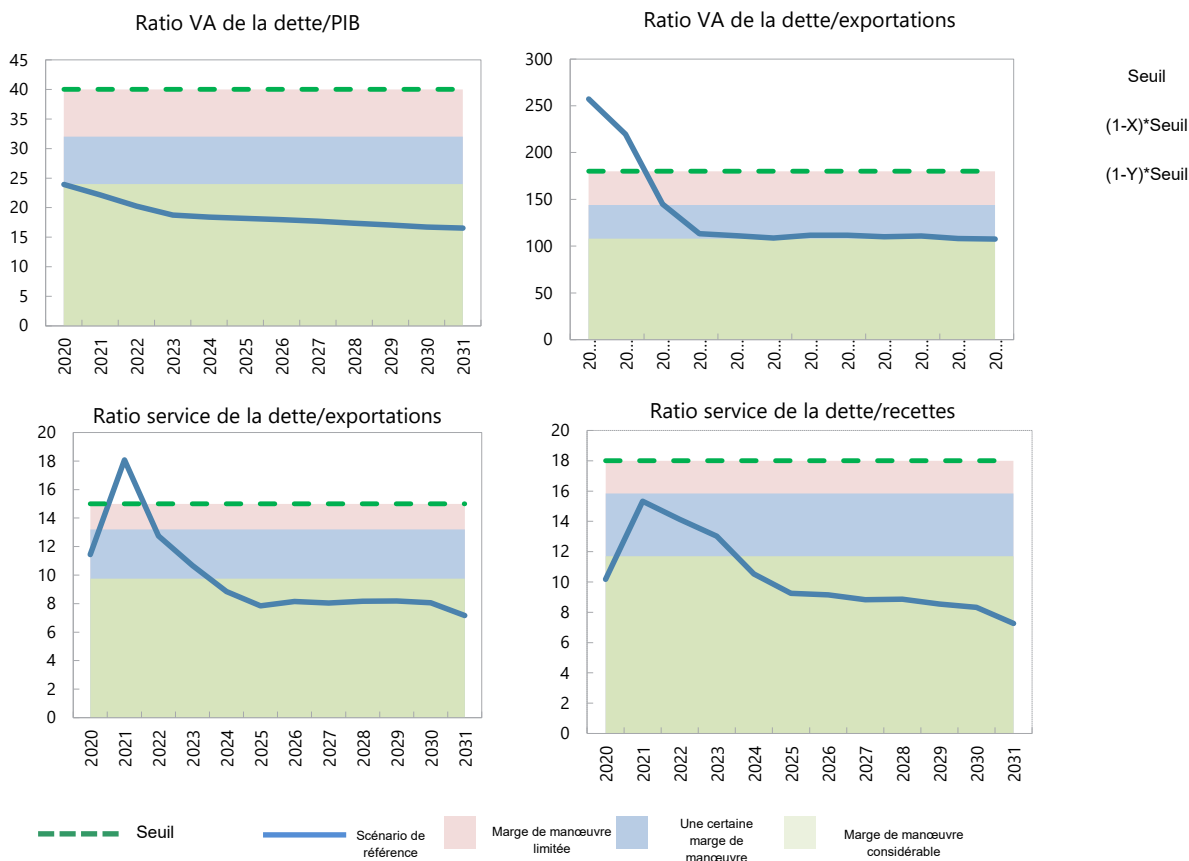
— Investissement public - AVD précédente
 — Investissement public - AVD actuelle
 - - - Investissement privé - AVD précédente
 - - - Investissement privé - AVD actuelle

Contribution à la croissance du PIB réel (pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs
 ■ Contribution de l'investissement public

Graphique 5. Niger : qualification de la catégorie « modérée », 2020-31^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Pour les seuils du ratio VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportation, $x = 20\%$ et $y = 40\%$. Pour les seuils service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, $x = 12\%$ et $y = 35\%$.

Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2017-40
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections										Moyenne 9/ 0	Projections			
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			2027	2028	2029
Deette extérieure (nominale) 1/	47,7	45,5	48,4	49,7	46,3	41,9	38,5	37,2	36,0	34,9	33,8	32,4	31,2	30,2	24,8
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	25,7	25,3	26,5	29,4	28,9	26,9	25,3	25,1	24,8	24,6	24,2	23,7	23,3	22,8	18,7
Version de la dette extérieure	-0,3	-2,2	2,9	1,3	-3,4	-4,4	-3,4	-1,3	-1,2	-1,0	-1,2	-1,4	-1,2	-1,0	-0,3
Flux générateurs d'endettement net identifiés	5,0	3,1	6,7	8,8	6,0	2,7	1,4	2,6	2,5	2,7	2,8	2,9	3,0	3,1	3,3
Déficit extérieur courant hors intérêts	11,0	12,3	11,9	12,5	15,9	10,2	6,7	5,7	5,7	5,7	5,8	5,8	6,0	6,0	6,0
Déficit de la balance des biens et services	13,4	14,9	15,5	15,4	18,3	12,5	8,5	7,5	7,1	6,8	6,6	6,5	6,4	6,4	5,8
Exportations	12,9	11,3	11,1	9,3	10,1	14,0	16,6	16,6	16,7	16,1	15,9	15,8	15,4	15,5	14,4
Importations	26,3	26,2	26,7	24,7	28,4	26,4	25,1	24,1	23,8	22,9	22,5	21,8	21,9	20,1	20,1
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-3,7	-3,8	-4,7	-3,8	-3,2	-3,2	-3,1	-3,1	-3,1	-3,1	-3,0	-2,9	-2,9	-2,8	-2,3
dont : officiel	-2,0	-2,0	-2,8	-2,6	-2,0	-1,8	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,6	-1,5
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,3	1,1	1,1	0,9	0,8	0,9	1,2	1,5	1,8	2,0	2,2	2,3	2,4	2,4	2,5
IDE nets (négatifs = entrées)	-2,8	-3,3	-5,3	-3,6	-7,5	-3,0	-1,8	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,5	-1,3
Dynamique endogène de la dette 2/	-3,2	-5,8	0,2	-0,1	-2,4	-4,5	-3,5	-1,8	-1,7	-1,5	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4	-1,2
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,2	-3,0	-2,7	-0,5	-2,9	-5,1	-4,1	-2,4	-2,2	-1,9	-2,0	-1,8	-1,8	-1,7	-1,5
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1,4	-3,2	2,5
Residual 3/	-5,3	-5,3	-3,8	-7,5	-9,4	-7,2	-4,8	-3,9	-3,8	-3,7	-4,0	-4,3	-4,2	-4,2	-3,6
dont : financement exceptionnel 4/	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indicateurs de viabilité															
VA de la dette extérieure CGE/PIB	20,2	23,9	22,1	20,2	18,7	18,4	18,2	18,0	17,7	17,4	17,1	16,7	13,8
VA de la dette extérieure CGE/exportations	181,5	257,3	219,6	145,0	113,2	111,0	108,6	111,6	111,6	109,9	110,8	108,1	96,1
Ratio service de la dette CGE/exportations	5,4	7,8	7,2	11,4	18,1	12,7	10,7	8,8	7,8	8,1	8,0	8,2	8,2	8,1	7,3
Ratio service de la dette CGE/recettes	6,7	7,3	7,2	10,2	15,3	14,1	13,0	10,5	9,3	9,1	8,8	8,9	8,5	8,3	6,5
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	1047,0	1293,1	965,7	1411,6	1678,4	1723,5	1461,1	1375,0	1409,1	1498,9	1660,8	1790,8	1964,7	2126,2	4555,5
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,0	7,2	5,9	1,2	6,9	12,8	11,1	6,7	6,3	5,8	6,1	5,9	6,0	6,0	6,4
Déficit du PIB réel (en pourcentage)	2,9	7,2	-5,1	5,0	9,4	3,0	2,5	2,2	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Taux d'intérêt effectif (en pourcentage) 5/	0,8	0,9	0,8	0,9	1,3	1,5	1,5	1,5	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Croissance des exportations de biens & services (en %) 6/	16,9	0,9	-1,1	-1,0	26,8	60,8	35,1	9,2	9,4	3,9	6,6	7,8	5,2	8,7	6,5
Croissance des importations de biens & services (en %) 6/	16,2	14,8	2,1	-1,5	34,2	8,4	8,1	4,7	7,1	3,7	6,5	7,0	5,8	8,4	7,1
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %) 7/	10,5	12,1	11,2	10,4	11,9	12,6	13,6	13,9	14,2	14,3	14,4	14,6	14,8	15,0	16,1
Reettes publiques hors dons, en pourcentage du PIB	864,0	1072,2	1393,3	1384,7	1489,2	1422,3	1422,7	1505,2	1604,7	1685,4	1783,3	1888,4	2012,2	2161,6	4456,8
Flux chadés (en milliards de dollars) 6/	9,0	8,0	6,6	5,7	5,6	5,6	5,5	5,4	5,3	5,2	5,2	4,8
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 7/	-64,0	76,3	76,7	75,6	75,4	77,0	77,2	77,8	78,2	78,3	78,5	80,5
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 7/	11,185	12,850	12,912	13,720	16,046	18,639	21,290	23,139	25,110	27,103	29,334	31,689	34,689	37,056	82,603
PIB nominal (milliards de dollars EU)	8,1	14,9	0,5	6,3	16,9	16,2	13,9	9,0	8,5	7,9	8,2	8,0	8,1	8,1	8,5
Croissance du PIB nominal en dollars
Pour mémoire :															
VA de la dette extérieure 8/	42,1	44,3	39,5	35,2	31,9	30,5	29,3	28,3	27,3	26,0	25,0	24,1	19,9
En pourcentage des exportations	378,7	476,0	392,0	252,4	192,6	183,9	175,1	176,0	172,1	164,6	162,4	155,7	138,6
Ratio service de la dette/exportations	9,0	10,0	9,5	14,6	20,7	14,5	12,0	9,1	8,1	8,4	8,2	8,3	8,3	8,2	7,3
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	260,9	328,4	352,5	372,4	390,4	426,6	498,6	487,5	519,4	550,3	594,5	619,2	1140,6
(PIB - VAI) / PIB-1 (en pourcentage)	5,3	2,0	1,4	1,1	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	0,8
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	11,3	14,4	9,0	11,3	13,3	14,6	10,1	7,2	7,0	6,7	7,0	7,2	7,1	7,0	6,3

Sources : autorités nationales, estimations et projections des services.
 1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.
 2/ Égale $(1 - g - p) \times (1 - g) / (1 - g - p + p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où : g = taux d'intérêt nominal ; p = taux de croissance du déficitaire du PIB en \$EU.
 3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des arriérés bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, compris en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.
 4/ The CGR debt relief is reflected in the exceptional financing.
 5/ Changes d'intérêt de l'exercice en cours divisés par le stock de la dette de la période précédente.
 6/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.
 7/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur fiscale et la VA de la nouvelle dette).
 8/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur fiscale.
 9/ Les moyennes historiques et les écarts sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

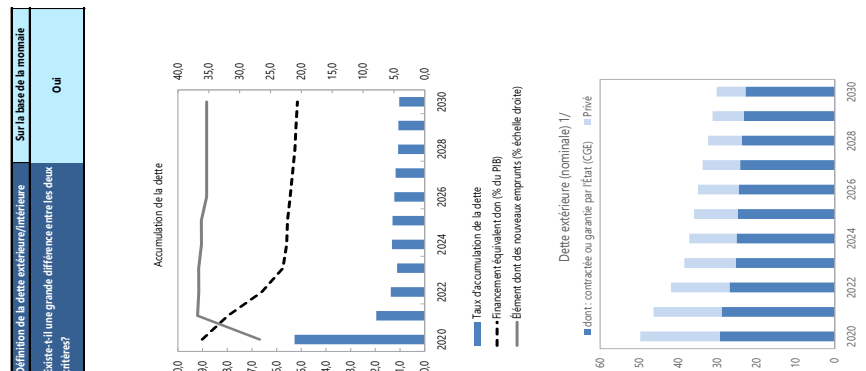
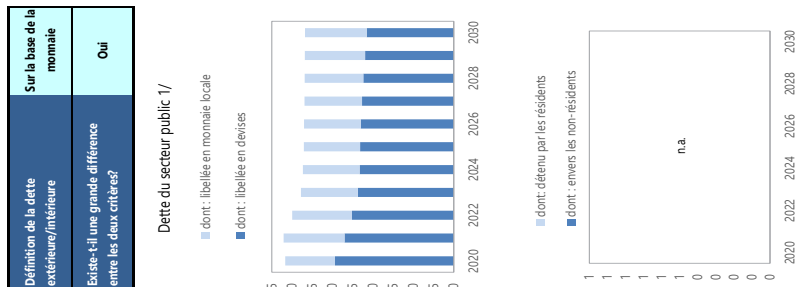


Tableau 2. Niger : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2017–40
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections										Moyenne 7/	
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030		2040
Indicateurs de viabilité												
VA de la dette du secteur public 3/	336	350	352	332	312	30,6	30,4	30,7	31,1	0,0
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	186,4	198,6	191,1	184,2	171,0	165,6	161,9	158,3	153,1	0,0
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	30,7	37,1	45,6	42,1	50,7	51,9	48,2	47,0	43,7	0,0
Besoin de financement brut 5/	5,8	6,7	9,2	12,8	11,1	11,4	10,8	10,2	10,2	9,8	8,3	0,0
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,0	7,2	5,9	1,2	6,9	12,8	11,1	6,7	6,3	6,0	6,4	6,8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,4	1,6	1,3	1,5	1,8	2,2	2,2	2,1	1,7	1,7	1,7	1,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5,2	3,5	5,3	2,3	3,9	3,7	4,0	4,3	4,5	4,6	4,7	4,1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-10,0	4,0	4,1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0,8	2,4	0,1	2,8	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigeé du déflateur du PIB, en %)	5,6	15,0	8,2	9,9	3,9	5,6	6,8	8,0	8,3	7,0	6,8	6,8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-0,3	1,6	-0,3	2,9	2,9	4,4	3,5	1,7	1,6	1,3	1,3	2,2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Indicateurs de viabilité												
VA de la dette du secteur public 3/	336	350	352	332	312	30,6	30,4	30,7	31,1	0,0
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (en %)	186,4	198,6	191,1	184,2	171,0	165,6	161,9	158,3	153,1	0,0
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	30,7	37,1	45,6	42,1	50,7	51,9	48,2	47,0	43,7	0,0
Besoin de financement brut 5/	5,8	6,7	9,2	12,8	11,1	11,4	10,8	10,2	10,2	9,8	8,3	0,0
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires												
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	5,0	7,2	5,9	1,2	6,9	12,8	11,1	6,7	6,3	6,0	6,4	6,8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1,4	1,6	1,3	1,5	1,8	2,2	2,2	2,1	1,7	1,7	1,7	1,8
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	5,2	3,5	5,3	2,3	3,9	3,7	4,0	4,3	4,5	4,6	4,7	4,1
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une dépréciation)	-10,0	4,0	4,1
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	0,8	2,4	0,1	2,8	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigeé du déflateur du PIB, en %)	5,6	15,0	8,2	9,9	3,9	5,6	6,8	8,0	8,3	7,0	6,8	6,8
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 6/	-0,3	1,6	-0,3	2,9	2,9	4,4	3,5	1,7	1,6	1,3	1,3	2,2
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.
 1/ Indiquer la couverture du secteur public par ex. administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.
 2/ The CRT debt relief is included in the primary deficit.
 3/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; l'ampleur de cette différence dépend des projections relatives aux taux de change.
 4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.
 5/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, and other debt creating/reducing flows.
 6/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.
 7/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.



Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Année	Libellée en monnaie locale	Libellée en devises	Détenu par les résidents	Détenu par les non-résidents
2020	~15	~20	~10	~15
2021	~16	~19	~11	~14
2022	~17	~18	~12	~13
2023	~18	~17	~13	~12
2024	~19	~16	~14	~11
2025	~20	~15	~15	~10
2030	~22	~18	~17	~13

Tableau 3. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2020–31

	Projections 1/											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	24	22	20	19	18	18	18	18	17	17	17	17
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	24	23	22	23	24	25	27	28	29	30	31	32
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	24	23	24	22	22	22	21	21	20	20	20	20
B2. Solde primaire	24	23	21	20	20	19	19	19	19	18	18	18
B3. Exportations	24	24	28	26	25	24	24	24	23	22	21	21
B4. Autres flux 3/	24	26	25	23	22	22	21	21	20	20	19	19
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	24	27	21	20	19	19	19	19	19	18	18	18
B6. Combinaison de B1-B5	24	29	27	25	24	24	24	23	23	22	22	21
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	24	26	25	24	24	24	24	24	24	24	24	23
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	24	23	22	21	20	20	19	19	18	18	17	17
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
Ratio VA de la dette/exportations												
Scénario de référence	257	220	145	113	111	109	112	112	110	111	108	108
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	257	227	159	138	145	152	166	176	184	195	200	211
	257	244	169	134	127	120	118	112	104	99	91	86
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	257	220	145	113	111	109	112	112	110	111	108	108
B2. Solde primaire	257	223	151	119	118	116	120	120	119	120	117	116
B3. Exportations	257	333	486	378	368	358	365	363	355	352	337	330
B4. Autres flux 3/	257	258	176	137	134	130	133	133	129	129	125	123
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	257	220	122	96	94	93	96	96	95	97	95	96
B6. Combinaison de B1-B5	257	341	155	262	256	250	257	257	250	251	244	242
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	257	233	157	124	124	122	126	127	126	127	124	124
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	257	263	173	132	127	122	122	121	118	117	112	110
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Ratio service de la dette/exportations												
Scénario de référence	11	18	13	11	9	8	8	8	8	8	8	7
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	11	20	15	13	12	11	11	12	12	12	12	12
	11	19	15	13	11	10	10	9	10	9	8	5
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	11	18	13	11	9	8	8	8	8	8	8	7
B2. Solde primaire	11	18	13	11	9	8	8	8	8	9	9	8
B3. Exportations	11	25	32	29	24	22	22	22	23	27	26	23
B4. Autres flux 3/	11	18	13	11	9	8	9	9	10	10	10	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	11	18	13	10	8	7	8	8	8	7	7	6
B6. Combinaison de B1-B5	11	24	29	24	20	17	18	18	20	19	18	16
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	11	18	13	11	10	9	9	9	9	9	9	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	11	21	14	12	10	9	9	9	9	9	9	8
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Ratio service de la dette/recettes												
Scénario de référence	10	15	14	13	11	9	9	9	9	9	8	7
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	10	17	17	16	14	13	13	13	13	12	13	12
	10	17	17	16	13	11	11	10	11	9	8	5
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	10	16	17	16	13	11	11	11	11	10	10	9
B2. Solde primaire	10	15	14	13	11	9	9	9	9	9	9	8
B3. Exportations	10	15	15	14	12	10	10	10	10	11	11	10
B4. Autres flux 3/	10	15	15	14	11	10	10	9	10	10	10	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	10	19	17	15	12	11	11	10	10	9	9	8
B6. Combinaison de B1-B5	10	17	18	16	13	12	12	11	12	11	11	10
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	10	15	15	14	11	10	10	10	10	10	9	8
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	10	18	17	15	12	10	10	9	10	9	9	8
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Seuil	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les valeurs en caractères gras indiquent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 4. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2020-31

	Projections											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Ratio VA de la dette/PIB												
Scénario de référence	35	35	33	31	31	30	30	30	31	31	31	31
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	35	35	35	36	36	37	38	38	39	40	41	42
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	35	37	43	42	44	45	47	49	51	53	55	57
B2. Solde primaire	35	37	36	34	33	33	33	32	32	32	32	32
B3. Exportations	35	37	40	38	37	36	36	36	36	35	35	35
B4. Other flows 2/	35	39	38	35	34	34	34	34	34	33	33	33
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	35	40	36	33	31	29	28	27	26	25	25	24
B6. Combinaison de B1-B5	35	35	36	34	33	33	34	34	34	34	34	35
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	35	52	48	45	43	42	41	41	40	40	40	39
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	35	37	40	43	46	49	52	54	56	58	61	62
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Public debt benchmark	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
Ratio VA de la dette/recettes 2/												
Scénario de référence	199	191	184	171	166	162	161	161	160	160	158	158
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	199	190	193	191	191	191	193	197	200	203	206	209
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	199	200	222	220	225	230	239	248	257	264	271	278
B2. Solde primaire	199	201	202	186	180	174	172	171	170	168	166	165
B3. Exportations	199	201	224	207	200	194	192	190	188	185	181	178
B4. Other flows 2/	199	212	208	193	186	181	179	178	177	174	171	170
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	199	225	206	183	170	159	152	146	141	135	130	126
B6. Combinaison de B1-B5	199	194	194	183	179	176	176	176	177	177	176	176
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	199	284	267	245	233	224	219	215	212	208	204	201
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	199	220	243	252	262	269	277	282	292	301	309	317
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Ratio service de la dette/recettes 2/												
Scénario de référence	46	42	51	52	48	47	47	44	44	44	44	45
A. Scénarios de rechange												
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/ 2/	46	42	52	57	54	54	54	50	51	51	52	54
B. Tests paramétrés												
B1. Croissance du PIB réel	46	43	59	65	65	68	71	70	74	75	77	80
B2. Solde primaire	46	42	55	58	54	53	51	47	47	47	46	47
B3. Exportations	46	42	51	53	49	48	48	44	45	46	46	46
B4. Other flows 2/	46	42	51	52	49	47	47	44	45	45	45	46
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	46	42	52	52	49	47	47	43	44	43	43	43
B6. Combinaison de B1-B5	46	41	52	56	52	52	53	50	51	51	51	53
C. Tests Adaptés												
C1. Passifs éventuels combinés	46	42	67	59	60	56	53	49	49	48	47	48
C2. Catastrophes naturelles	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Prix des produits de base	46	46	60	73	75	80	84	82	85	87	88	91
C4. Financement de marché	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB, déficit en pourcentage du PIB
2/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Raghani, administrateur pour
le Niger, et de M. Bah, conseiller principal auprès
de l'administrateur
26 octobre 2020**

I. Introduction

Les autorités nigériennes se sont félicitées de leurs entretiens constructifs avec les services du FMI, qui ont eu lieu en septembre dernier dans le cadre de la sixième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Elles tiennent à exprimer leur profonde gratitude aux services, à la direction et au conseil d'administration du FMI pour leur soutien continu aux efforts de mise en œuvre du programme 2017-2020 appuyé par la FEC.

Les autorités remercient tout particulièrement le FMI pour le rapide décaissement effectué au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) et pour l'allègement du service de la dette dans le cadre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC). Cette aide d'urgence a permis de financer leur plan de riposte à la COVID-19. Les autorités restent déterminées à poursuivre les réformes visant à accélérer la croissance, créer des emplois, renforcer les bases d'un développement économique durable et lutter contre la pauvreté tout en préservant la stabilité macroéconomique.

Le programme appuyé par la FEC a été mis en œuvre dans un environnement très difficile en raison des graves chocs auxquels le Niger fait face, notamment l'insécurité dans la région du Sahel, les inondations, la faiblesse des prix mondiaux de l'uranium et les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Malgré ce contexte difficile, les autorités ont appliqué le programme avec détermination, ce qui leur a permis d'obtenir des résultats globalement satisfaisants. Les autorités nigériennes sont conscientes de l'incertitude qui entoure les perspectives économiques et ont l'intention de continuer de collaborer étroitement avec le FMI afin d'examiner les mesures qu'il conviendrait de prendre si les risques de détérioration venaient à se concrétiser.

II. Évolution récente de l'économie et mise en œuvre du plan de riposte à la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a fortement touché le Niger : elle a eu de graves répercussions sur l'économie et ses perspectives à court terme. L'application rigoureuse des mesures de confinement a permis d'endiguer la propagation du virus. Le Niger a en outre récemment subi de fortes inondations. Dans ces circonstances difficiles, aggravées par l'insécurité accrue dans la région du Sahel, la fermeture de la frontière avec le Nigéria et les retards dans la construction de projets à grande échelle, la croissance en 2020 devrait être de 1,2 %, contre 5,9 % en 2019. L'inflation devrait atteindre 2,8 %, principalement en raison de perturbations dans l'approvisionnement alimentaire.

Le déficit budgétaire devrait se creuser, passant de 3,6 % du PIB en 2019 à 5,8 % du PIB cette année, en raison de l'insuffisance des recettes et de l'augmentation des dépenses engagées dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Quant au déficit des transactions courantes, il devrait s'établir à 12 % du PIB à la suite de la chute des exportations due à la faible demande extérieure. La baisse des importations, qui s'explique par les retards dans la réalisation de projets à forte intensité d'importations et la fermeture de la frontière avec le Nigéria, ne devrait pas compenser pas la forte diminution des exportations.

Les autorités ont fait preuve de constance dans la mise en œuvre de leur plan de riposte à la COVID-19, ce qui a permis d'endiguer la propagation du virus, de protéger la population et de venir en aide

aux groupes et aux entreprises vulnérables. Néanmoins, les effets du confinement et les répercussions économiques mondiales ont fortement pesé sur l'économie.

En plus du financement d'urgence et de l'allègement de la dette que leur ont accordés le FMI et d'autres partenaires pour le développement, les autorités ont adopté deux lois de finances rectificatives, en juin et septembre 2020, pour financer leur plan de riposte. Ainsi, toutes les dépenses liées à la COVID-19 seront inscrites au budget et soumises à des garde-fous rigoureux. Conformément à l'engagement des autorités en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance, des mesures supplémentaires seront mises en œuvre pour veiller à ce que les fonds liés à la lutte contre la COVID-19 soient dépensés de manière efficiente et permettent ainsi d'atteindre les objectifs fixés.

Les documents de passation de marchés publics et les contrats liés à la lutte contre la pandémie seront publiés. En outre, la Cour des comptes procédera à un audit indépendant de l'utilisation des ressources engagées et son rapport sera affiché en ligne d'ici à septembre 2021.

III. Exécution du programme

À la fin décembre 2019, trois des quatre critères de réalisation étaient respectés, à savoir ceux concernant la non-accumulation des arriérés extérieurs, l'apurement des arriérés intérieurs et la contraction d'une nouvelle dette publique extérieure inférieure au plafond fixé dans le programme. Toutefois, le financement intérieur du budget dépassait légèrement le plafond prévu. Les objectifs indicatifs relatifs aux dépenses de lutte contre la pauvreté et aux dépenses exceptionnelles ont été atteints, tandis que les recettes budgétaires et les soldes budgétaires de base n'ont pas répondu aux attentes du fait de l'incidence des mesures de confinement.

En ce qui concerne les réformes, le repère structurel concernant le décret portant création d'une unité de gestion de la dette au sein du Trésor a été respecté. Les déclarations de patrimoine des fonctionnaires n'ont pas encore été publiées sur un site Web officiel, mais la valeur totale des actifs déclarés figure dans le rapport annuel de la Cour des comptes. En outre, les repères structurels liés à la gestion de la dette, aux plans de trésorerie et aux procédures de publication du budget ont été respectés. Les autorités s'emploient à satisfaire au repère structurel relatif aux exonérations fiscales discrétionnaires accordées.

IV. Perspectives, risques et politique économique à moyen terme

Les perspectives économiques du Niger sont bonnes. En 2021, la croissance du PIB réel devrait reprendre sa trajectoire d'avant la pandémie, à 6,9 %. Ces prévisions de redressement reposent sur une reprise des projets à grande échelle, des hypothèses favorables en ce qui concerne la fin de la pandémie et un redémarrage progressif de l'économie mondiale. Il convient de noter que la construction de l'oléoduc de 2 000 km destiné à transporter du pétrole brut jusqu'à la côte du Bénin a commencé. Il s'agira d'un important moteur de croissance et de recettes à moyen terme.

Les autorités nigériennes sont conscientes des risques de détérioration qui pèsent sur ces perspectives, du fait notamment de l'insécurité dans la région du Sahel, de la persistance de la pandémie de COVID-19, de la fermeture de la frontière avec le Nigéria et de la faiblesse de la demande extérieure pour les exportations du Niger. La concrétisation de ces risques pourrait fortement nuire à l'activité économique et à la balance des paiements. À cet égard, pour renforcer encore la résilience de l'économie aux chocs, les autorités entendent poursuivre la mise en œuvre des réformes visant à renforcer la stabilité macroéconomique, accroître les ressources intérieures et parvenir à une croissance plus forte, plus inclusive et plus généralisée.

Politique et réformes budgétaires

L'objectif des autorités est de renforcer la viabilité des finances publiques et de la dette tout en soutenant la reprise économique. Le déficit budgétaire devrait passer de 5,8 % du PIB en 2020 à 4,4 % en 2021. À cette fin, les autorités redoubleront d'efforts pour accroître les recettes intérieures et réduire davantage les dépenses financées sur ressources intérieures. Compte tenu de la faiblesse des recettes du Niger, elles s'engagent à ne pas dépasser les enveloppes de dépenses prévues dans la deuxième loi de finances rectificative de 2020 et dans le projet de loi de finances pour 2021. En outre, le déficit budgétaire devrait, à moyen terme, être ramené à 3 % du PIB, ce qui correspond au critère de convergence de l'UEMOA.

Pour accroître davantage les recettes, le ministre des Finances a déjà pris un décret confiant à une unité spécifique la mission de surveiller et d'analyser les exonérations fiscales et douanières. La numérisation des déclarations et des paiements fiscaux amorcée dans certaines entreprises sera progressivement généralisée. Les autorités conviennent également de la nécessité de procéder à une analyse plus approfondie du peu de progrès réalisés jusqu'à présent en matière d'augmentation des recettes intérieures.

En ce qui concerne les dépenses, les initiatives dont l'objectif est d'améliorer encore la qualité des dépenses publiques se poursuivront, notamment la collaboration avec la Banque mondiale sur une nouvelle stratégie, des procédures et un manuel visant à améliorer la sélection des projets. Pour ce qui est des projets public-privé (PPP), les procédures prévues seront rigoureusement appliquées, notamment les analyses coûts-avantages et les évaluations complètes des risques avant approbation des projets, ainsi que la publication des nouveaux PPP en annexe au budget. Les autorités réitèrent leur engagement à n'entreprendre que les PPP pour lesquels un bénéfice net positif a été clairement établi.

Promotion du secteur financier

Les autorités saluent les mesures que la banque centrale régionale (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, BCEAO) a appliquées pour aider le système financier à apporter des liquidités aux banques. Ces mesures ont aidé le secteur financier à surmonter la crise. En outre, les autorités jugent nécessaire d'accorder des crédits au secteur privé formel à des conditions abordables afin de générer de nouvelles possibilités de diversification économique. Elles vont également rendre opérationnel le fonds d'inclusion financière et consolider les différents systèmes de crédit existants, ce qui devrait contribuer à relancer le secteur de la microfinance. Elles espèrent que le nouveau dispositif contribuera à la diffusion des connaissances techniques tout en favorisant la transparence et le développement des services financiers numériques.

Développement du secteur privé

Pour soutenir la croissance économique du Niger, favoriser la création d'emplois et réduire le poids des activités informelles, les autorités savent qu'il faut développer un secteur privé plus solide. Il faut pour cela mettre en œuvre des réformes d'envergure avec l'appui des partenaires pour le développement du pays. Les autorités vont revoir la réforme relative au climat des affaires, améliorer l'accès du secteur privé au crédit et promouvoir le développement des infrastructures et des services publics. Elles veilleront également à ce que la charge fiscale soit plus équitable et à ce que le programme de lutte contre la corruption soit effectivement mis en œuvre, ce qui sera essentiel pour promouvoir un secteur privé dynamique.

Gouvernance et transparence

Des progrès satisfaisants ont été réalisés en ce qui concerne le renforcement du dispositif de gouvernance et la transparence de l'utilisation des ressources publiques. En janvier 2020, l'Assemblée nationale a adopté une loi qui élargit l'obligation de déclaration de patrimoine aux hauts fonctionnaires. Cette loi sera promulguée après un examen approfondi qui vise à garantir sa mise en œuvre effective. Les autorités ont également l'intention de publier les déclarations de patrimoine de tous les membres du gouvernement sur un site Web officiel. En outre, il convient de noter que le rapport sur les irrégularités dans la passation de marchés publics constatées au sein du ministère de la Défense a été transmis au pouvoir judiciaire. Une fois la procédure judiciaire achevée, les autorités examineront les mesures à prendre pour renforcer encore les mécanismes de passation de marchés dans l'administration publique.

V. Conclusion

Les autorités nigériennes restent déterminées à mener des politiques et des réformes prudentes pour renforcer la stabilité macroéconomique et libérer le potentiel de croissance du pays. Elles continueront de coopérer avec le FMI après l'expiration du programme appuyé par la FEC afin de préserver la dynamique des réformes.

À la lumière des progrès satisfaisants réalisés dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC, les autorités demandent l'achèvement de la sixième et dernière revue, ainsi que l'approbation d'une dérogation pour non-respect du critère de réalisation pour la fin décembre concernant le financement du budget intérieur. Elles espèrent pouvoir compter sur le soutien du conseil d'administration.